

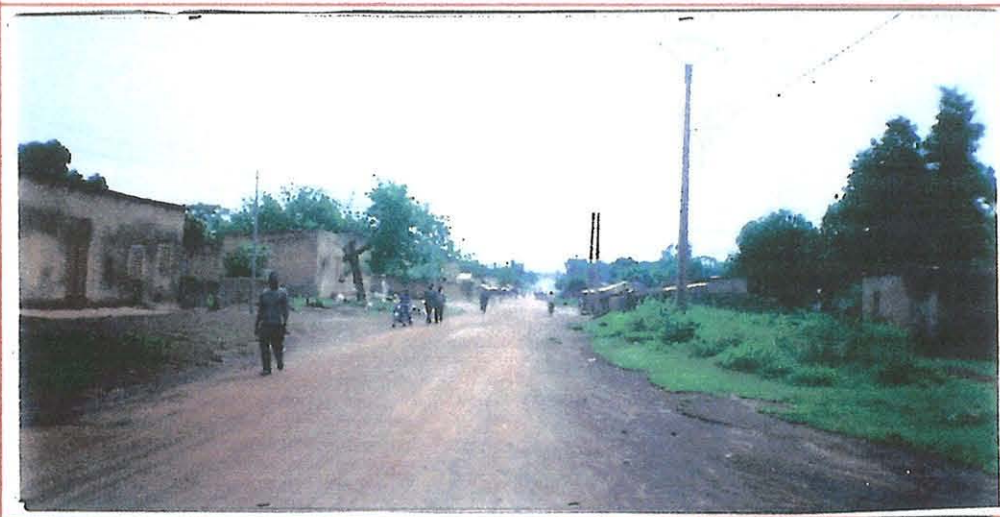
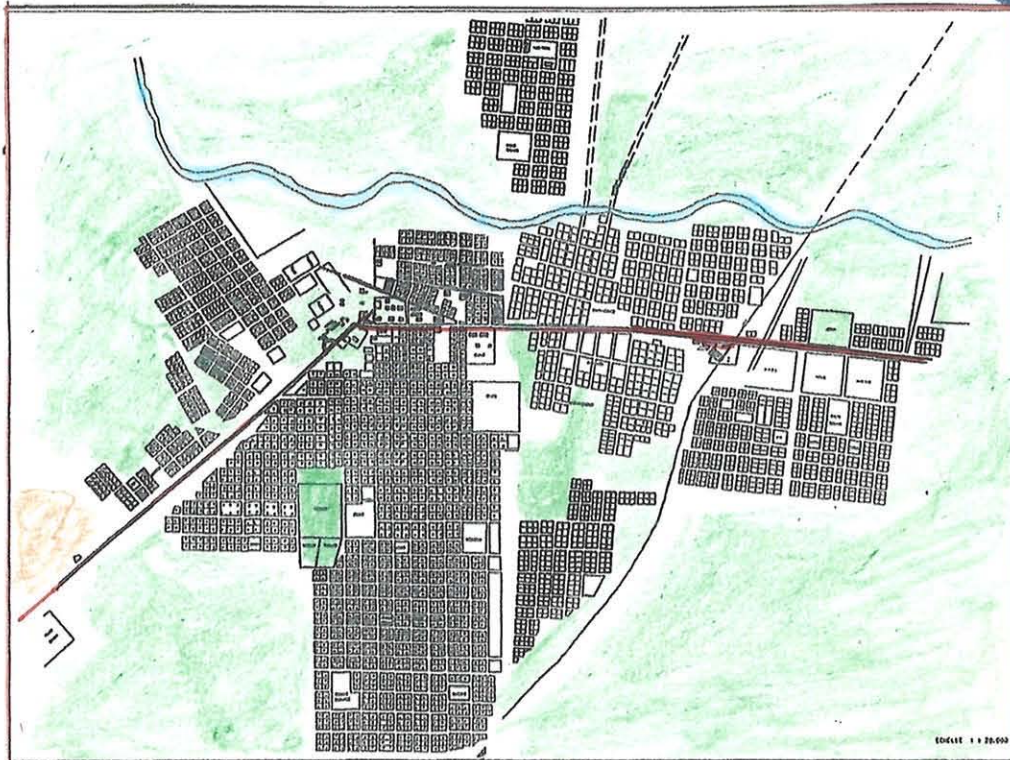
MINISTRE DES DOMAINES DE L'ETAT
DES AFFAIRES FONCIERES
ET DE L'HABITAT

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME
DE LA LOCALITE DE YANFOLILA ET ENVIRONS
(COMMUNE DU WASSOULOU-BALLE)

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

Authentifié le 10/3/2003
Le S. G G



DECRET N°03- 069 / P-RM DU 11 FEV. 2003

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT
ET D'URBANISME DE LA VILLE DE YANFOLILA ET ENVIRONS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi N°02-016 du 03 Juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
Vu le Décret N° 186/PG-RM du 26 Juillet 1985 portant réglementation du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme et du Schéma Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme ;
Vu le Décret N°02-490/P-RM du 12 octobre 2002 portant nomination du Premier ministre ;
Vu le Décret N°02-496/P-RM du 16 octobre 2002 modifié portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{ER} : Est approuvé et rendu exécutoire pour une durée de vingt (20) ans de 2003 à 2022 le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la ville de Yanfolila et Environs annexé au présent décret.

Article 2 : Ledit Schéma Directeur concerne la ville de Yanfolila et Environs (Commune de Guidimé).

Article 3 : Ledit Schéma Directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

Article 4 : L'application du présent Schéma Directeur fera l'objet d'études de Plans d'Urbanisme Sectoriel (P.U.S.) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma Directeur.

Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma Directeur.

Le Schéma Directeur ainsi approuvé est révisable tous les cinq (5) ans selon les exigences du développement social et économique de la ville de Yanfolila et Environs.

Article 5 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

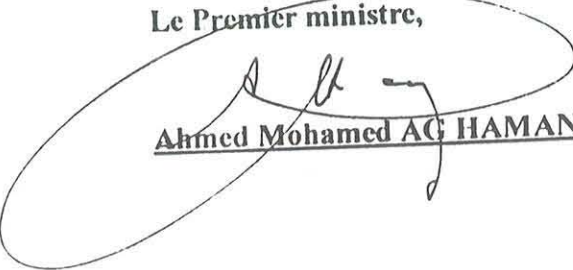
Article 6 : Le ministre des Domaines de l'Etat, des Affaires Foncières et de l'Habitat, le ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales et le ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 11 FEV 2003

Le Président de la République,


Amadou Toumani TOURE

Le Premier ministre,


Ahmed Mohamed AG HAMANI

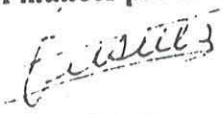
Le ministre des Domaines de
l'Etat des Affaires Foncières
et de l'Habitat,


Boubacar Sidiki TOURE

Le ministre de l'Administration
Territoriale et des Collectivités Locales,

Kafougouna KONE

Le ministre Délégué chargé de la
Promotion des Investissements et du
Secteur Privé,
Ministre de l'Economie
et des Finances par intérim,


Ousmane THIAM

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT	5
I. INTRODUCTION.....	6
1.1. OBJECTIF GLOBAL.....	7
1.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES	7
II. HISTORIQUE DE LA VILLE.....	8
III. PRESENTATION DE LA COMMUNE	11
3.1. SITUATION ADMINISTRATIVE ET POLITIQUE.....	12
3.2. LIMITES	12
3.3. COMPOSITION.....	12
IV. PERIMETRE D'URBANISATION.....	13
4.1. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES	15
4.1.1. <i>Relief</i>	15
4.1.2. <i>Sol</i>	15
4.1.3. <i>Climat</i>	15
4.1.4. <i>Flore</i>	15
4.1.5. <i>Faune</i>	15
4.2. RAPPORT ENTRE LA VILLE DE YANFOLILA ET LES VILLAGES DU PERIMETRE	16
4.2.1. <i>Rapports économiques</i>	16
4.2.2. <i>Rapports administratifs et judiciaires</i>	16
4.2.3. <i>Rapports socio-sanitaires</i>	16
V. ANALYSE, OCCUPATION ET EVOLUTION DU SITE.....	17
5.1. ANALYSE DU SITE	19
5.1.1. <i>Contraintes physiques</i>	19
5.1.2. <i>Contraintes juridiques</i>	19
5.1.3. <i>Contraintes culturelles</i>	19
5.2. OCCUPATION DU SITE.....	19
5.2.1. <i>Centre commercial</i>	19
5.2.2. <i>Cité administrative</i>	19
5.2.3. <i>Tissu d'habitat existant</i>	19
5.2.4. <i>Tissu d'habitat en formation</i>	20
5.2.5. <i>Aires de maraîchages et de cultures</i>	20
5.3. EVOLUTION DU SITE.....	20
5.3.1. <i>Avant la colonisation</i>	20
5.3.2. <i>Période coloniale</i>	20
5.3.3. <i>Période de l'indépendance à nos jours</i>	20
VI. DEMOGRAPHIE.....	23
6.1. APERÇU DE LA POPULATION	24
6.2. STRUCTURE DE LA POPULATION.....	26
6.3. PYRAMIDE DES AGES (RECENSEMENT 1998)	27
6.4. ACCROISSEMENT DE LA POPULATION ET TENDANCE A L'URBANISATION	28
VII. ECONOMIE	29
7.1. SECTEUR PRIMAIRE	30
7.1.1. <i>Agriculture</i>	30
7.1.2. <i>Elevage</i>	34
7.1.3. <i>Pêche</i>	34
7.1.4. <i>Chasse</i>	34
7.1.5. <i>Cueillette et ramassage</i>	35
7.1.6. <i>Exploitation forestière</i>	35
7.1.7. <i>Apiculture</i>	36

7.2. SECTEUR SECONDAIRE	36
7.2.1. <i>Industrie</i>	36
7.2.2. <i>Artisanat</i>	37
7.2.3. <i>Orpaillage traditionnel</i>	37
7.3. SECTEUR TERTIAIRE	37
7.3.1. <i>Commerce</i>	37
7.3.2. <i>Banque, micro-finance et assurance</i>	38
7.3.3. <i>Transport</i>	38
7.3.4. <i>Administration et services privés</i>	38
7.3.5. <i>Tourisme</i>	38
7.4. CONCLUSION	39
VIII. EQUIPEMENTS	40
8.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS.....	41
8.1.1. <i>Equipements de la période coloniale</i>	41
8.1.2. <i>Equipements datant de l'indépendance</i>	41
8.1.3. <i>Equipements récents</i>	41
8.2. EQUIPEMENTS SCOLAIRES	46
8.2.1. <i>Jardin d'enfants</i>	46
8.2.2. <i>Ecoles du premier cycle</i>	46
8.2.3. <i>Ecoles du second cycle</i>	46
8.2.4. <i>Medersas</i>	46
8.2.5. <i>Lycée</i>	46
8.3. EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES.....	46
8.4. EQUIPEMENTS COMMERCIAUX.....	48
8.4.1. <i>Marché central</i>	48
8.4.2. <i>Marché à bétail</i>	48
8.4.3. <i>Stations service</i>	48
8.4.4. <i>Abattoir</i>	48
8.5. EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS	48
8.6. EQUIPEMENTS TOURISTIQUES	52
8.6.1. <i>Equipements hôteliers</i>	52
8.6.2. <i>Sites touristiques</i>	52
8.7. EQUIPEMENTS CULTUELS	52
8.8. EQUIPEMENTS DE SECURITE.....	52
8.9. CONCLUSION	57
IX. VOIRIE, RESEAUX DIVERS, ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT.....	59
9.1. VOIRIE	61
9.1.1. <i>Voirie primaire</i>	61
9.1.2. <i>Voirie secondaire</i>	61
9.1.3. <i>Voirie tertiaire</i>	61
9.2. RESEAUX DIVERS.....	61
9.2.1. <i>Alimentation en eau potable</i>	61
9.2.2. <i>Réseau d'électricité</i>	61
9.2.3. <i>Télécommunication</i>	66
9.3. ASSAINISSEMENT.....	66
9.3.1. <i>Drainage des eaux de ruissellement</i>	66
9.3.2. <i>Traitement et évacuation des eaux usées</i>	66
9.3.3. <i>Gestion des excréta</i>	66
9.3.4. <i>Ordures ménagères</i>	66
9.3.5. <i>Hygiène du milieu</i>	68
9.4. ENVIRONNEMENT	68
9.4.1. <i>Formations végétales</i>	68
9.4.2. <i>Erosion</i>	68

9.5. CONCLUSION	68
DEUXIEME PARTIE : RAPPORT PROGRAMME.....	70
X. ZONAGE	71
10.1. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE SUR LA PERIODE 2003-2022.....	73
10.2. DESCRIPTION DU ZONAGE.....	73
10.2.1. Zone d'habitat	74
10.2.2. Centre commercial.....	74
10.2.3. Zone de bureaux.....	74
10.2.4. Gare routière	74
10.2.5. Centre artisanal	74
10.2.6. Domaine scolaire	74
10.2.7. Zone industrielle	74
10.2.8. Réserves foncières.....	74
10.2.9. Arboretum.....	74
10.2.10. Aménagement de la plaine du Wassoulou-Ballé.....	74
XI. EQUIPEMENTS	75
11.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS.....	77
11.1.1. Mairie	77
11.1.2. Conseil de cercle.....	77
11.1.3. Cercle	77
11.1.4. Commissariat de police	77
11.1.5. Impôts.....	77
11.1.6. Coordination des femmes	77
11.1.7. Chambre d'agriculture	77
11.2. EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES	77
11.3. EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES	78
11.4. EQUIPEMENTS COMMERCIAUX.....	79
11.4.1. Marché.....	79
11.4.2. Maison des artisans.....	79
11.4.3. Espace multifonctionnel	79
11.4.4. Gare routière	79
11.4.5. Marché à bétail.....	79
11.4.6. Abattoir.....	79
11.4.7. Parcs et zone de pâturage	79
11.5. EQUIPEMENTS SPORTIFS, ARTISTIQUES ET CULTURELS.....	79
11.5.1. Service de la jeunesse.....	79
11.5.2. Stade	80
11.5.3. Complexe culturel	80
11.5.4. Bibliothèque.....	80
11.5.5. Tourisme	80
11.6. EQUIPEMENTS CULTUELS	80
11.7. EQUIPEMENTS DE SECURITE.....	80
11.7.1. Gendarmerie nationale.....	80
11.7.2. Brigade de protection civile.....	80
11.7.3. Garde nationale	80
XII. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ASSAINISSEMENT	81
12.1. VOIRIE	82
12.1.1. Voies Nord-Sud.....	82
12.1.2. Voies Est-Ouest.....	82
12.1.3. Pont sur le marigot.....	83
12.1.4. Phasage et niveau d'aménagement des voies	83

12.2. RESEAUX DIVERS	85
12.2.1. Alimentation en eau potable	85
12.2.2. Electricité.....	85
12.2.3. Communication.....	85
12.3. ASSAINISSEMENT	85
12.3.1. Drainage des eaux pluviales.....	85
12.3.2. Evacuation des ordures	86
XIII. EVALUATION FINANCIERE	88
XIV. STRATEGIES D'APPLICATION.....	99
14.1. STRATEGIE FONCIERE.....	100
14.2. STRATEGIE SECTORIELLE	100
14.2.1. Zone de PUS n° 1 ou secteur Nord.....	100
14.2.2 Zone du PUS n°2 ou secteur Sud.....	102
14.3. STRATEGIE FINANCIERE	102
14.3.1 – Commune du Wassoulou-Ballé.....	102
14.3.2 – Etat	102
14.3.3 – Privés.....	103
14.3.4 - Populations.....	103
14.4 – STRATEGIE INSTITUTIONNELLE	103
14.5 – RECOMMANDATIONS.....	103

Première partie

Rapport constat

I. Introduction

Le gouvernement de la république du Mali a adopté en 1985 le Décret n° 186/P.G-R.M du 26 juillet 1985 portant réglementation des Schémas Directeurs et Schémas Sommaires d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU et SSAU).

Conformément à ce décret, toutes les agglomérations du Mali de 5.000 habitants et plus doivent être dotées d'un Schéma qui a pour objet de fixer les orientations fondamentales de développement et d'aménagement des localités concernées en vue de l'amélioration du cadre de vie des populations.

C'est dans ce cadre que le département chargé de l'Urbanisme a initié dans son programme de l'année 2002 l'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme d'un certain nombre de localités dont celui de Yanfolila et environs.

Le but visé par la présente étude est de doter la ville de Yanfolila d'un Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme qui est un document de planification urbaine.

1.1. Objectif global

L'objectif global de l'étude est de déterminer les orientations fondamentales du développement et de l'aménagement du territoire de la localité de Yanfolila et de ses environs.

Le SDAU est conçu de manière à promouvoir un meilleur cadre de vie propice à l'épanouissement des hommes.

Il définit les principes d'organisation de l'agglomération en matière d'habitat, d'activités, de grands équipements, de réseau de voirie et réseaux divers. Il traite aussi des stratégies à mettre en œuvre pour l'application des orientations dégagées.

La validité du SDAU est de vingt (20) ans. Son actualisation est possible tous les cinq (5) ans, selon les exigences du développement social et économique de la localité.

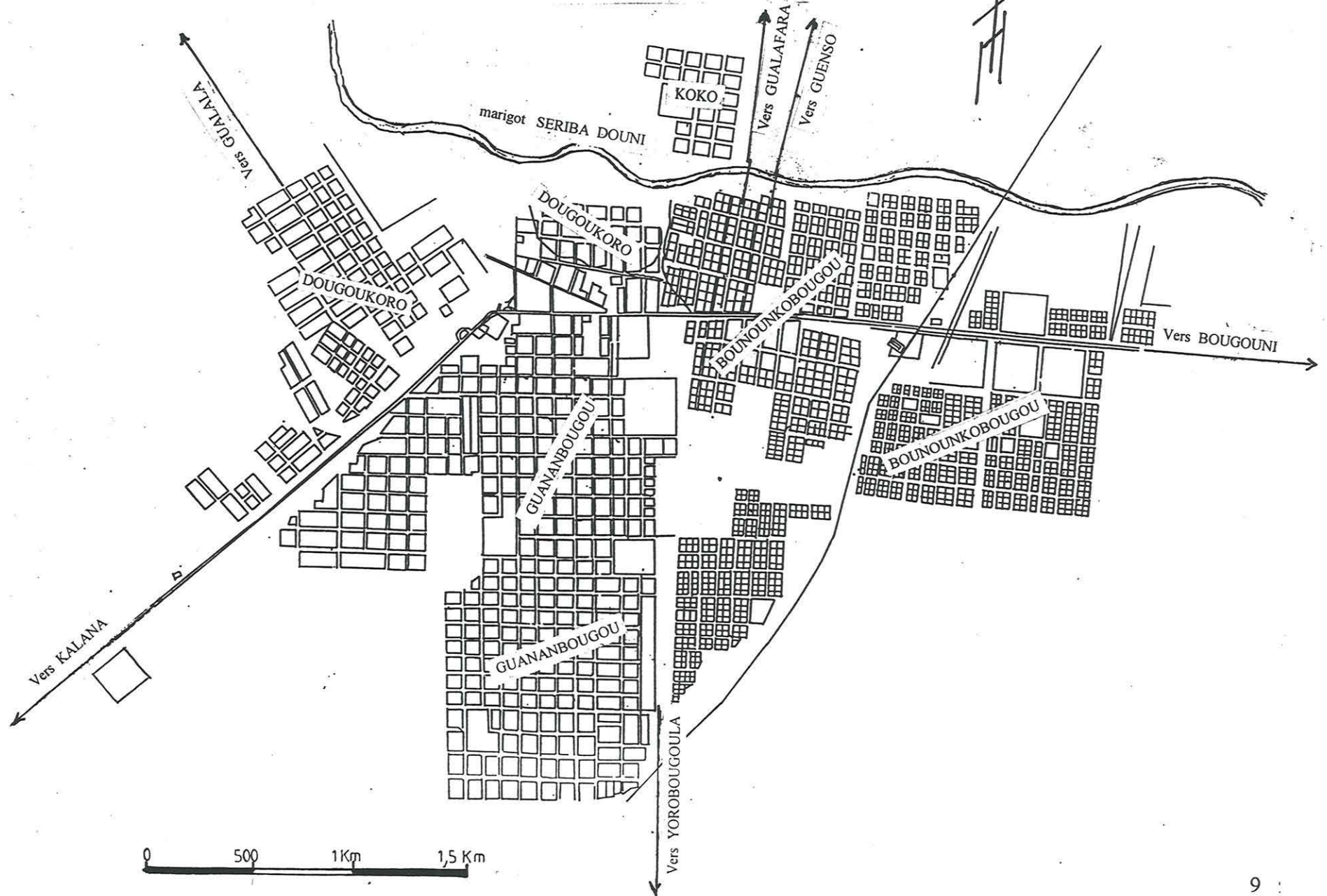
1.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visés sont :

- organiser l'espace autour des pôles économiques définis dans le SDAU ;
- prévoir un développement harmonieux de la ville par une répartition des équipements ;
- faciliter la gestion des ressources locales ;
- faciliter l'émergence d'un nouvel espace économique.

II. Historique de la ville

VILLE DE YANFOLILA



Le village de Yanfolila serait fondé vers 1746 par un éleveur du nom de Ballatié Sidibé dit Ya. Ce dernier aurait quitté Warafara ou Waralako dans le Djallon-Foula. Il aurait ensuite transité par la Guinée où une colline porte son nom <<Ballatié-Kourou>> puis par Monna dans l'actuelle commune du Gouanan avant de s'installer définitivement à Yanfolila sous la consigne de son cousin Magarakoro Sidibé.

L'emplacement du village a été prospecté par l'ami de Magarakoro du nom de Fasserioulé Doumbia, un colporteur. Cette action a créé entre les descendants de Ballatié et ceux de Fasserioulé un lien de parenté non transgressable.

Il y a deux versions pour l'origine du nom du village.

La première version qui semble être la plus plausible est la suivante : lorsque Ya et les siens ont rejoint l'emplacement indiqué par Fasserioulé, les autres parents venaient les saluer. A leur retour lorsqu'on leur demandait d'où ils venaient ils répondaient **Ya Foli-La**, ce qui signifie <<on vient de saluer Ya>> d'où le nom Yafolila qui a vite fait de donner par déformation du colonisateur Yanfolila.

La deuxième version se rattache au fils de Ballatié N'Dian qui a été le premier à occuper le tata après la mort de son père probablement vers 1846. Ceux qui venaient le saluer disaient <<on vient saluer Dian>> ce qui a donné Dianfolila d'où serait venu le nom de Yanfolila.

Après la construction du tata, Ballatié a fait appel à tous les descendants de Mallan, ancêtre des autochtones de Yanfolila. Ainsi les Bassidibés descendants de Mallan, les Sinassis (patriarche des Diakité), les korokos (commerçants) descendants de Fasserioulé Doumbia ont occupé le tata dont les traces sont encore visibles. Avant l'arrivée du colonisateur le village de Yanfolila était dirigé par un chef du nom de N'Dian Sidibé. Les chefs de village qui se sont succédés furent :

- Noumouni Toumani Sidibé ;
- Marridian Souley Sidibé;
- Bouran Sidibé ;
- Moussa Sidibé ;
- Toumanifing Sidibé.

Le village fût occupé par les colons en 1894. Le premier administrateur du nom du lieutenant Gouro s'installa à Bougouni dont relevait Yanfolila.

De la période coloniale à nos jours les différents chefs de village qui se sont succédés sont :

- Dama Noumoutié Sidibé ;
- Sira Tiekoro Sidibé ;
- Assa Toumanidian Sidibé ;
- Toumanifing Sidibé ;
- Koumba Souley Sidibé ;
- Penda Mansa Sidibé ;
- Koumba Souley Sidibé ;
- Gaoussou Sidibé ;
- Barrioulé Sidibé ;
- Demba Sidibé ;
- Zoumana Sidibé, intronisé en 1997 et présentement en fonction.

Le village de Yanfolila qui s'est agrandi conserve cependant certains us et coutumes ayant résisté aux courants religieux. Il s'agit des lieux sacrés tels que le "**Gouégnékourou**" (colline sacrée sur laquelle on infligeait des corrections aux malfaiteurs) où se trouve le pylône de la SOTELMA, le marigot "**Seriba-douni**", où vivent les caïmans protecteurs de la ville. Les cérémonies relatives à ces différentes us et coutumes semblent être reléguées au second plan.

Avec l'avènement de la décentralisation la ville de Yanfolila a été érigée en 1996 en chef lieu de la commune rurale du **Wassoulou-Ballé**.

III. Présentation de la commune

3.1. Situation administrative et politique

La commune du Wassoulou-Ballé tire son nom du cours d'eau qui la traverse : le Ballé. Elle a été créée par la loi n°96-059 du 4 novembre 1996 portant création des communes. Elle fait partie intégrante des 12 communes qui forment le cercle de Yanfolila, dans la région de Sikasso.

Yanfolila, chef lieu de la commune est en même temps le chef lieu du cercle. Yanfolila est située à 83 km de Bougouni, à 245 km de Bamako et à 300 km de Sikasso.

La commune est dirigée par un conseil communal de 23 membres et dispose en son sein d'un bureau et des commissions. Elle est membre de l'association des municipalités du Mali.

3.2. Limites

La commune du Wassoulou-Ballé couvre une superficie d'environ 1550 km². Elle est limitée :

- au Nord par la commune de Sere moussa ani samou ;
- au Sud par les communes de Gouanan et Gouandiaka ;
- à l'Est par les communes de Bolo-Fouta et de Djiguiya-Koloni ainsi que celles de Danou et de Faragouaran qui font parties du cercle de Bougouni ;
- à l'Ouest par la commune de Yallankoro-Soloba et fait frontière avec la république de Guinée.

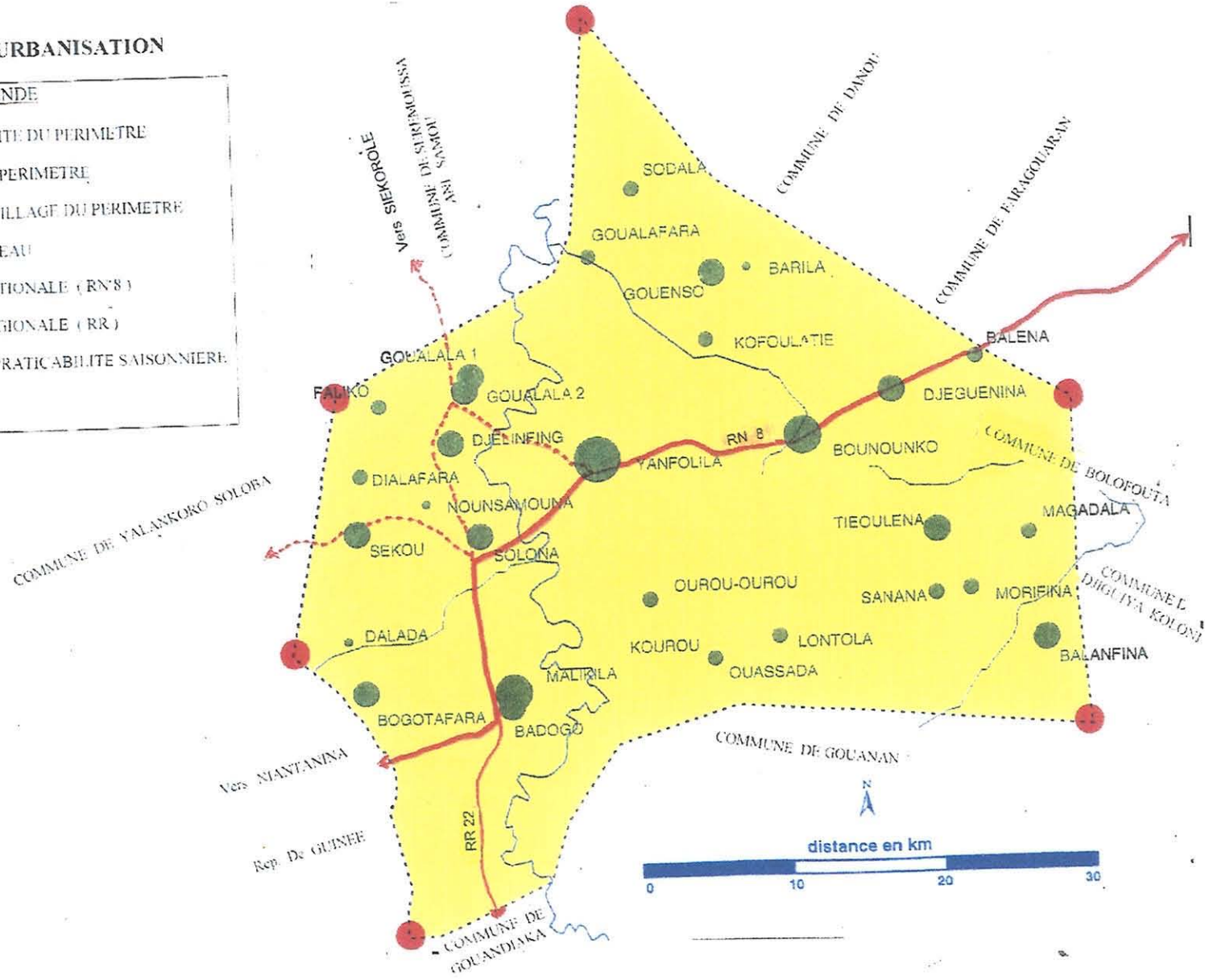
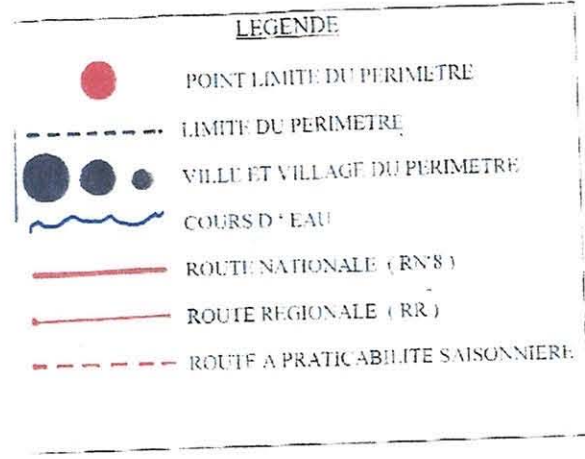
3.3. Composition

La commune du Wassoulou-Ballé est composée de la ville de Yanfolila et de 33 villages ainsi que de plusieurs hameaux. Ces villages sont situés comme suit par rapport à Yanfolila :

- | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| - village de Badogo.....20 km ; | village de Malikila..... 30 km ; |
| - village de Balanfina.....32 km ; | village de Nounsamouna..... 20 km ; |
| - village de Baléna.....22 km ; | village de Wassada..... 15 km ; |
| - village de Barila.....18 km ; | village de Ourou-Ourou..... 9 km ; |
| - village de Bogotafara.....22 km ; | village de Sanana..... 27 km ; |
| - village de Bounounko.....15 km ; | village de Sékou.....30 km ; |
| - village de Dalada.....20 km ; | village de Sodala.....35 km ; |
| - village de Dialafara.....25 km ; | village de Solona.....9 km ; |
| - village de Djèguènina..... 18 km ; | village de Tiéouléna..... 24 km ; |
| - village de Djélifing.....25 km ; | village de Gouenso.....12 km ; |
| - village de Faliko.....29 km ; | village de Fougamana.....22 km ; |
| - village de Goualafara..... 12 km ; | village de Karatou.....25 km ; |
| - village de Goualala 1.....25 km ; | village de Niakarako.....12 km ; |
| - village de Goualala 2.....25 km ; | village de Lontola.....18 km ; |
| - village de Gouenso.....15 km ; | village de Morifina..... 30 km ; |
| - village de Koflatié.....15 km ; | village de Magadala.....30 km ; |
| - village de Kourou.....12 km ; | |

IV. Périmètre d'Urbanisation

PERIMETRE D'URBANISATION



Dans le but d'éviter la réalisation d'opération d'aménagement de façon anarchique et d'harmoniser les actions de développement, il est nécessaire de retenir autour de la ville un périmètre d'Urbanisation. Ce périmètre définit une aire géographique à l'intérieur de laquelle toutes les opérations d'aménagement doivent être soumises à l'appréciation des administrations compétentes (cercles, communes concernées par l'aire, services déconcentrés etc.)

Considérant les relations des villages de la commune avec la ville de Yanfolila, le périmètre d'urbanisation peut être ramené au périmètre communal.

Le périmètre se situe entre 11°39' de latitude Sud ; 7°84' de longitude Est et 8°34' de longitude Ouest.

4.1. Caractéristiques physiques

4.1.1. Relief

La commune du Wassoulou-Ballé est située sur un plateau peu accidenté d'une altitude moyenne variant entre 250 et 500 m. Le point culminant est le <<Gouégnékourou >> à l'Est de Yanfolila. On rencontre aussi le <<Kouroufing>> au Nord, et le <<Kolensèkè>> à l'Ouest. Les plaines se rencontrent en bordure des cours d'eau.

La commune est arrosée par le Wassoulou-Ballé et ses affluents notamment le Milo, le Kocoro et le Wassa. Les lacs les plus importants sont : le Bandiana à l'Ouest, le lac Badogo et le Koba à Nounsamina.

4.1.2. Sol

Les sols gravillonnaires situés à mi-pentes et les bas fonds de vallées avec des sols limoneux et limono-argileux en profondeur sont propices à l'agriculture.

Le sous sol renferme des gisements aurifères.

4.1.3. Climat

Le climat est chaud et humide. Il se caractérise par une saison pluvieuse de mai à octobre avec une moyenne annuelle de 1200 mm de pluie et une saison sèche de deux (2) périodes dont l'une froide de novembre à février et l'autre chaude de mars à avril.

Les fortes pluies ont une action de dégradation sur les sols sans couvert végétal.

La température moyenne annuelle oscille autour de 28° C. L'évapotranspiration (ETP) est de 2300 mm.

Les vents dominants sont : l'harmattan, chaud et sec qui souffle de janvier à mars et la mousson chaude et humide souffle de mai à octobre.

4.1.4. Flore

La végétation est de type préguinéenne. La forêt est claire. On y rencontre le karité (*Bitiroch permum parkii*) le bambou (*babousa vularis*) le caïcedra (*Khaya senéganlensis*) le néré (*Parkia biglobosa*) le sô (*Isobertiadoka*) le sanan (*Daniela oliveri*).

Les essences forestières, Eucalyptus, tecks et nimes se trouvent au niveau de chaque village en plantation villageoise.

Les pâturages herbacés sont abondants. Les principales espèces sont : *Andropogon gayanus* (Waaka), *Penicetum pédicelatun* (N'Golo), *bourgous* (*Echinicloa stagnina*) qui se rencontrent dans les marigots, *Cymbopogon giganteus* (Tiékala) etc.

4.1.5. Faune

La faune, jadis riche et variée, se compose aujourd'hui de quelques rares buffles, hippopotames, caïmans, phacochères, panthères, hyènes, reptiles, antilope, oiseaux (pintades, perdrix, canes nocturnes et diurnes). La faune aquatique, riche et variée se compose de : fanan (*Heterotis niloticus*), n'tèben (*Tilapia spp*), manogo (*clarias lazero* ou *gariépinus*), nanadabouroudjan (*Gnathonemus tamandua*), konkon bilé (*Sydontis schall*). Quelques fois le tinenni (*Alectes spp*) se rencontre dans le Ballé. La zone est riche en insectes de pollinisation et mellifères. L'usage de pesticides à outrance devient un danger pour toutes les formes de vie (animale, végétale voire même humaine).

4.2. Rapport entre la ville de Yanfolila et les villages du périmètre

4.2.1. Rapports économiques

Ces rapports sont focalisés autour de la foire hebdomadaire de Yanfolila qui se tient les mardis. Cette foire constitue le point d'attraction du négoce. Les villages apportent principalement les produits agricoles constitués de céréales (maïs, riz, sorgho), de légumes (concombres, tomates, aubergines) et de fruits (mangues, oranges, citron, banane, anacardium).

Les produits d'élevage constitués de lait, de volaille, de petits ruminants proviennent de tous les villages pour la foire.

Les produits de pêche viennent de Sodala, Goualafara, Badogo, Djélefing et Goualala.

Quant aux produits de cueillette tels que les noix de karité et de néré, ils sont transformés puis vendus par la totalité des villages au marché de Yanfolila.

L'apiculture se pratique de façon traditionnelle et les produits sont vendus sur le même marché de Yanfolila.

L'orpillage traditionnel est effectué au niveau des placers et les produits sont également vendus sur le marché de Yanfolila.

Les produits artisanaux tels que la poterie, la daba sont produits dans les villages et vendus à la foire.

En contre partie, Yanfolila dessert ces villages en produits manufacturés, en charrues, semoirs, multiculteurs, engrais, produits de menuiserie moderne (porte, fenêtre métallique, lit).

4.2.2. Rapports administratifs et judiciaires

La police administrative est réglementée depuis la mairie en direction des citoyens du périmètre. Les affaires juridiques, à l'instar des autres villages du cercle, sont traités par le tribunal de Yanfolila.

4.2.3. Rapports socio-sanitaires

Il existe des solides liens de parenté, de mariage, de tradition entre tous les habitants du périmètre. Les villageois ont chacun un tuteur à Yanfolila.

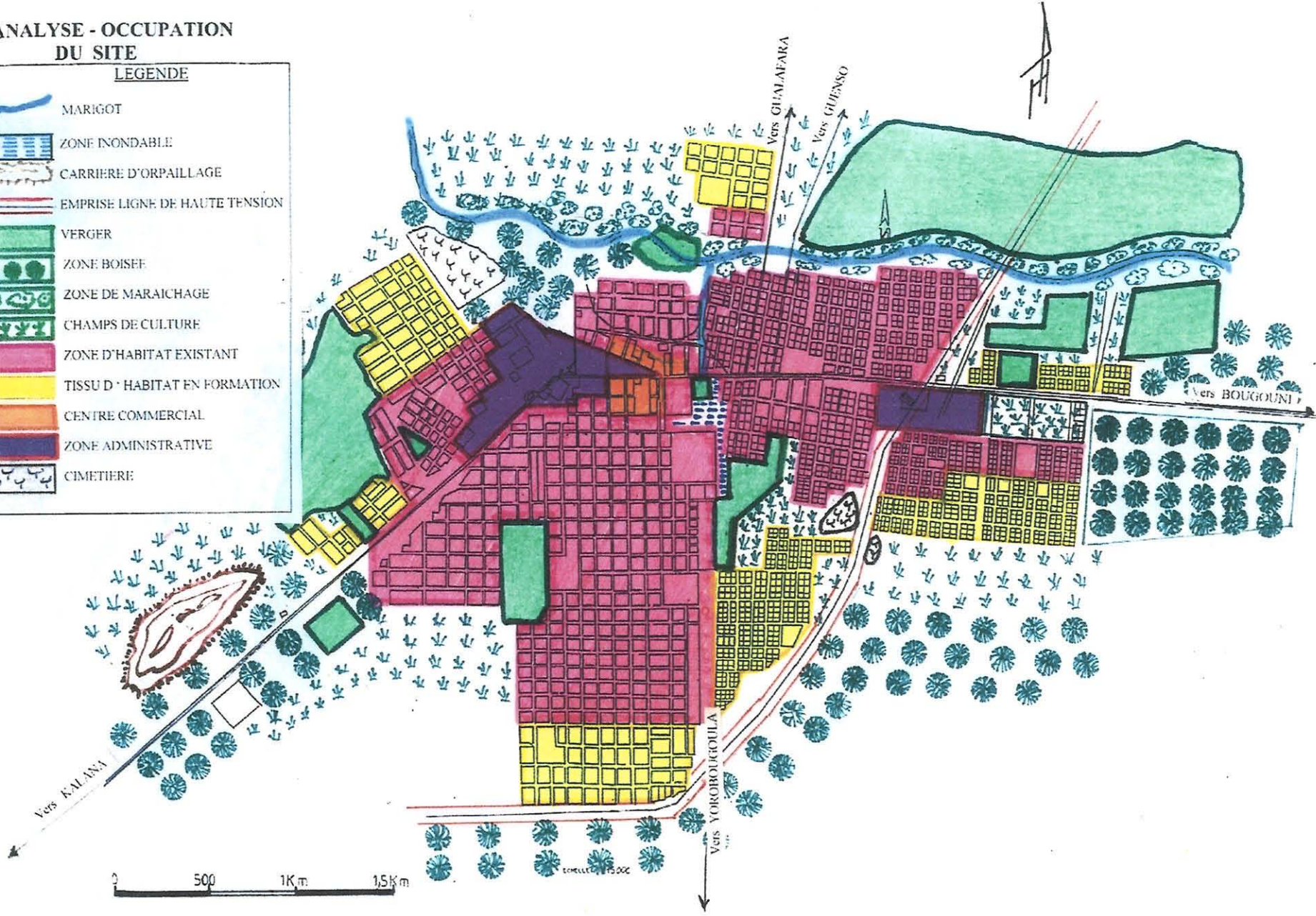
Le centre de référence de Yanfolila constitue le lieu privilégié pour l'évacuation des urgences signalées au niveau des villages. Egalement, les produits pharmaceutiques sont achetés par les villageois dans les dépôts de Yanfolila.

V. Analyse, Occupation et Evolution du site

ANALYSE - OCCUPATION DU SITE

LEGENDE

	MARIGOT
	ZONE INONDABLE
	CARRIERE D'ORPAILLAGE
	EMPRISE LIGNE DE HAUTE TENSION
	VERGER
	ZONE BOISEE
	ZONE DE MARAICHAGE
	CHAMPS DE CULTURE
	ZONE D'HABITAT EXISTANT
	TISSU D' HABITAT EN FORMATION
	CENTRE COMMERCIAL
	ZONE ADMINISTRATIVE
	CIMETIERE



5.1. Analyse du site

5.1.1. Contraintes physiques

Elles ne sont pas nombreuses et ne constituent pas un obstacle de nature à poser un problème à l'extension de la ville. La contrainte physique la plus importante est le marigot <<Sériba-douni>> situé au Nord de la ville du côté du quartier Dougoukoro. Ce cours d'eau n'est pas tellement grand et son lit est utilisé pour le maraîchage.

On rencontre également trois (3) lignes de drainage naturel qui sont :

- le canal situé à l'Est de l'école du centre ville et qui draine les eaux de la zone inondable contiguë au marigot ;
- le canal situé entre le site de l'EDM et le site de la CMDT ;
- le canal situé à la sortie Est de la ville et à gauche de la route de Bougouni.

La zone inondable située au Sud et à l'Est de l'école du centre ville ainsi que l'emprise de la ligne haute tension d'électricité constituent également des contraintes.

5.1.2. Contraintes juridiques

Il existe à l'intérieur du tissu urbain de multiples vergers souvent regroupés et non loin des zones d'habitation. Certains ont fait l'objet de titres provisoires. Ces vergers constituent une amarture verte s'intégrant harmonieusement à la ville. Il n'y a qu'un titre foncier au nom de la Direction Régionale de l'Agriculture (bureau SLACAER et logement du chef de service). Ces faits méritent d'être pris en compte dans le développement futur de la ville.

5.1.3. Contraintes culturelles

Les contraintes culturelles constituent le <<Dankoun>> (lieu sacré des chasseurs) situé à l'Ouest de la ville au bord de la route de Kalana et le bois sacré situé au Nord du quartier kôkô.

5.2. Occupation du site

Suivant les fonctions spécifiques dominantes, on distingue :

- le centre commercial ;
- la cité administrative ;
- le tissu d'habitat existant ;
- le tissu d'habitat en formation ;
- les aires de maraîchages et de cultures.

5.2.1. Centre commercial

L'espace se situe de part et d'autre de la route nationale n°8 (RN8) et au Sud du centre de santé de référence. Il occupe une position centrale et s'étend d'avantage dans le tissu d'habitat pendant les jours de foire (le mardi).

5.2.2. Cité administrative

Elle se situe au centre ville et à l'Ouest du centre commercial. L'espace regroupe la cité administrative créée pendant la période coloniale et l'extension Ouest de cette cité.

Il existe également un embryon de zone administrative situé à l'Est de la ville et constitué par le domaine de l'EDM et celui de la CMDT.

5.2.3. Tissu d'habitat existant

Il s'agit de l'ensemble des quartiers de la ville et leurs extensions, à savoir :

- le quartier Dougoukoro situé au Nord de la ville : c'est la partie la plus densifiée de la ville avec des constructions en banco et des cases. Bien qu'ayant subi une restructuration les rues sont trop étroites et la zone conserve encore l'aspect villageois ;

- les extensions du quartier Dougoukoro, au Nord, à l'Ouest et à l'Est de la ville : les rues y sont plus larges. Les bâtiments sont pour la plupart en banco avec des toitures en tôle. On rencontre moins de case dans ces zones ;
- le quartier de Bounoukoubougou situé à l'Est de la ville : les rues et les bâtiments ont les mêmes caractéristiques que dans les extensions de Dougoukoro ;
- le quartier de kôkô, situé au Nord du quartier Dougoukoro et derrière le marigot : le tissu est un peu lâche et les bâtiments sont en banco avec des rues larges ;
- le quartier Guanambougou et ses extensions situés au Sud de la ville : tout comme dans le quartier de Bounoukoubougou, les rues sont plus larges et les bâtiments sont pour la plupart en banco avec des couvertures en tôle et en paille. On rencontre également quelques cases comme dans toutes les concessions.

De façon générale la taille des parcelles varie de 500 (20x25) à 750m² (30x25). Les attributions sont faites par le cercle contre paiement de 20.000 F CFA et le chef de village contre 6.000 F CFA

5.2.4. Tissu d'habitat en formation

Il s'agit des zones récemment loties et attribuées mais qui n'ont pas fait l'objet de mise en valeur pour la plupart. Elles sont un peu nombreuses et occupent près de 180 ha et près de 1.500 parcelles. La création de ces parcelles a été rendue nécessaire sans doute à cause des besoins financiers du cercle dans les années 90. Ce phénomène a continué avec les attributions par à coup jusqu'à nos jours.

5.2.5. Aires de maraîchages et de cultures

C'est la zone située le long du marigot <<Sériba douni>> au Nord de la ville et le terrain situé à l'Est de l'école du centre ville.

Les parcelles non encore mises en valeur et les autres terrains vagues sont tous exploités pour l'agriculture. Il n'est pas rare aussi de rencontrer des cultures à l'intérieur des concessions habitées.

5.3. Evolution du site

5.3.1. Avant la colonisation

Le premier site de Yanfolila est le quartier Dougoukoro. Bien qu'ayant subi une restructuration au point de vue de la voirie, ce site garde encore l'aspect de village à travers le type d'habitat qu'on y rencontre. Certaines concessions n'ont pratiquement pas de clôture.

5.3.2. Période coloniale

L'évolution de la ville de Yanfolila pendant la période coloniale a donné naissance à la création d'une cité administrative regroupant les bureaux du cercle, le campement et d'autres habitations autour de ces équipements.

On y rencontre des bâtiments en dur avec des toitures en tôle et rarement en dalle.

5.3.3. Période de l'indépendance à nos jours

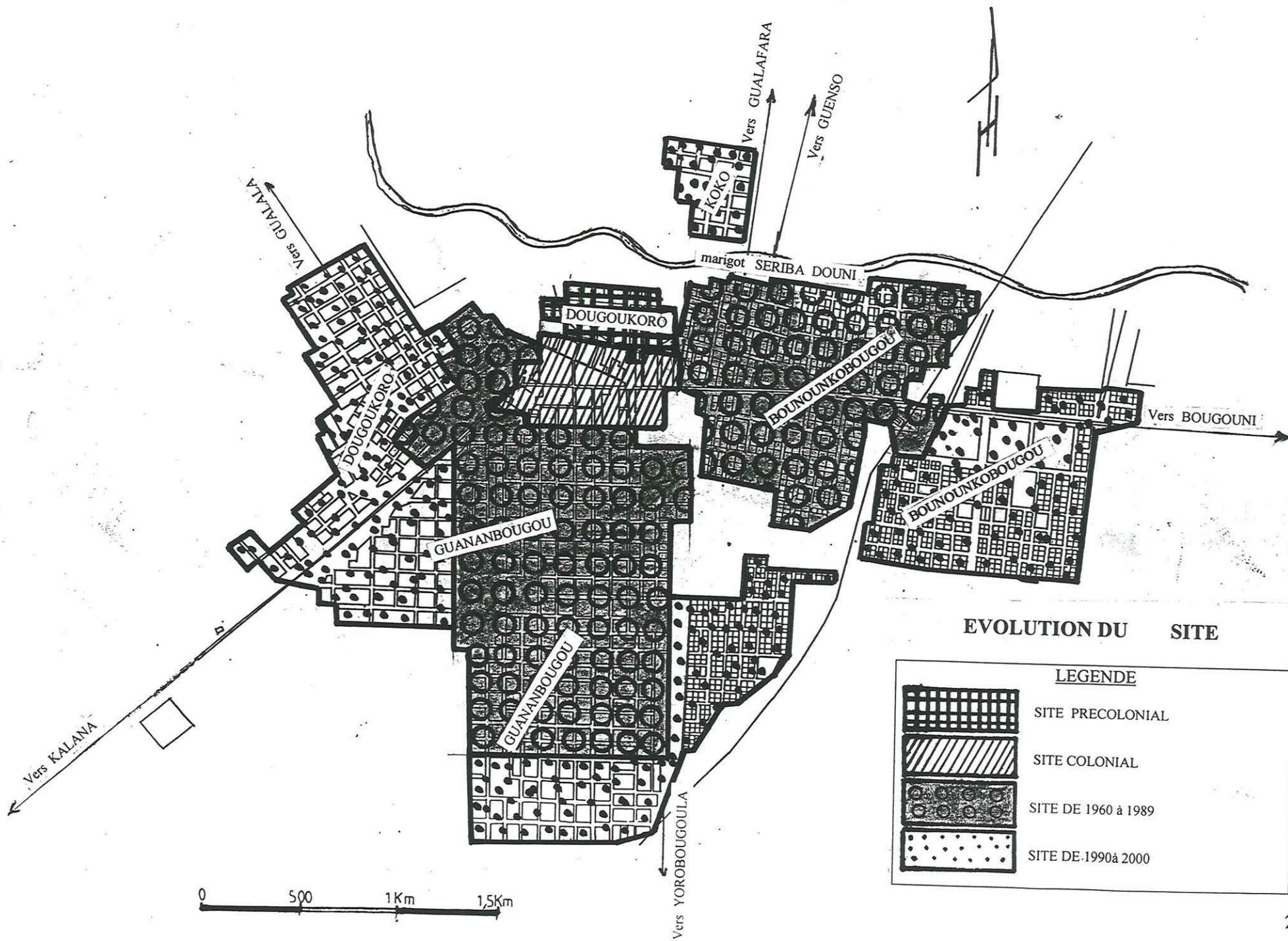
Pendant cette période on assiste à l'extension du quartier Dougoukoro, à la création des nouveaux quartiers Bounoukoubougou, Guanambougou et kôkô ainsi que les extensions opérées ces dernières années.

L'habitat est de type moderne avec des bâtiments en banco ou en briques cuites. La toiture est généralement en tôle.

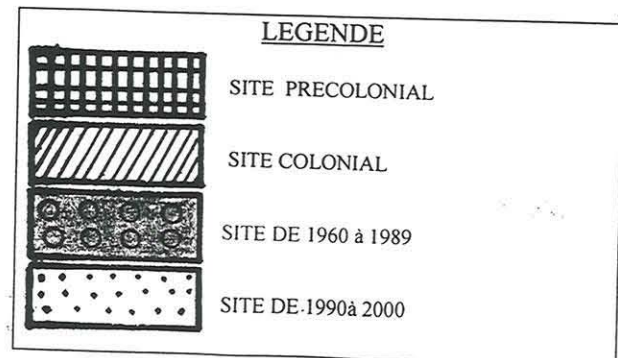
HABITAT TRADITIONNEL



Cases en toit de chaume – Style de construction dominant.



EVOLUTION DU SITE



VI. Démographie

6.1. Aperçu de la population

La population de la commune du Wassoulou-Ballé est surtout composée de Peulh, de Malinké, de Bambara, de Dogon, de Bozo et de Sarakolé.

Les données sur la population de la commune ont été tirées des résultats des recensements généraux de la population et de l'habitat du Mali des années 1976, 1987 et 1998.

La création de la commune datant de 1996, les données de 1976 et 1987 concernent la seule ville de Yanfolila et celles de 1998 concernent l'ensemble de la commune du Wassoulou-Ballé.

D'après les différents recensements, la population référentielle de la ville et de la commune a été estimée à :

- 3837 habitants pour la ville de Yanfolila en 1976 ;
- 4995 habitants pour la ville de Yanfolila en 1987 ;
- 37.498 habitants pour la commune du Wassoulou-Ballé en 1998 dont 8819 habitants pour la ville de Yanfolila et 28.679 habitants pour les 33 autres villages de la commune.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme se rapportant à la ville de Yanfolila et environs, l'analyse des données démographiques porte essentiellement sur la ville.

De 1976 à 1987, la population de la ville de Yanfolila est passée de 3837 habitants à 4995 habitants avec un taux de croissance d'environ 2,43 %.

De 1987 à 1998, la population est passée de 4995 habitants à 8819 habitants soit un taux de croissance d'environ 5,30%.

L'accroissement du taux de croissance peut s'expliquer par :

- l'exode rural ;
- la présence de terres fertiles ainsi que la pluviométrie abondante qui ont entraîné l'arrivée massive des populations Dogon ;
- la fin des travaux d'aménagement de la route Bougouni – Yanfolila – Kalana qui a facilité l'accès à la ville et l'écoulement des produits agricoles ;
- l'électrification de la ville intervenue en 1994.

Pendant la période inter censitaire 1976/1987, le nombre de concessions a passé de 420 à 546 et le nombre de ménages de 689 à 838. Le nombre de ménages par concession qui est de 1,6 n'a sensiblement pas varié.

Pendant la même période, il ressort que le nombre de personnes par ménage a passé de 5,6 à 6 et le nombre de personnes par concession est resté le même soit 9,10.

Pendant la période inter censitaire 1987/1998, le nombre de concessions a passé de 546 à 887 et le nombre de ménages de 838 à 1377.

Quant au nombre de personnes par concession, il a passé de 9,15 à environ 10.

Il apparaît que la population supplémentaire entre 1987 et 1998 a contribué en partie à augmenter le nombre de personnes par concession.

Tableau n°01 . Population des villages de la commune (recensement 1998)

N°	Localités	Population		
		Hommes	Femmes	Total
1	Badogo	1366	1300	2666
2	Balanfina	544	591	1135
3	Baléna	408	421	829
4	Barila	127	120	247
5	Bogotafara	795	790	1585
6	Bounounko	878	874	1752
7	Dalada	382	397	779
8	Dialafara	373	376	749
9	Djèguènina	618	316	1234
10	Djélifing	717	753	1470
11	Faliko	316	281	597
12	Goualafara	436	434	870
13	Goualala 1	846	871	1717
14	Goualala 2	257	241	498
15	Gouenso	616	618	1234
16	Koflatiè	453	485	938
17	Kourou	190	164	354
18	Lontola	318	331	649
19	Morifina	273	287	560
20	Magadala	272	311	583
21	Malikila	741	721	1462
22	Nounsamna	195	230	425
23	Wassada	250	247	497
24	Ouro-Orou	368	375	743
25	Sanana	281	312	593
26	Sékou	718	766	1484
27	Sodala	236	283	519
28	Solona	763	820	1583
29	Tièouléna	477	450	927
30	Gouanso			
31	Fougama			
32	Karatou			
33	Niakarako			
34	Yanfolila	4360	4459	8819
Total				37 498

Avec un taux d'accroissement annuel de 3,8% (cf. recensement 1998) pour l'ensemble de la commune, la population en 2002 est estimée à 43 530 hts et la densité à environ 28 hts/km².

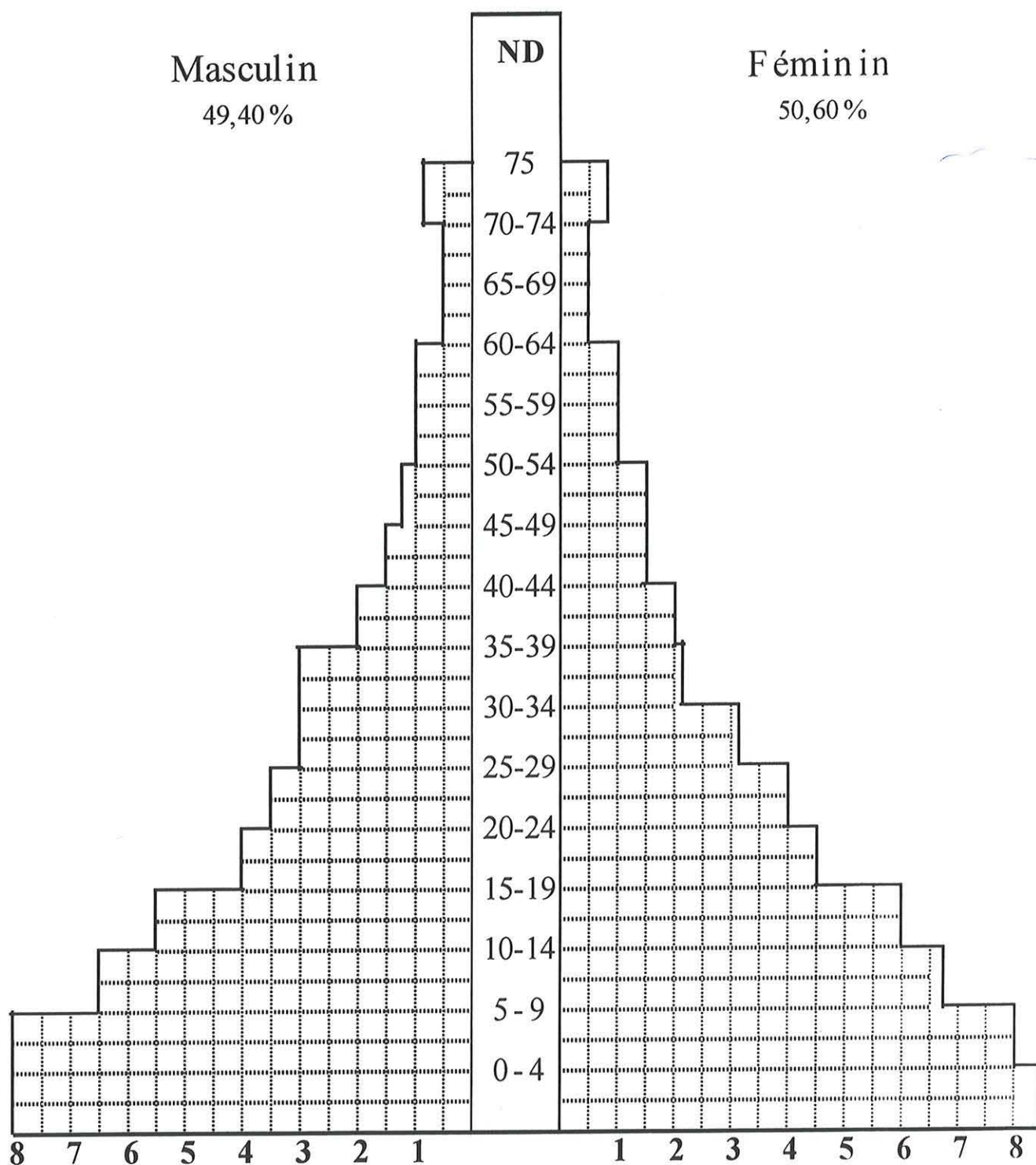
6.2. Structure de la population**Tableau n°02. Répartition de la population par tranche d'âge (recensement de 1998)**

N°	Groupes d'ages	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage %
1	0 – 4	705	731	1436	16,3
2	5 – 9	690	702	1392	15,8
3	10 – 14	584	587	1171	13,3
4	15 – 19	493	520	1013	11,5
5	20 – 24	375	402	777	8,8
6	25 – 29	297	333	630	7,10
7	30 – 34	269	280	549	6,20
8	35 – 39	269	223	452	5,10
9	40 – 44	180	169	349	4,00
10	45 – 49	135	125	260	2,90
11	50 – 54	109	108	217	2,50
12	55 – 59	83	75	158	1,80
13	60 – 64	69	69	138	1,60
14	65 – 69	47	43	90	1,00
15	70 – 74	33	33	66	0,7
16	75 et plus	62	59	121	1,4
17	Total	4360	4459	8819	100
		49,40 %	50,60 %	100 %	

De l'analyse de la population de la ville de Yanfolila, il apparaît que la population masculine représente 49,40 % et la population féminine 50,60 %.

La structure de la population telle que dégagée du tableau confirme la jeunesse de la population. En effet la population de moins de vingt (20) ans représente 56,9 % de la population totale. La tranche d'âge de 5 à 19 ans qui constitue la population scolarisable représente 40,6 % de la population totale.

6.3. Pyramide des âges (Recensement 1998)



6.4. Accroissement de la population et tendance à l'Urbanisation

Le taux de croissance de la population de la ville de Yanfolila a atteint 2,43 % en 1987 et 5,30% en 1998, soit un taux moyen de 3,87 % entre 1987 et 1998.

De plus en plus on constate un certain ralentissement dans les activités économiques de la ville, à cause notamment de l'arrêt de l'usine d'or de Kalana, du manque d'activités pouvant attirer la main d'œuvre provenant du monde rural. Les indices économiques actuels ne militent pas en faveur d'une prospérité économique surtout avec le départ des Coréens qui s'étaient installés dans la ville pour la prospection de nouvelles mines d'or.

On peut considérer que le taux de croissance de 5,3 % observé en 1998 va se maintenir et pourrait même subir une légère baisse si la situation demeurait comme telle.

Ainsi la population actuelle de la ville serait de l'ordre de 10.845 habitants en 2002. Cette population atteindra 30.465 habitants dans 20 ans, c'est à dire en 2022 et aurait presque triplé.

La ville ne présente pas de contraintes physiques majeures et les tendances à l'urbanisation seraient celles observées ces dernières années à savoir les côtés Nord, Est et Ouest de la ville.

VII. Economie

Chef lieu du cercle de Yanfolila et de la commune rurale du Wassoulou-Ballé, la ville de Yanfolila a une économie basée sur l'agriculture et l'élevage. Elle peut être divisée en trois (3) secteurs qui sont : le primaire, le secondaire et le tertiaire.

7.1. Secteur primaire

Ce secteur comprend l'agriculture, l'élevage, la pêche, la chasse, la cueillette, l'arboriculture et l'exploitation forestière.

7.1.1. Agriculture

Elle porte sur les cultures vivrières et les cultures industrielles.

- Cultures vivrières

Les spéculations essentielles sont le maïs, le sorgho, le mil, le riz, le niébé, la patate, le manioc et le fonio.

Le maïs est une culture en plein essor. Grâce aux efforts d'encadrement de la CMDT, la production est excédentaire et donne lieu à l'exportation à l'intérieur du Mali. La promotion de la culture du maïs a été soutenue à tous les niveaux notamment par l'introduction des variétés améliorées, l'utilisation contrôlée des intrants agricoles, la mécanisation de l'agriculture. Ce secteur a besoin d'être organisé au niveau de la commercialisation. Le maïs constitue l'aliment de base de la population. Sa culture est pratiquée même à l'intérieur de certaines concessions.

Le mil et le sorgho : le sorgho est plus cultivé que le mil. Le phénomène est dû au cycle plus long de la variété de mil qui est cultivée dans la zone. La production de mil et de sorgho n'est pas suffisante ce qui entraîne une importation de ces denrées pour les besoins des populations.

Quant à la culture du riz, on distingue le riz de bas-fond et le riz pluvial. Le riz de bas-fond est cultivé essentiellement par les femmes et domine le riz pluvial pratiqué généralement par les hommes. La production de riz est largement en dessous des besoins de la consommation locale d'où l'importation du riz en grande quantité.

Le niébé sert de complément alimentaire et sa production ne couvre pas les besoins locaux.

Le fonio est cultivé en petite quantité pour palier aux difficultés de la période de soudure.

La production locale de manioc est assez significative. Elle est beaucoup transformée sur place (attiéké, farine de manioc et amidon). La production ne couvre pas les besoins locaux.

La production de patate est assez importante mais ne couvre pas les besoins locaux.

Tableau n°03. Production agricole de certaines cultures (Source CMDT)

N°	Production	Superficie cultivée en ha					Production en tonne					Rendement en t/ha				
		1997	1998	1999	2000	2001	1997	1998	1999	2000	2001	1997	1998	1999	2000	2001
1	Maïs	330	405	450	495	502	561	769	900	796	1029	1700	1900	2000	1600	2050
2	Sorgho	30	40	55	75	57	23	31	44	60	45	790	790	800	800	800
3	Mil	15	17	21	27	28	10	11	14	18	19	700	700	700	700	700
4	Riz pluvial	60	75	81	100	116	78	97	105	130	150	1300	1300	1300	1300	1300
5	Riz bas fond	20	35	41	36	42	24	42	49	43	50	1200	1200	1200	1200	1200

- Cultures industrielles

La principale culture industrielle est le coton. Jusqu'en 1982 la production de coton du cercle entier n'était que de 3 tonnes. La CMDT a renforcé ses activités dans la zone suite au "projet maïs" à partir de 1984. Aujourd'hui la production est estimée à 17.000 tonnes (CMDT 2001).

De 1999 à 2001, la société Helvetas a procédé à l'expérimentation du coton biologique. La qualité des résultats enregistrés a facilité le démarrage d'un programme coton biologique dans la zone et qui doit durer 3 ans. La culture du coton se porte bien. On constate une augmentation des surfaces, des rendements et de la production d'année en année; grâce à la mécanisation, à la promotion des intrants et aux efforts d'organisation des producteurs. Yanfolila est le chef lieu de secteur CMDT et relève de la Direction régionale de Bougouni.

Tableau n°03. Production de coton (Source CMDT)

N°	Production	Superficie cultivée en ha					Production en tonne					Rendement t/ha				
		1997	1998	1999	2000	2001	1997	1998	1999	2000	2001	1997	1998	1999	2000	2001
1	Coton	297	310	360	230	390	287	314	396	264	461	967	1016	1100	1150	1184

Tableau n°04. Production de coton biologique (Source Agri Multi Service Sarl de Yanfolila)

N°	Année	Nombre de producteurs	Superficie(ha)	Production en (kg)	Rendement kg/ha	Observations
1	1999	5	1,25	665	532	Phase expérimentation
2	2000	10	3,25	2.201	677,23	
3	2001	31	16,75	9.910	592	
4	2002	92	51,75			Programme de la 1 ^{ère} année

Les autres cultures sont l'arachide, le dâh, le sésame, etc...

L'arachide est cultivée pour la consommation locale et n'a pas de vocation industrielle.

Le dâh qui était une culture importante a été délaissé au profit du coton.

Le sésame, le bisaps et le soja sont des cultures en phase d'expérimentation en agriculture biologique en accompagnement du coton biologique par Helvetas.

Tableau n°03. Production d'arachide et de niebé(Source CMDT)

N°	Production	Superficie cultivée en ha					Production en tonne					Rendement t/ha				
		1997	1998	1999	2000	2001	1997	1998	1999	2000	2001	1997	1998	1999	2000	2001
1	Arachide	80	92	102	115	135	66	76	84	95	112	830	830	830	830	830
2	Niébé grain	5	7	7,5	9	11	2	2,800	3	3,600	4,400	400	400	400	400	400

- Cultures maraîchères

Elles sont en pleine expansion et se pratiquent le long des cours d'eau (oignons, tomates, aubergines, choux, salades entre autres). Les productions sont saisonnières et bénéficient de l'appui technique, matériel et financier des partenaires au développement (Agri Multi service, Sene Deme So Sarl, CMDT). Il existe une coopérative de maraîchers et deux associations.

Le cours d'eau "Dialakorodan" a été aménagé grâce au projet Helvetas et compte 2 ouvrages hydro-agricoles (retenue d'eau et pont digue) pour favoriser le maraîchage et désenclaver le côté Nord de la ville.

Les potentialités sont énormes en matières de maraîchage.

- Cultures fruitières

Elles portent essentiellement sur les mangues, les bananes et l'anacardium.

La zone de Yanfolila est très riche en mangues. La production est saisonnière et va de Mars en Août. Les mangues sont vendues à l'intérieur du Mali et à l'extérieur. En 1996 une grande quantité de la production pourrissait dans les vergers. Actuellement la commercialisation de la production de mangue se porte mieux grâce aux efforts fournis par les partenaires au développement pour faire connaître les potentialités de la zone.

Le marigot SERIBA DOUNI



Retenue d'eau exploitée pour le maraîchage

La culture de banane est en voie de prospérer. En effet, source de revenus notoires, cette spéculation est de plus en plus pratiquée et sa promotion est soutenue par les partenaires au développement (Agri- Multi Services/Helvetas). Pour soutenir la production, des vitro-plants de banane ont été introduites en 2001 en vue d'un changement de souche.

Tableau n°05. Production de bananes (Source Agri Multi Service Sarl de Yanfolila)

N°	Année	Nombre de producteurs	Superficie (ha)	Production en (t)	Rendement t / ha	Observations
1	1999	12	5,25	135,450	25,800	Ces données concernent les producteurs membres des OPA partenaire de Helvetas/PAIP.
2	2000	20	8	244	30,500	
3	2001	25	9,75	349,050	35,800	
4	2002	40	18,25	684,375	37,500	

Produit en plein essor, les noix d'anacardium sont beaucoup exportées vers la Côte d'Ivoire et entrent dans la fabrication de produits cosmétiques et alimentaires.

Yanfolila est une zone de production d'orange par excellence. Cette culture avait tendance à diminuer à cause de la variété locale qui ne résiste pas au gommose. La tendance actuelle est le changement variétale (introduction de variétés améliorées et plus demandées sur le marché intérieur et extérieur).

Il existe de véritables vergers de papaye. La plus grande partie de la production est exportée sur Bamako.

Des produits comme l'avocat, la cola, le coco et la pomme cannelle etc. pourront être introduits dans la zone comme l'atteste certaines expériences de planteurs (expérimentation informelle).

En outre le citron est beaucoup produit dans la zone. Les citronniers peuvent servir de haie vive et de brise vent.

Les difficultés rencontrées dans le domaine de l'agriculture sont :

- la mécanisation (culture attelée) y est entravée : le climat n'est pas favorable à l'élevage des bovins et asins;
- les potentialités sont méconnues ;
- le manque d'investisseur dû à l'enclavement ;
- le manque d'aménagement hydro-agricole;
- le manque de débouchés pour les fruits et légumes et le manque de condition de conservation et de transformation.

De part son climat, la pluviométrie et l'étendue des terres cultivables, Yanfolila est une zone d'agriculture par excellence. Les potentialités y sont énormes, mais peu exploitées.

7.1.2. Elevage

Les espèces élevées sont les bovins (race N'dama, méré, zébu), les ovins, les caprins et la volaille.

La présence de mouche tsé-tsé constitue un grand handicap pour l'accroissement du cheptel. Yanfolila est une zone de transhumance par excellence (de janvier à mai).

Tableau n°06. Cheptel (Source SLACAER)

N°	Année	Bovins	Ovins	Caprins
1	1996	10.600	5.400	5.100
2	1997	10.918	5.670	5.355
3	1998	11.236	5.940	5.610
4	1999	11.554	6.210	5.865
5	2000	11.872	6.480	6.120
6	2001	12.910	6.750	6.375
7	2002	12.508	7.020	6.630

7.1.3. Pêche

Cette activité est beaucoup pratiquée dans la zone par les somonos, bozos, songhoï et peulhs. Les espèces régulièrement pêchées sont : silures, carpes, sodjegue, fana, samou et polio.

Tableau n°07. Production de la pêche contrôlée par le SLACAER

N°	Année	Quantités en kg	Observations
1	1998	90.000	Ces données ne concernent que les quantités contrôlées par le SLACAER.
2	1999	259.000	
3	2000	450.000	
4	2001	515.000	
5	2002	396.000	

Une partie de la production est consommée sur place et le reste est acheminé vers Bougouni et Bamako.

La pisciculture n'est pas encore pratiquée dans la zone.

7.1.4. Chasse

Elle est l'une des principales activités de la zone. Les espèces rencontrées sont : phacochères, lièvres, minians, biches, écureuils, rats, rat-palmistes, porcs-épics, singes, chimpanzés, mankalans entre autres.

La chasse porte également sur les oiseaux (perdrix, pintades, pigeons sauvages, canard-serpentaires, garde-bœufs), les reptiles (caïmans, varans, Iguanes, tortues) et les animaux aquatiques (hippopotame).

7.1.5. Cueillette et ramassage

Les produits de cueillette occupent une grande place dans l'économie de la zone. Ils concernent le Karité, le néré, le zaban, le kobi, le popo etc. Et de plus en plus les graines de nime sont ramassées et vendues (traitement du coton biologique).

7.1.6. Exploitation forestière

Elle est en plein essor. La production couvre les besoins locaux et donne lieu à l'exportation.

Les bois d'œuvre sont exploités par deux catégories de personnes (les locaux et les étrangers). Une partie est transformée sur place (menuiserie) et le reste est exporté vers les grands centres du Mali (Bamako, Mopti, Ségou).

Tableau n°08. Bois d'œuvre

N°	Année	Quantités vendues(sters)
1	1998	81
2	1999	56
3	2000	339
4	2001	199
5	2002	108

Quant au bois de chauffe, les produits sont destinés à la consommation locale.

Tableau n°09. Bois de chauffe (Source SLACAER-Yanfolila)

N°	Année	Quantités (sters)	Observation
1	1998	115	Ces quantités concernent seulement celles enregistrées par le service de la réglementation et du contrôle.
2	1999	160	
3	2000	248	
4	2001	40	
5	2002	58	

La production du charbon de bois est faible et est destinée aux besoins locaux.

Tableau n°10. Charbon de bois (Source SLACAER-Yanfolila)

N°	Année	Quintaux métriques	Observations
1	1998	45	Ces données ne concernent que les quantités enregistrées par le SLACAER.
2	1999	41	
3	2000	116	
4	2001	56	
5	2002	46,5	

Le défrichage est pratiqué chaque année sur des grandes surfaces de façon anarchique. Les données statistiques ne reflètent pas la réalité.

Tableau n°11. Défrichage (Source SLACAER-Yanfolila)

N°	Année	Superficies(ha)	Observations
1	1998	15,5	Ces données ne concernent que les quantités enregistrées par le SLACAER.
2	1999	2	
3	2000	2	
4	2001	9	
5	2002	0	

Tableau n°12. Bois de services(Source SLACAER-Yanfolila)

Les données sur la production du bois de service n'existent que pour l'année 2000

Fourches	Perches	Perchettes	Observations
17	22	201	Ces données ne concernent que les quantités enregistrées par le SLACAER.

7.1.7. Apiculture

L'apiculture est très pratiquée. La production couvre les besoins locaux et donne lieu à l'exportation. C'est une activité en plein essor. Elle est pratiquée de façon traditionnelle.

7.2. Secteur Secondaire

Il comprend l'industrie, l'artisanat et l'orpaillage traditionnel

7.2.1. Industrie

L'industrie est quasiment inexistante. La coopérative de production et de transformation de produits végétaux et animaux (COTRAVA) a construit et équipé une unité de production de jus d'agrumes(Yanfojus) à Yanfolila en 1992-1993. Cette usine marchait sur groupe électrogène car

l'électrification de la ville n'est intervenue qu'en 1994. Malheureusement la production de Yanfojus n'a pu continuer pour cause de pannes de groupe électrogène et manque d'équipements.

7.2.2. Artisanat

Les artisans que l'on rencontre à Yanfolila sont : les bouchers, les rôtisseurs, les boulangers traditionnels, les meuniers, les fabricants de produits alimentaires (attiéké et divers), les maçons, les menuisiers, les bûcherons, les fabricants de pirogue, les fabricants de secco – nattes, les forgerons, les tôliers, les soudeurs, les menuisiers métalliques, les mécaniciens, les vulcanisateurs, les blanchisseurs, les matelassiers, les cordonniers, les teinturiers, les coiffeurs, les fabricants de savon, les bijoutiers, les photographes et les tailleurs.

La plupart de ces métiers sont à l'état embryonnaire.

Les différentes associations de ces corps de métiers forment l'union locale des artisans qui est affiliée à la coordination régionale qui elle même est affiliée à la fédération des artisans du Mali. Sur environ 158 artisans connus (Source SLACAER) on peut compter 9 associations. Les corps de métiers sont peu structurés.

7.2.3. Orpillage traditionnel

Yanfolila est une zone d'orpillage par excellence. Cette activité est pratiquée d'une manière traditionnelle (placers) aux alentours immédiats de la ville par les femmes. Cependant ce secteur mérite une attention particulière dans le domaine de la recherche minière.

L'usine de Kalana a contribué dans une certaine mesure au développement de la ville de Yanfolila.

On peut citer entre autres :

- la présence de la ligne haute tension ;
- l'aménagement de la route Bougouni-Yanfolila-Kalana ;
- la création d'emploi pour les jeunes ;
- une certaine dynamique au niveau du commerce,

La ville souffre actuellement de la fermeture de l'usine.

7.3. Secteur tertiaire

Il comprend le commerce, les banques, les micro-finances et assurances, le transport, l'administration publique, les services privés, les ONG et bureaux d'études.

7.3.1. Commerce

Il embrasse presque tous les domaines de l'activité commerciale (alimentation, habillement, parures, pièces détachées, quincaillerie, audio, papeteries, produits artisanaux, produits agricoles, condiments entre autres).

Le commerce est dominé par l'informel.

Le mardi est le jour de foire hebdomadaire.

Le commerce est exercé principalement au niveau de l'unique marché dans quelques petites boutiques et sur des étales le long de la RN8.

C'est un commerce généralement de détails et semi-gros.

La presque totalité des commerçants sont en location dans les magasins et boutiques appartenant à des particuliers et souvent à la commune.

Les commerçants sont regroupés au sein d'une association affiliée à la chambre de commerce et d'industrie du Mali.

7.3.2. Banque, micro-finance et assurance

Il n'existe pas de banque et les micro-finances sont représentées par Kafo Jiginew, CANEF et LAHIDU (caisse d'épargne et de crédit). Hors mis Kafo Jiginew les deux autres n'ont pas de siège à Yanfolila. LAHIDU est à Sikasso et CANEF à Bougouni.

Aucune société d'assurance n'est présente à Yanfolila.

7.3.3. Transport

Le transport connaît des difficultés. Il est orienté essentiellement sur le transport de personnes, de marchandises et de la production du secteur primaire. Les routes sont en mauvais état et souvent impraticables. Il faut noter que le transport est interurbain et international. Il n'y a pas de transport urbain. La ville ne dispose pas de gare routière aménagée. La réalisation de cet équipement est prévue par les autorités locales de Yanfolila sur un terrain de 2 ha situé au bord de la route de Bougouni.

Le parc est constitué de 17 véhicules qui sont :

- mini-car = 8 ;
- camion 10t = 2 ;
- camion 8t = 2 ;
- camion 15t = 2 ;
- benne = 1 ;
- camionnette = 1 ;
- bâchée = 1.

Les lignes desservies sont :

- Yanfolila – Bougouni – Bamako 245 km ;
- Yanfolila – Yorobougoula – Flamana 88 km ;
- Yanfolila – Kalana – Niessoumala 72 km ;
- Yanfolila – Siekorolen 25 km ;
- Yanfolila – Guelelenkoro – Kabaya 50 km ;
- Yanfolila – Côte d'Ivoire 125 km ;
- Yanfolila – Guinée 33,5 km.

7.3.4. Administration et services privés

Avec la décentralisation, la déconcentration des services techniques est en cours. Les services publics présents sont : le cercle, le conseil de cercle, la mairie, la santé, le service de développement social et de l'économie solidaire, le service de la conservation de la nature, le SLACAER, le service de la réglementation et du contrôle, les impôts, la CMDT, la perception, la justice, l'ONP, la garde nationale, la gendarmerie, la maison d'arrêt, la douane, la SOTELMA, le CAP, la statistique, l'EDM et la chambre d'agriculture.

On note la présence d'associations, d'ONG, de chambres consulaires, de syndicats et d'un bureau d'études.

7.3.5. Tourisme

Les activités touristiques ne sont pas développées, malgré l'existence de sites touristiques. La ville disposera dans les mois à venir d'un musée de la chasse déjà construit mais non ouvert..

Les sites touristiques les plus connus sont :

- le marigot "Seriba-Douni" à Yanfolila ville , où existent les caimans sacrés protecteurs de la ville ;
- la tombe de Noumorikoro (notable) à Barila ;
- la tombe de Balatié (notable) à Balatiébougou (Yanfolila ville) ;
- le "Dankoun" des chasseurs à l'Ouest de la ville, site de sacrifice à l'ouverture de la campagne de chasse ;
- les tatas, murailles de protection des cités contre les invasions, de Lontola, de Djeguèna, de Magadala, ;
- les bois sacrés (Diakatou), lieux de sacrifices et de rituels traditionnels, de Faliko, de Goualala, de Magadala, de Badogo et de Guenso ;
- le lingué de Djelenfina, arbre sacré ayant servi de lieu de repos à Samory Touré et ses guerriers;
- la tombe de Magadalakoro (notable).

7.4. Conclusion

L'avenir de Yanfolila dépendra en grande partie du développement des activités du secteur primaire et principalement de l'agriculture, de l'arboriculture et du maraîchage.

Les potentialités dans ce domaine sont énormes et il est plus qu'indispensable d'y mener quelques actions prioritaires dont :

- la mécanisation de l'agriculture ;
- la recherche en vue de doter la zone en races de bovins et ovins capables de résister au climat local;
- le développement des cultures irriguées afin de palier au déficit constaté au niveau du riz et de renforcer les actions au niveau de l'arboriculture et du maraîchage ;
- la revitalisation de Yanfojus doit être une priorité afin de ne pas décourager d'autres investisseurs potentiels ;
- le renforcement des recherches dans le domaine de l'orpaillage ;
- le désenclavement quantitatif et qualitatif de la zone.

L'ensemble de ces actions pourront créer une synergie pouvant aboutir certainement à l'installation du secteur secondaire, au développement du tertiaire et des services donc à une amélioration du niveau de vie.

VIII. Equipements

Les équipements peuvent être regroupés en différentes catégories qui sont : les équipements administratifs, les équipements scolaires, les équipements socio-sanitaires, les équipements commerciaux, les équipements sportifs et culturels, les équipements touristiques et les équipements de sécurité.

8.1. Equipements administratifs

Les équipements administratifs de la commune du Wassoulou-Ballé sont pour la plupart situés dans le quartier administratif de Yanfolila. Ils sont répartis en 3 groupes d'âges qui sont :

8.1.1. Equipements de la période coloniale

Ces équipements ont subi l'influence du temps et sont tous vétustes. Ce sont les locaux du cercle, du SLACAER, de la poste, de la douane, etc...

8.1.2. Equipements datant de l'indépendance

Bien que relativement en bon état, ils manquent d'entretien et sont exigus. On peut citer entre autres les locaux actuels de la mairie, de la justice et de la conservation de la nature.

8.1.3. Equipements récents

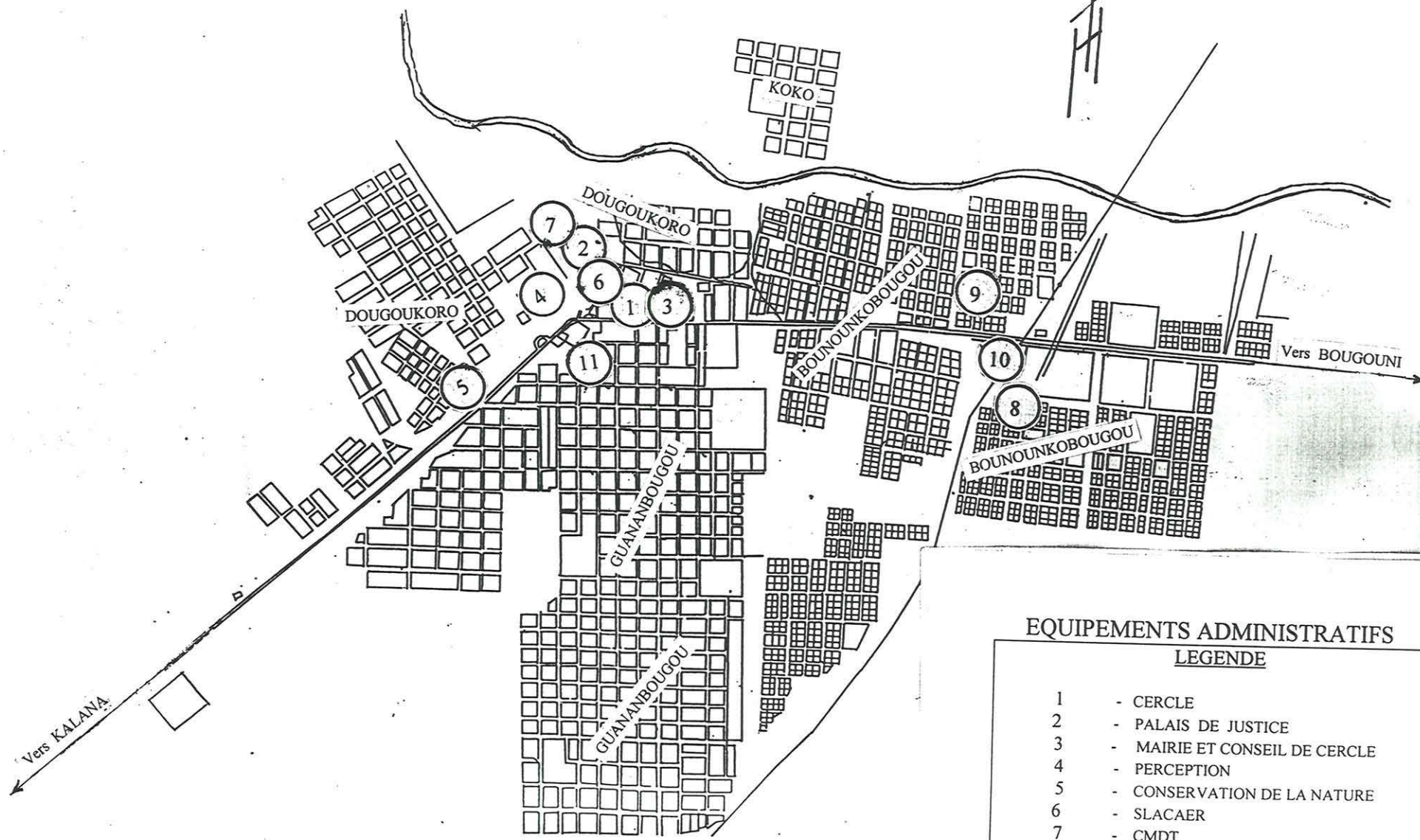
Avec l'avènement de la décentralisation, un vaste programme de construction d'équipements a été entrepris. La construction récente des locaux de la sotelma, de la perception et du centre d'animation pédagogique (CAP) rentre dans ce cadre. D'autres équipements tels que les logements des médecins sont en chantier.

Malgré les efforts consentis par l'Etat, certains services sont toujours en location ou mal logés.

Le tableau ci-après donne la situation des équipements administratifs.

Tableau n° 13. Equipements administratifs

N°	Désignation	Année de construction	Surface parcelle	Matériau de construction	Etat physique	Localisation	Observation
1	SLACAER	1952	0,69 ha	Banco	Mauvais	Quartier Dougoukoro	
2	Locaux ONDY	--	--	Ciment	Médiocre	Djèguenina	
3	Ancien Garage Administratif	1952	0,37ha	Banco	Mauvais	Cité administrative	
4	Mairie de la commune	1967	0,18ha	Ciment	Passable	Cité administrative	Ancienne maison du peuple
5	Campement	1954	0,29ha	Cailloux	Médiocre	Quartier Guanambougou	
6	Site des recherches fruitières	1954	0,14ha	Banco	Très mauvais	Quartier Dougoukoro	
7	Bureaux du cercle	1951	480m ²	Cailloux semi dur	Mauvais	Cité administrative	
8	Logement préfet	1951	0,91ha	Ciment	Mauvais	Quartier Guanambougou	
9	Logement adjoint du préfet	1951	0,91ha	Banco, cailloux	Mauvais	Quartier Dougoukoro	
10	Logement sous préfet	--	0,08ha	Ciment	Mauvais	Quartier Guanamblougou	
11	Logement du médecin chef	--	0,18ha	Ciment	passable	Quartier Guanamblougou	
12	Pied à terre	1987	0,45ha	Ciment	bon	Cité administrative	
13	Palais de justice	1964	0,83ha	Ciment	Mauvais	Cité administrative	
14	Elevage	--	0,09ha	Ciment	Mauvais	Cité administrative	
15	Logement SLACAER	1952	--	Ciment	Médiocre	Dougoukoro	
16	Perception	2001	50/50 m	Ciment	Bon	Cité administrative	
17	Poste et télécommunication	Période coloniale	384m ²	Ciment	Passable	Quartier Dougoukoro	
18	Conservation de la Nature	1988	0,55ha	Ciment	Bon	Cité administrative	
19	Logement percepteur	--	640m ²	banco	mauvais	Quartier Guanambougou	

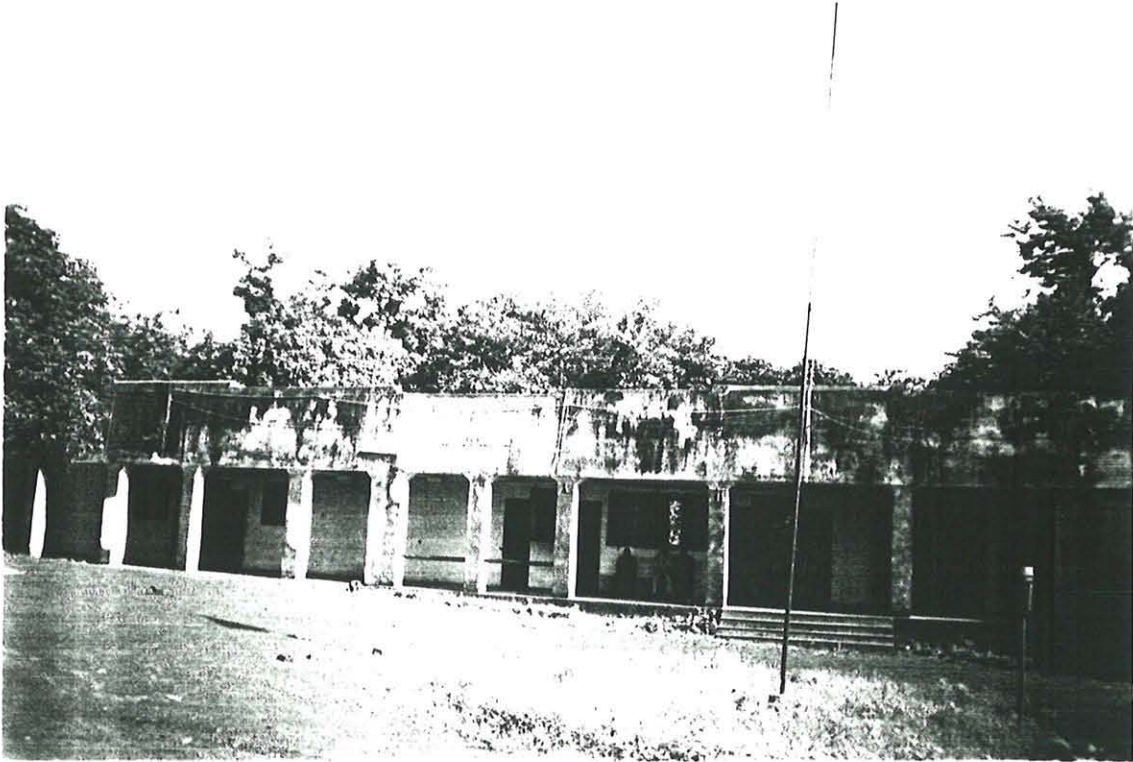


EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS
LEGENDE

- 1 - CERCLE
- 2 - PALAIS DE JUSTICE
- 3 - MAIRIE ET CONSEIL DE CERCLE
- 4 - PERCEPTION
- 5 - CONSERVATION DE LA NATURE
- 6 - SLACAER
- 7 - CMDT
- 8 - CAP
- 9 - SOTELMA
- 10 - EDM
- 11 - RADIO

EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

- 1 - Cerele.
- 2 - CSCOM.



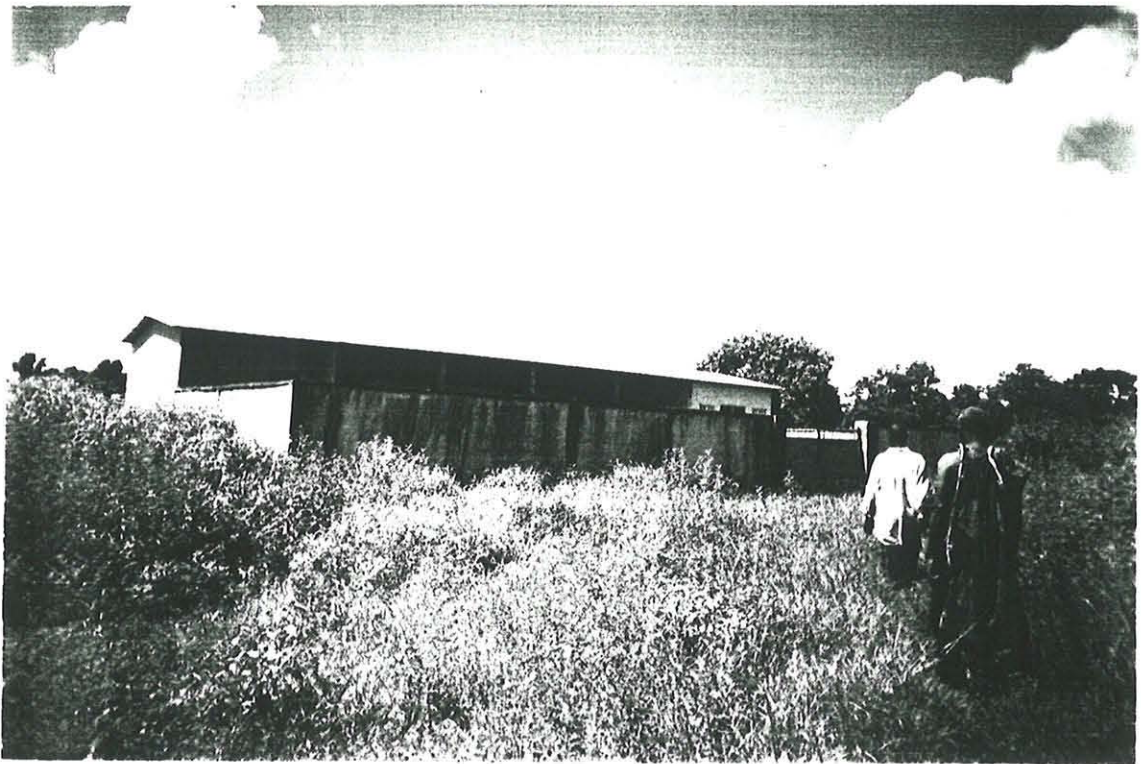
1



2

L'absence de clôture de ces équipements constitue un facteur d'insécurité

MAISON DU PEUPLE : salle de spectacles , sièges de la Mairie ,
du conseil du cercle et de la chambre d'agriculture



ABATTOIR .

8.2. Equipements scolaires

La commune du Wassoulou-Ballé compte un jardin d'enfants, treize premiers cycles, deux seconds cycles, deux medersas et un lycée.

8.2.1. Jardin d'enfants

Le jardin d'enfants de Yanfolila occupe les locaux du service social. Il dispose d'une seule salle pour 64 enfants encadrés par un maître.

8.2.2. Ecoles du premier cycle

Les premiers cycles se trouvent à Badogo, Djèguèna, Guanambougou, Goualala privé, Gouenso, Lontola, Ourou-Ourou, Balafina, Sekou, Tiéouléna, Yanfolila A et B et Wassada.

Certaines de ces écoles connaissent des effectifs pléthoriques qui peuvent atteindre 103 élèves par classe (écoles de Yanfolila A et B, de Guanambougou, de Goualala et de Lontola).

D'autres écoles connaissent une insuffisance d'enseignant. Tel est le cas de l'école de Badogo premier cycle qui compte 4 enseignants pour 6 classes et celle de Balafina qui compte 3 enseignants pour 6 classes.

8.2.3. Ecoles du second cycle

Les seconds cycles se trouvent à Yanfolila et à Goualala. Ils connaissent aussi des effectifs pléthoriques qui atteignent souvent 150 élèves par classe. L'insuffisance d'enseignant se fait également sentir.

8.2.4. Medersas

A Yanfolila, il existe deux medersas dont un à cycle complet (1^{er} et 2^e cycles). Elles sont logées dans des locaux inadéquats et connaissent des problèmes d'enseignants. La medersa du quartier de Guanambougou compte 5 enseignants pour 9 classes.

8.2.5. Lycée

Ouvert au cours de l'année scolaire 2001-2002, il occupe provisoirement les baraques de chantier léguées à la Direction de la Géologie et des Mines par une société de recherche minière. Il compte deux classes, 52 élèves et 7 enseignants.

D'une manière générale toutes les écoles connaissent des problèmes d'exiguïté des domaines, d'absence de clôture, de manque de point d'eau, de manque d'entretien et d'éclairage.

8.3. Equipements socio-sanitaires

Il existe 5 équipements socio-sanitaires dans la commune du Wassoulou-Ballé qui sont : 1 centre de santé de référence, 2 centres de santé communautaire (CSCOM), 1 dispensaire rural et 1 centre de santé confessionnel.

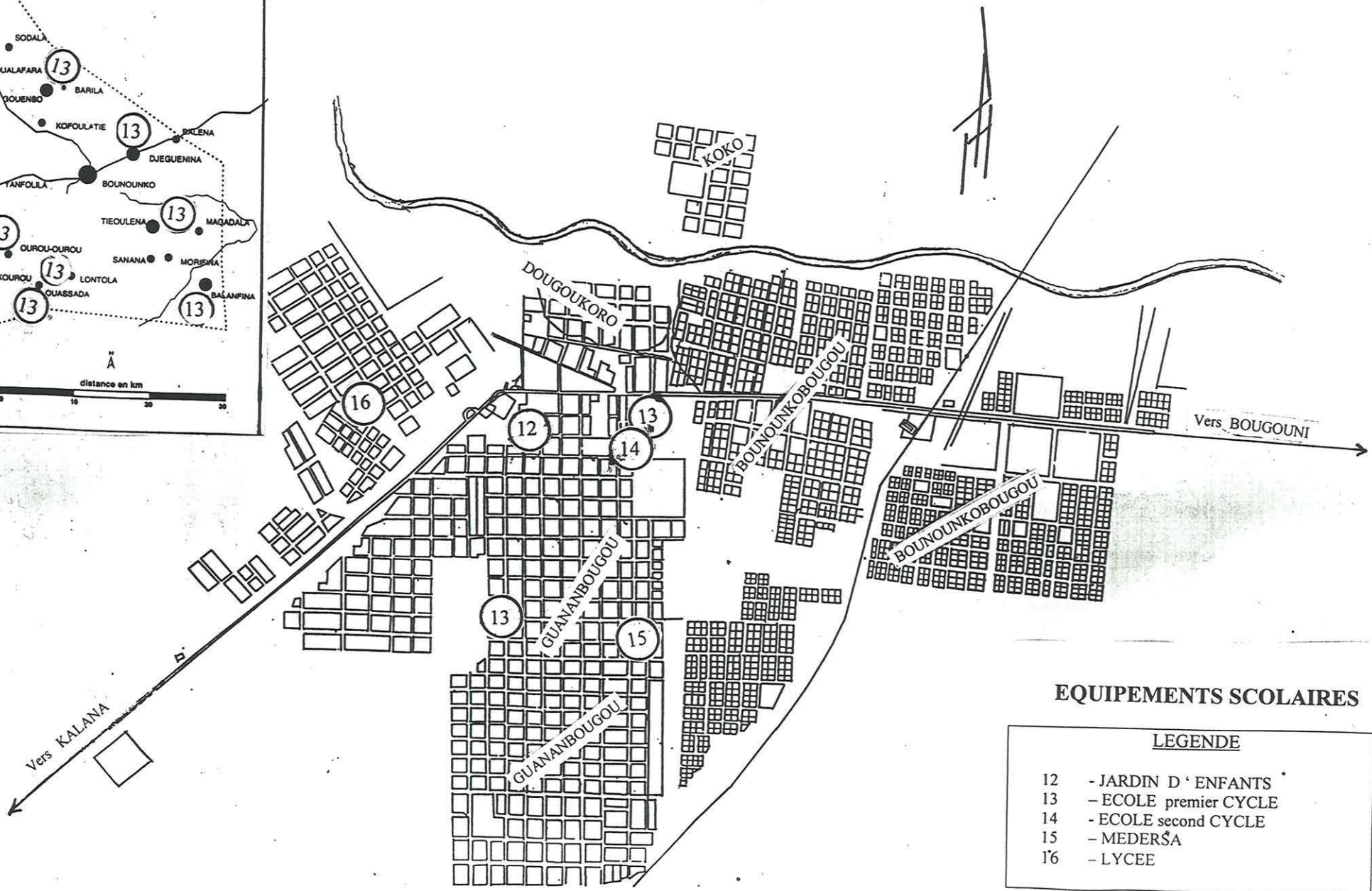
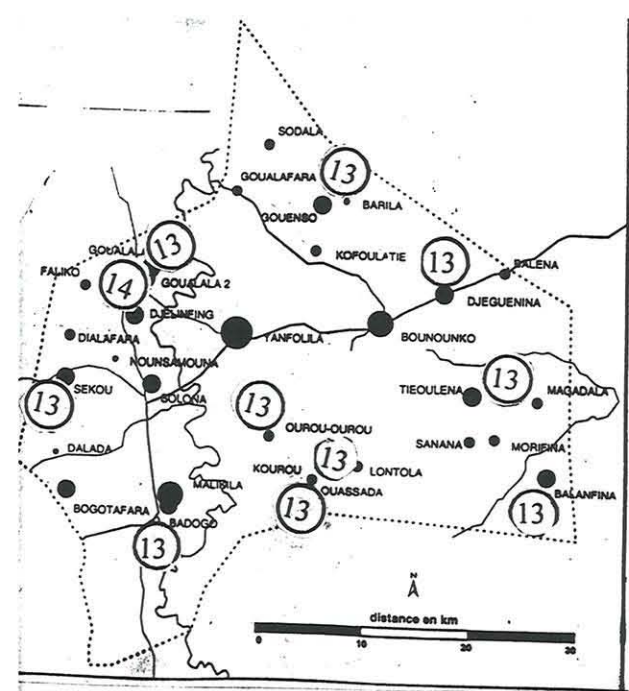
Le centre de santé de référence, situé à Yanfolila, a une superficie de 3 ha 56a. Il a été récemment rénové et sa capacité d'accueil est de 50 lits. Il connaît des problèmes d'entretien et ne dispose pas de morgue.

Quant aux 2 CSCOM, l'un est situé dans la ville de Yanfolila et l'autre dans le village de Lontola. Ils connaissent également des problèmes de clôture et de manque d'entretien.

Le dispensaire rural est situé dans le village de Balafina. Ces locaux sont dégradés.

Le centre de santé confessionnel se trouve à Goualala.

Toutes ces infrastructures socio-sanitaires connaissent des problèmes de personnel, d'équipement, de logistique, d'adduction d'eau et d'électrification.



EQUIPEMENTS SCOLAIRES

LEGENDE	
12	- JARDIN D' ENFANTS
13	- ECOLE premier CYCLE
14	- ECOLE second CYCLE
15	- MEDERSA
16	- LYCEE

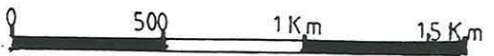


Tableau n°14. Equipements socio-sanitaires

N°	Désignation	Année de construction	Surface parcelle ha	Matériau de construction	Etat physique	Localisation	Observation
1	Centre de santé de référence	Période coloniale	3ha 56a	Dur	Bon	Centre-ville de Yanfolila	Rénové en 1998
2	CSCOM	1998		Dur	Bon	Quartier de Guanambougou et village de Lontola	Non clôturé
3	Dispensaire rural			Dur	Mauvais	Village de Balafina	Non clôturé
4	Centre de santé confessionnel			Dur	Bon	Village de Goualala	Non clôturé

8.4. Equipements commerciaux

8.4.1. Marché central

Le marché central de Yanfolila qui est l'unique marché de la ville est situé au bord de la RN8 en face du centre de santé de référence. Il occupe une superficie d'environ 3 ha. N'ayant subi aucun aménagement, il se trouve présentement exigü et déborde les jours de foire à l'intérieur des rues voisines.

8.4.2. Marché à bétail

Situé à Yanfolila et au Nord du camp des gardes, il occupe une superficie de 0,5 ha. Il n'est pas beaucoup fréquenté car l'élevage n'est pas aussi développé dans la zone.

8.4.3. Stations service

Au nombre de 2, elles se situent au centre ville et le long de la RN8 sur des parcelles destinées à l'habitat.

8.4.4. Abattoir

Il est situé à côté du marché à bétail. Ses locaux ont fait l'objet de rénovation en 1998.

8.5. Equipements sportifs et culturels

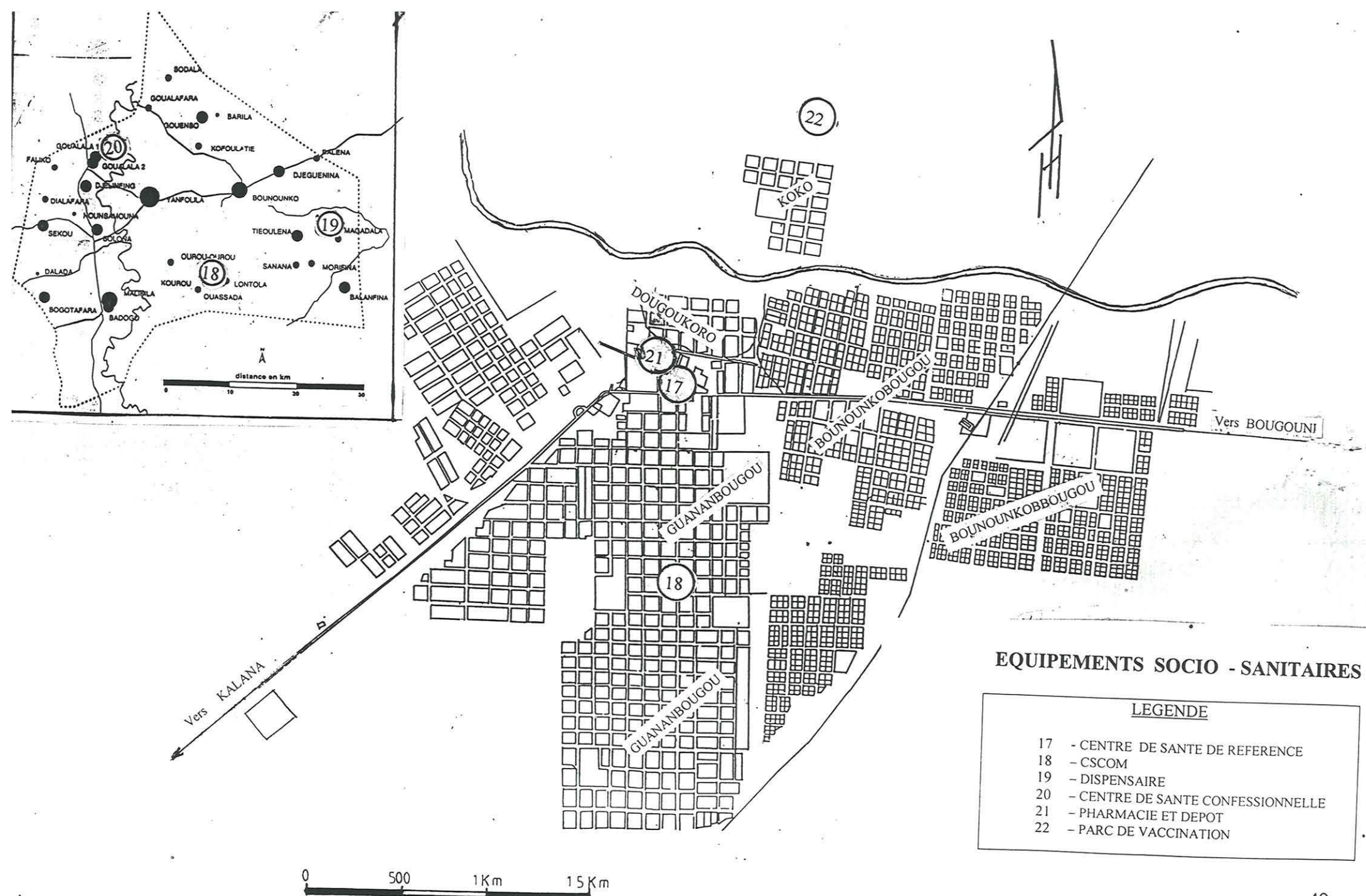
Il existe plusieurs espaces pour le sport et la culture dans la commune du Wassoulou-Ballé. Mais ceux qui sont aménagés comme tels sont tous à Yanfolila.

Le stade de Yanfolila date de 1962. Il est situé dans le quartier Bounoukoubougou avec une superficie de 3,5 ha. Il a bénéficié d'un aménagement depuis 1988 et se trouve actuellement en état de dégradation. Seul le football y est présentement pratiqué.

La cour de la mairie (ancienne maison du peuple) sert de salle de spectacles en plein air. Elle est située dans le quartier administratif et date de 1967.

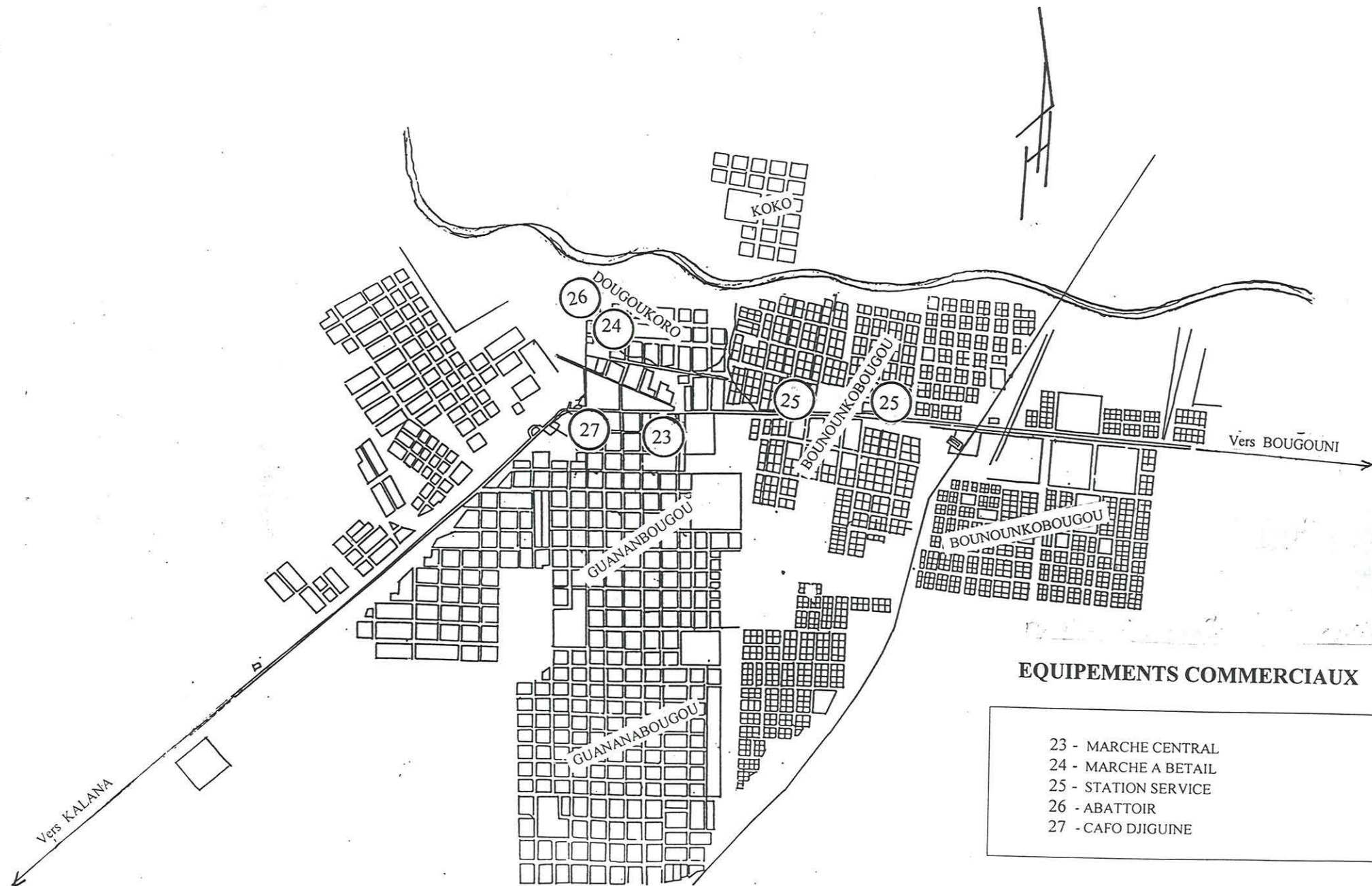
La seule bibliothèque de la ville est située dans le quartier administratif et date de 1988. Elle connaît des insuffisances d'équipement et un manque de clôture.

Enfin de grands efforts doivent être fournis pour doter la commune d'infrastructures sportives et culturelles répondant aux besoins de la jeunesse.



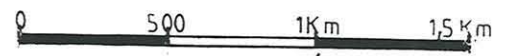
EQUIPEMENTS SOCIO - SANITAIRES

LEGENDE	
17	- CENTRE DE SANTE DE REFERENCE
18	- CSCOM
19	- DISPENSAIRE
20	- CENTRE DE SANTE CONFESSIONNELLE
21	- PHARMACIE ET DEPOT
22	- PARC DE VACCINATION



EQUIPEMENTS COMMERCIAUX

- 23 - MARCHÉ CENTRAL
- 24 - MARCHÉ A BETAIL
- 25 - STATION SERVICE
- 26 - ABATTOIR
- 27 - CAFO DJIGUINE



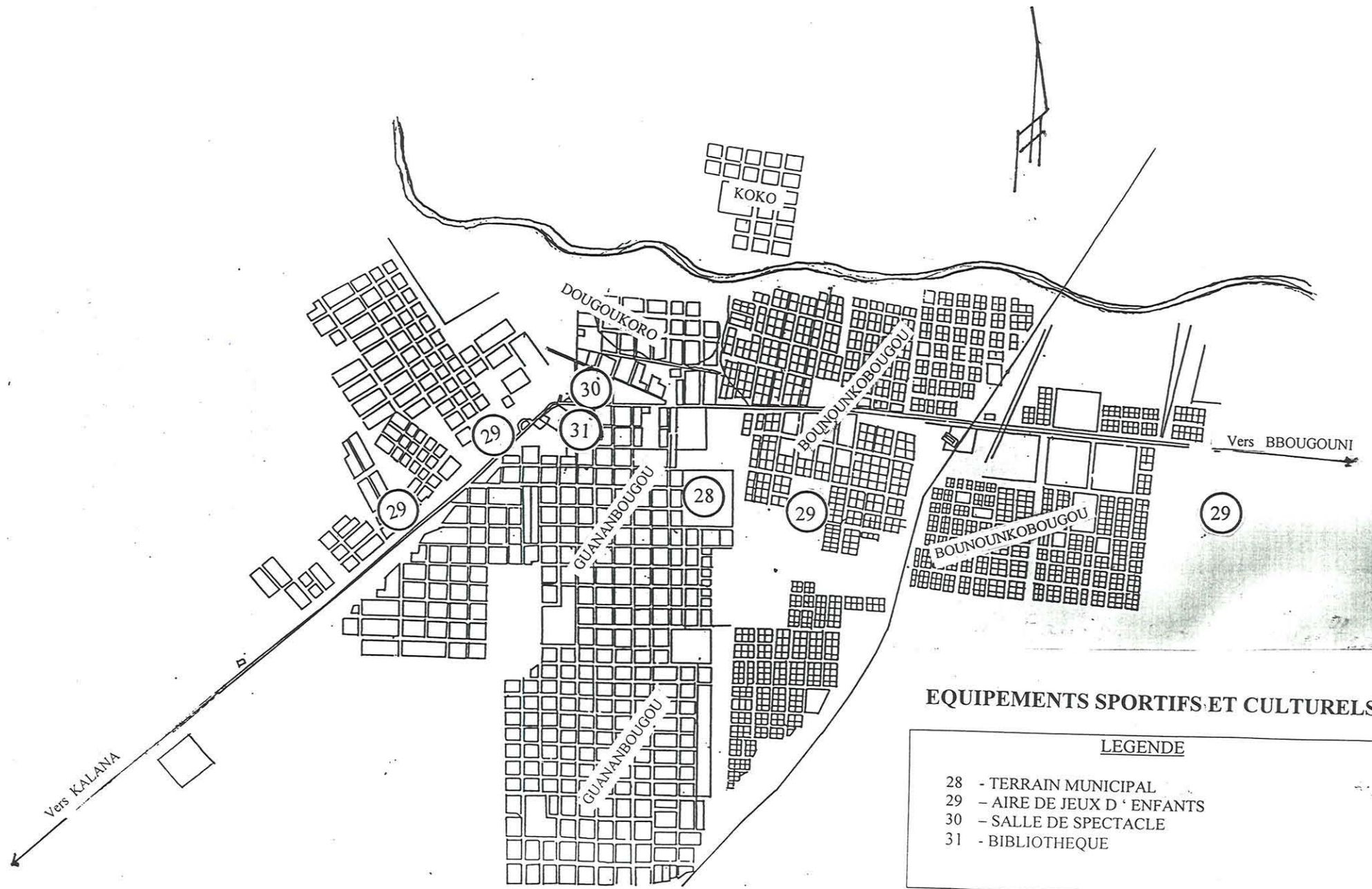


Tableau n°15. Equipements sportifs et culturels

N°	Désignation	Année de construction	Surface parcelle	Matériau de construction	Etat physique	Localisation	Observation
1	Stade de Yanfolila	1962	3,5 ha	Brique en ciment	Très mauvais	Quartier Bounouko-bougou	Rénové en 1988
2	Bibliothèque	1988	30 m ²	Dur	Assez bon	Quartier administratif	A clôturer absence WC
3	Salle des spectacles	1967	--	Dur	Passable	Cour de l'ancienne maison du peuple	Occupé par la mairie et le conseil de cercle

8.6. Equipements touristiques

Les équipements touristiques existants dans la commune du Wassoulou-Ballé ne sont pas nombreux. Ils sont concentrés dans la ville de Yanfolila et se résument à quelques structures hôtelières et sites touristiques.

8.6.1. Equipements hôteliers

Les seuls existants sont le campement hôtel ou hôtel Djana, l'hôtel Diatiguignouma et le pied-à-terre. Tous situés dans la ville de Yanfolila, ils ont une capacité d'accueil d'environ 20 lits.

8.6.2. Sites touristiques

Comme sites touristiques, on note :

- le Sériba-Douni, étendue d'eau, où vivent les caïmans sacrés de Yanfolila ;
- la tombe de Balatié Sidibé, fondateur de Yanfolila ;
- le nouveau musée de la chasse et le Dankoun des chasseurs situés à la sortie Ouest de la ville ;
- les Diakatou ou bois sacrés sur la route de Guenso et à Gualala ;
- les tatas de Lontola, de Djèguenina et de Magadala ;
- le lingué de Djelenfina (arbre sacré) ;
- la tombe de Noumorikoro à Barèla.

Tous ces sites qui étaient jadis hors de la ville sont aujourd'hui atteints par l'habitat et ne sont pas protégés.

8.7. Equipements culturels

La commune du Wassoulou-Ballé compte une cinquantaine de mosquées dont 7 à Yanfolila. Ces mosquées sont généralement construites en banco et sont exigües.

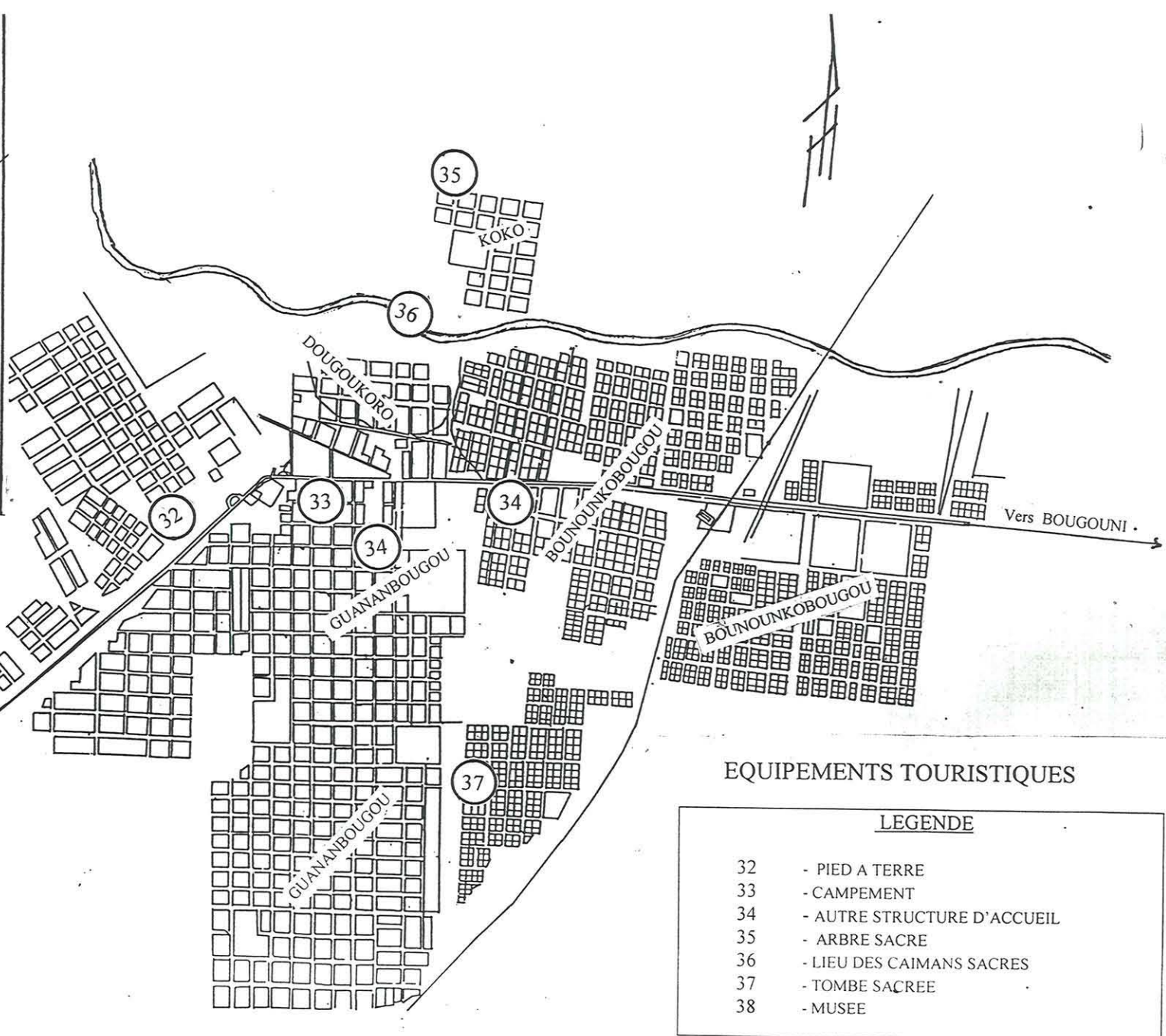
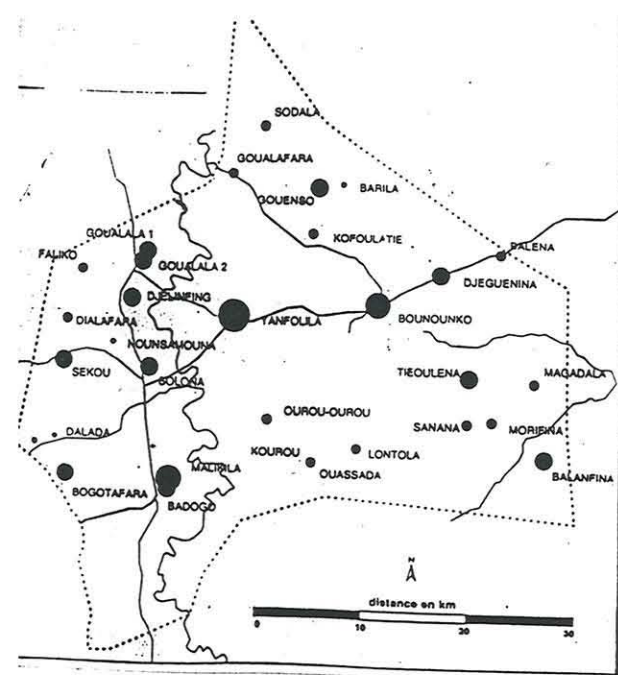
Il existe également 3 églises dont 2 dans la ville de Yanfolila (quartiers de Guanambougou et de Bounoukoubougou) et 1 dans le village de Gualala.

On note à Yanfolila 2 cimetières situés dans les quartiers de Dougoukoro et de Bounoukoubougou. Ils ne sont pas clôturés.

8.8. Equipements de sécurité

Il existe deux corps de force de sécurité à Yanfolila : la gendarmerie et la garde nationale.

La gendarmerie occupe des locaux construits en 1963 pour le bureau et en 1965 pour les logements.



EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

LEGENDE

- 32 - PIED A TERRE
- 33 - CAMPEMENT
- 34 - AUTRE STRUCTURE D'ACCUEIL
- 35 - ARBRE SACRE
- 36 - LIEU DES CAIMANS SACRES
- 37 - TOMBE SACREE
- 38 - MUSEE

SITES TOURISTIQUES

- 1 - Arbre sacré : lieu de repos des caïmans.
- 2 - DANKOUN des chasseurs : lieu de culte



1



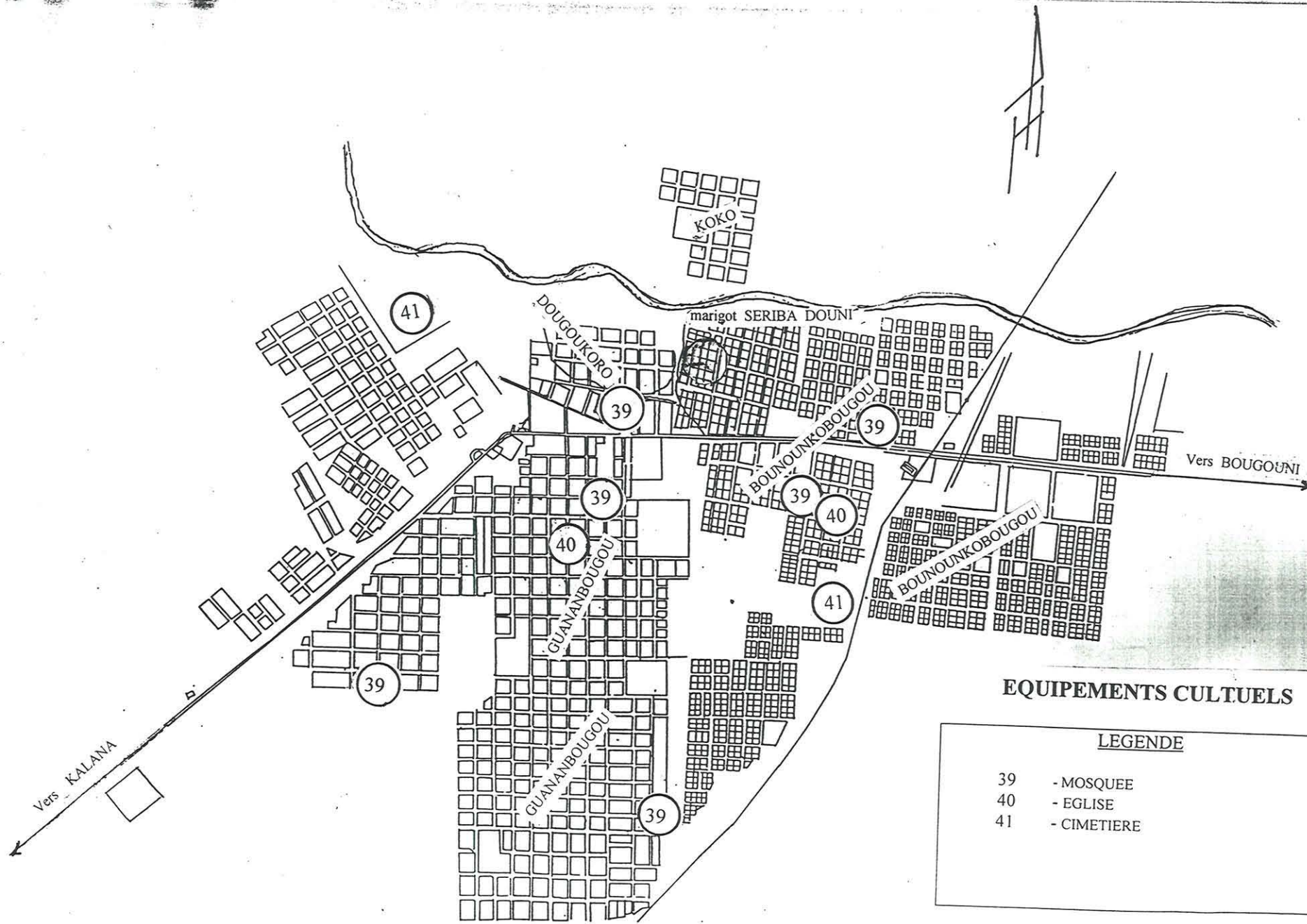
2

La protection et l'aménagement de ces sites contribueront au développement du tourisme.

LE MUSEE DE LA CHASSE



Il contribue à la promotion de la culture et profite au tourisme.



EQUIPEMENTS CULTUELS

LEGENDE	
39	- MOSQUEE
40	- EGLISE
41	- CIMETIERE



La garde nationale occupe un bâtiment construit en 1979 qui sert de logement au chef de peloton et à son adjoint. Le reste du peloton loge dans des cases rondes traditionnelles.

La maison d'arrêt est une construction récente qui date de 2002. Son état est satisfaisant.

Les locaux de la gendarmerie et de la garde nationale sont en mauvais état. Ces services manquent de structure d'accueil, de moyens logistiques et de personnel.

Tableau n°16. Equipements de sécurité

N°	Désignation	Année de construction	Surface parcelle ha	Matériau de construction	Etat physique	Localisation	Observation
1	Brigade gendarmerie	1965	3,85	Dur	vétuste	Centre ville de Yanfolila	
2	Peloton garde	1979	--	Banco	Mauvais	Centre ville de Yanfolila	Case traditionnelle
3	Maison d'arrêt	2002	1	Dur	Bon	Centre ville de Yanfolila	

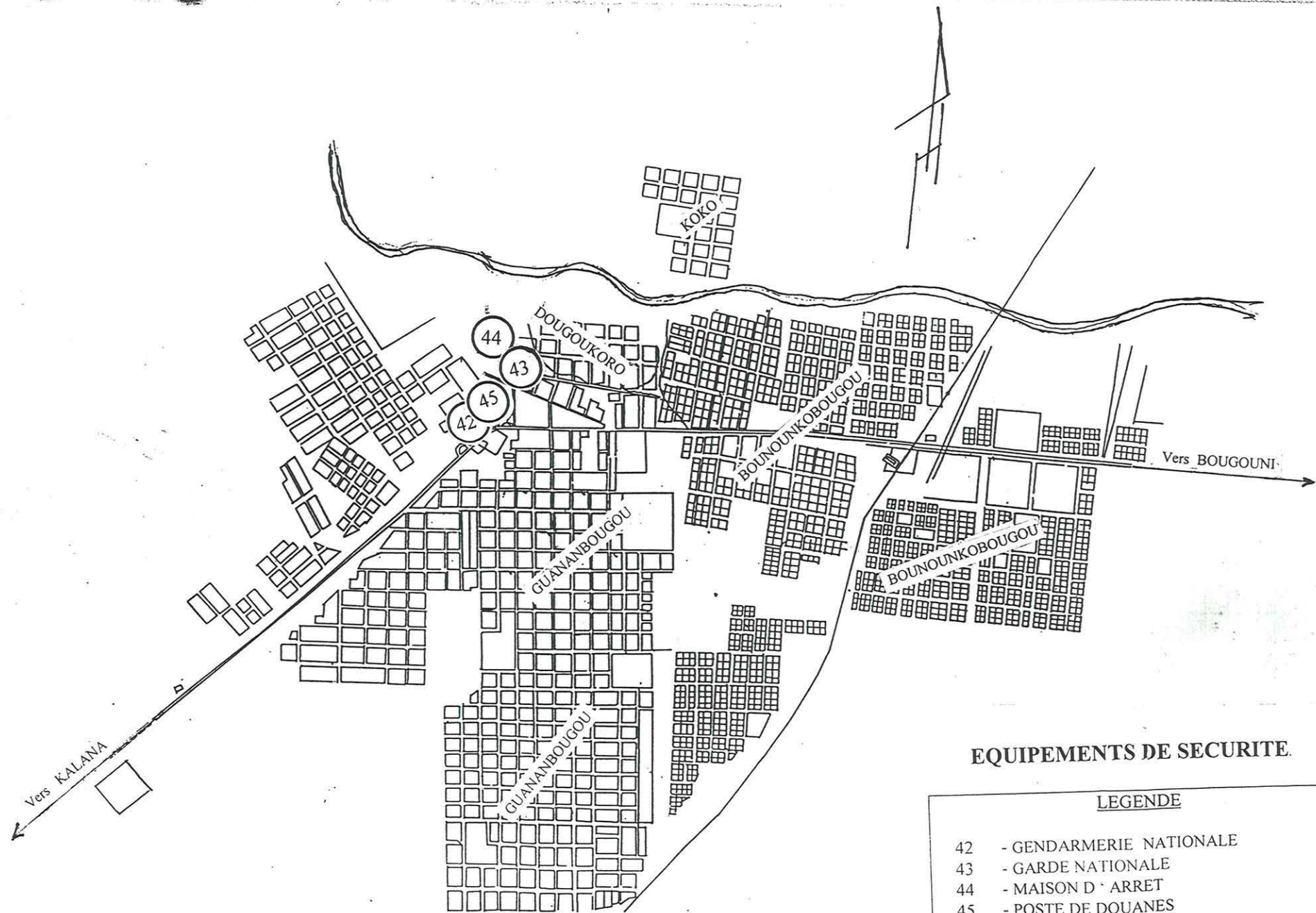
8.9. Conclusion

Il ressort du constat que les équipements de la commune du Wassoulou-Ballé sont pour la plupart situés dans la ville de Yanfolila et datent de la période coloniale.

L'extension de la ville n'a pas été suivie par la réalisation du minimum d'équipement indispensable et les espaces prévus pour les équipements ont été souvent utilisés à d'autres fins.

Il est nécessaire de prendre des dispositions pour que les emplacements prévus et non encore mis en valeur soient préservés.

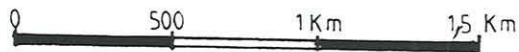
Les lotissements futurs devraient également prévoir des espaces pour les équipements indispensables



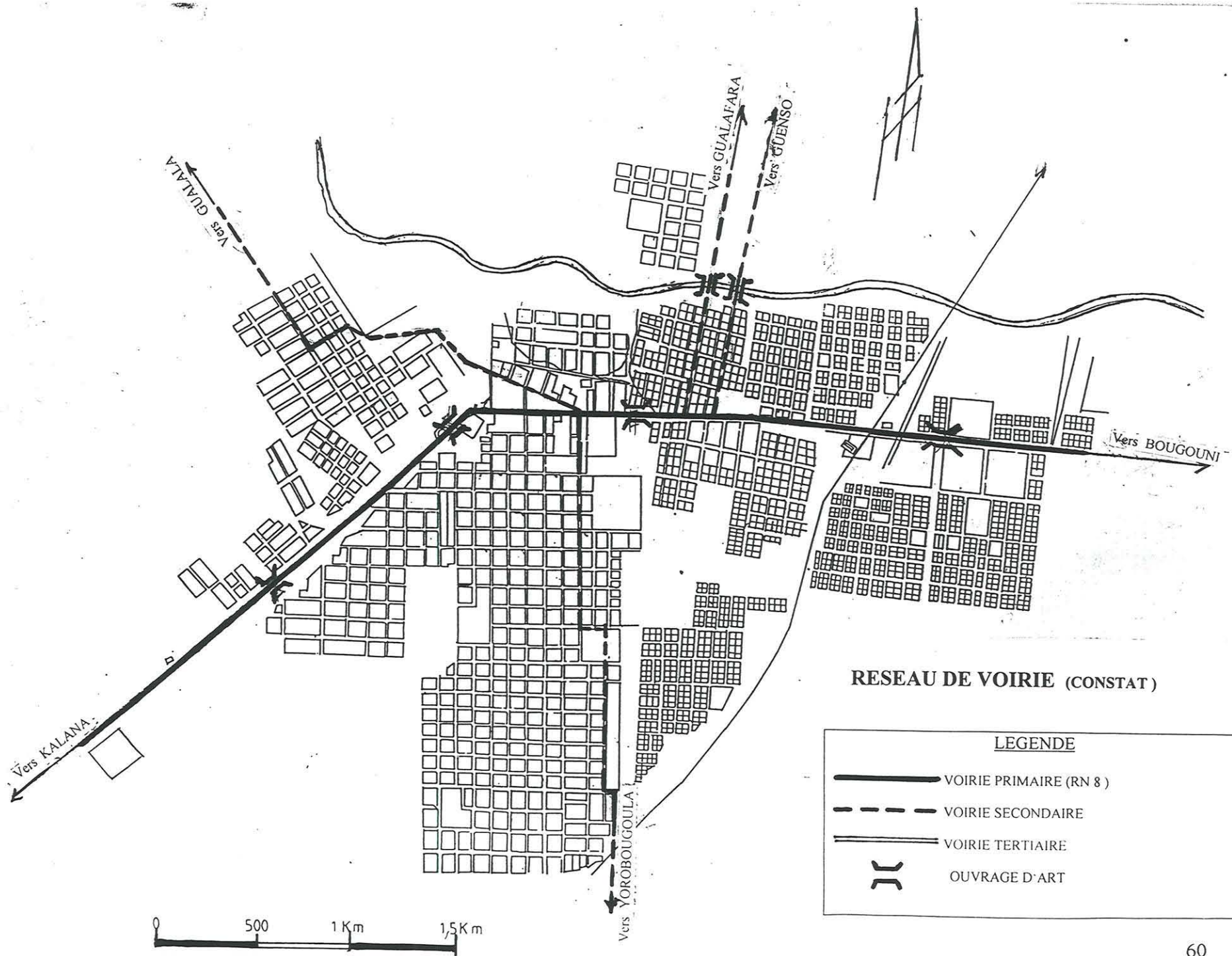
EQUIPEMENTS DE SECURITE.

LEGENDE

- 42 - GENDARMERIE NATIONALE
- 43 - GARDE NATIONALE
- 44 - MAISON D'ARRET
- 45 - POSTE DE DOUANES



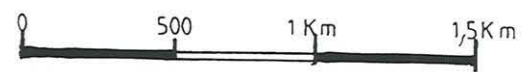
IX. Voirie, Réseaux Divers, Assainissement et Environnement



RESEAU DE VOIRIE (CONSTAT)

LEGENDE

-  VOIRIE PRIMAIRE (RN 8)
-  VOIRIE SECONDAIRE
-  VOIRIE TERTIAIRE
-  OUVRAGE D'ART



9.1. Voirie

9.1.1. Voirie primaire

Elle est représentée par la route nationale n°8 (RN8) qui traverse la ville de Yanfolila d'Est en Ouest sur 6 km. Communément appelée route Bougouni-Kalana, elle est en latérite avec une emprise qui varie de 25 à 40m dans la ville de Yanfolila. Son état est dégradé sur le tronçon Bougouni-Yanfolila et relativement bon sur le tronçon Yanfolila-Kalana. Pendant l'hivernage, la route Bougouni-Yanfolila, distante de 83 km est difficilement praticable et les véhicules peuvent mettre 3 heures de temps.

Les ouvrages d'art sont en mauvais état et n'assurent pas correctement le drainage des eaux qui stagnent sur la route.

Son entretien est du ressort de la subdivision des travaux publics de Bougouni.

9.1.2. Voirie secondaire

La voirie secondaire est constituée par les voies Nord-Sud qui traversent la RN8 et relient la ville de Yanfolila à certains villages. Ce sont :

- la route de Yorobougoula ;
- la route de Guenso ;
- la route de Gualafara ;
- la route de Gualala.

Elles ont des emprises qui varient de 15 à 20m et ne sont pas aménagées.

9.1.3. Voirie tertiaire

Elle est constituée par les voies d'accès aux quartiers et parcelles d'habitation. Elles sont en très mauvais état. Leur emprise varie de 10 à 15 m.

9.2. Réseaux divers

9.2.1. Alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable de Yanfolila est assurée en partie par l'adduction d'eau existante. Ce réseau est géré par l'Association des Usagers d'Eau Potable de Yanfolila (AUEP-Y). Le réseau est alimenté par un château d'eau d'une capacité de 40m³. L'approvisionnement de ce château est effectué à partir d'un forage équipé d'une pompe électrique immergée de 2,2 kw. Cette pompe est connectée au réseau électrique EDM. Le réseau d'eau potable de la ville se situe le long de la RN8 et compte seulement 4 bornes fontaines et 5 branchements privés. Le taux de couverture est inférieur à 3%. Ce faible taux est imputable aux difficultés d'extension du réseau par manque de moyens financiers.

Par ailleurs il existe dans la ville de Yanfolila 8 forages dont 4 fonctionnels. La majeure partie de la population s'approvisionne à partir des puits. Ils tarissent tôt pour la plupart et l'eau est souvent de très mauvaise qualité.

9.2.2. Réseau d'électricité

Le poste de transformation de l'électricité de Yanfolila a été installé en 1988 et mis en service en 1991. L'énergie est reçue en 63 KV et transformée en 33 KV pour l'alimentation de la ville de Yanfolila depuis 1994. La capacité installée est de 16 MVA. La source de production est l'énergie hydro-électrique de Selingué. Le nombre d'abonnés est de 205 ordinaires et de 23 services administratifs. Le taux de couverture est d'environ 5%. L'extension du réseau est entravée par le manque de moyens financiers. Le non paiement des factures à temps est l'une des difficultés de l'EDM. Par ailleurs le manque de clôture du site EDM à Yanfolila, constitue un danger public.

VOIRIE

- 1 - RN 8 : traversant la Ville
- 2 - RN 8 : sortie vers KALANA

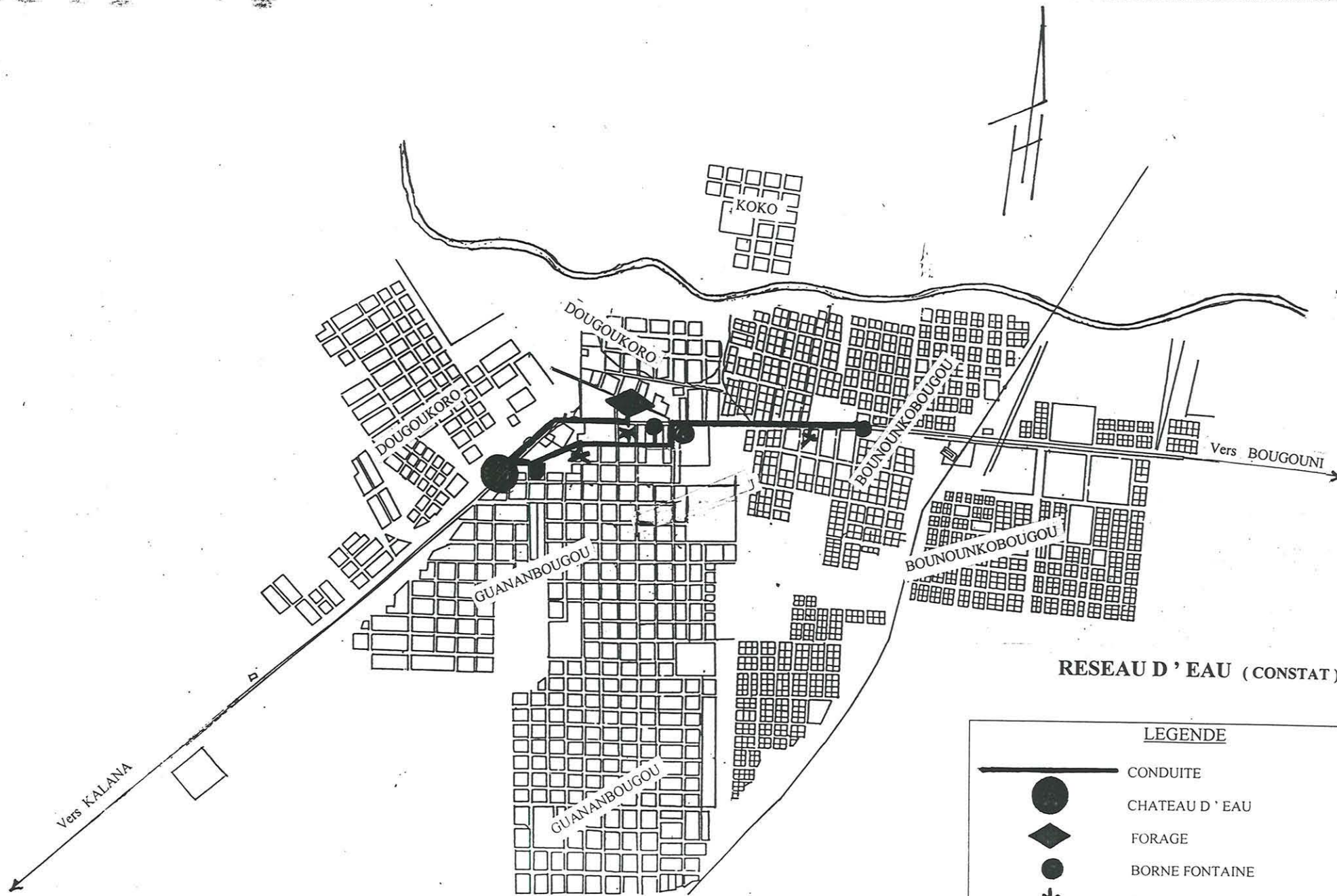


1








2

Importante route de communication de la zone .Son bitumage sera un facteur important pour le développement économique de la commune

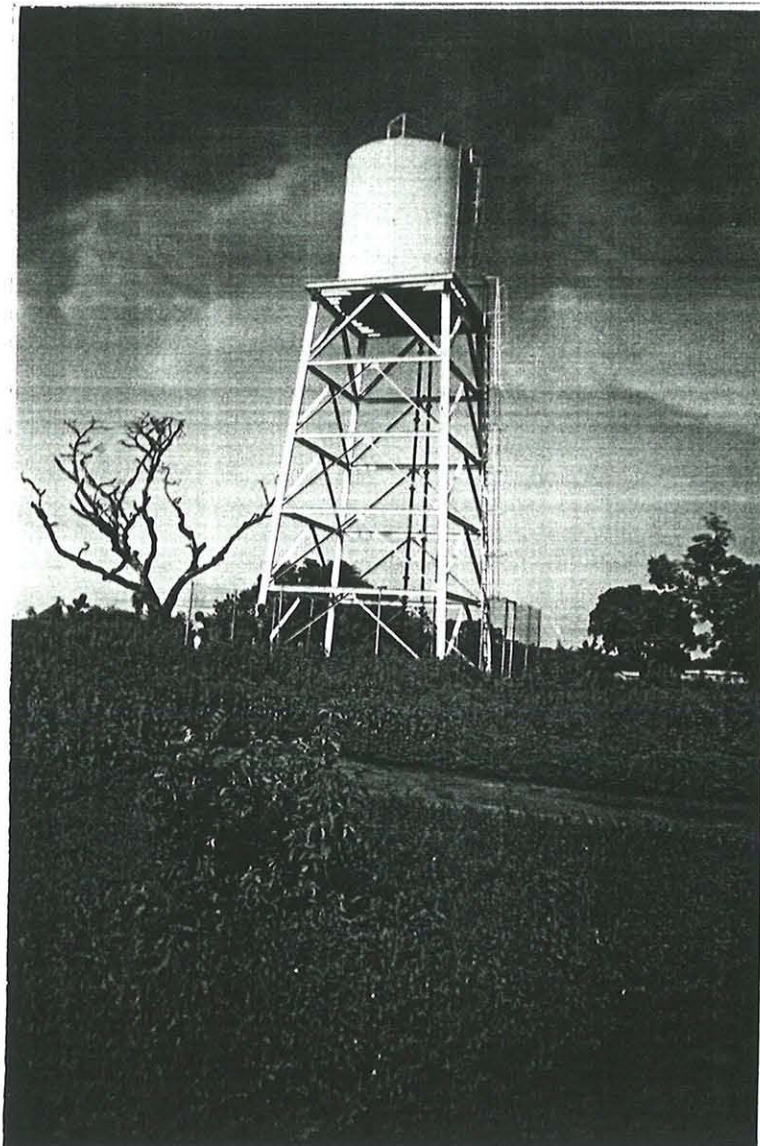


RESEAU D'EAU (CONSTAT)

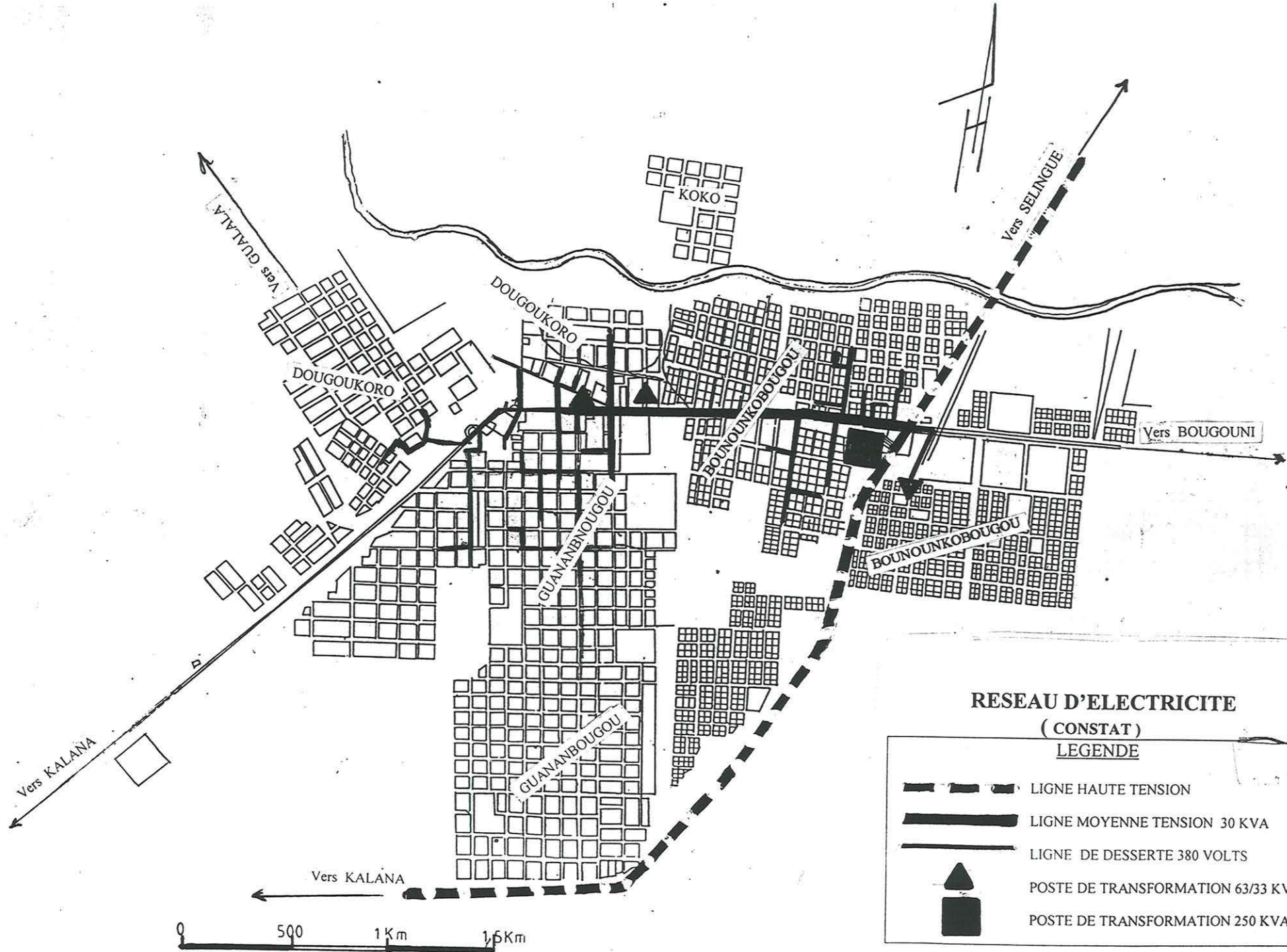
LEGENDE	
	CONDUITE
	CHATEAU D'EAU
	FORAGE
	BORNE FONTAINE
	BRANCHEMENT PRIVE




CHATEAU D'EAU DE LA VILLE



Il constitue l'unique château du réseau embryonnaire existant



**RESEAU D'ELECTRICITE
(CONSTAT)
LEGENDE**

	LIGNE HAUTE TENSION
	LIGNE MOYENNE TENSION 30 KVA
	LIGNE DE DESERTE 380 VOLTS
	POSTE DE TRANSFORMATION 63/33 KVA
	POSTE DE TRANSFORMATION 250 KVA

9.2.3. Télécommunication

- Téléphone

Le réseau SOTELMA a été mis en service en 1997 avec une capacité installée de 100 lignes dont 61 ont été attribuées. Les 39 autres connaissent des difficultés d'attribution en raison de la saturation des boîtes RPC et du manque de pièces de cartes du faisceau hertzien. La téléphonie rurale couvre certains villages. Les difficultés de recouvrement des créances constituent de sérieux problèmes. Les abonnés de Yanfolila éprouvent d'énormes difficultés à communiquer en national et international.

- Office national des postes

Le service des postes est assuré par un bureau ouvert depuis le temps colonial. Il assure la distribution des courriers (lettres, mandats, télégrammes) ainsi que la vente des timbres postaux. Il a attribué à la clientèle 50 boîtes postales. Ses difficultés résident au niveau du paiement des mandats et de l'acheminement des courriers. Aussi connaît-il souvent des ruptures de stock de timbres postaux.

- RAC (Réseau Administratif de Commandement)

Les structures disposant de RAC sont les suivantes :

- le cercle ;
- la santé ;
- la gendarmerie ;
- l'EDM.

- Radio et Télévision

La ville de Yanfolila et ses environs sont couverts par une radio communautaire dénommée "Radio Wassoulou". Le relais de l'ORTM et la télévision ne sont pas connectés au réseau électrique EDM et fonctionnent sur groupe autonome. Les coupures sont fréquentes en période d'hivernage.

9.3. Assainissement

9.3.1. Drainage des eaux de ruissellement

Les seuls collecteurs existants sont situés de part et d'autre de la RN8 avec une longueur totale de 800 m. Pour le reste de la ville, les eaux de ruissellement se fraient des passages provoquant des ravinements importants sur les voies.

9.3.2. Traitement et évacuation des eaux usées

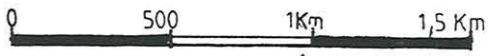
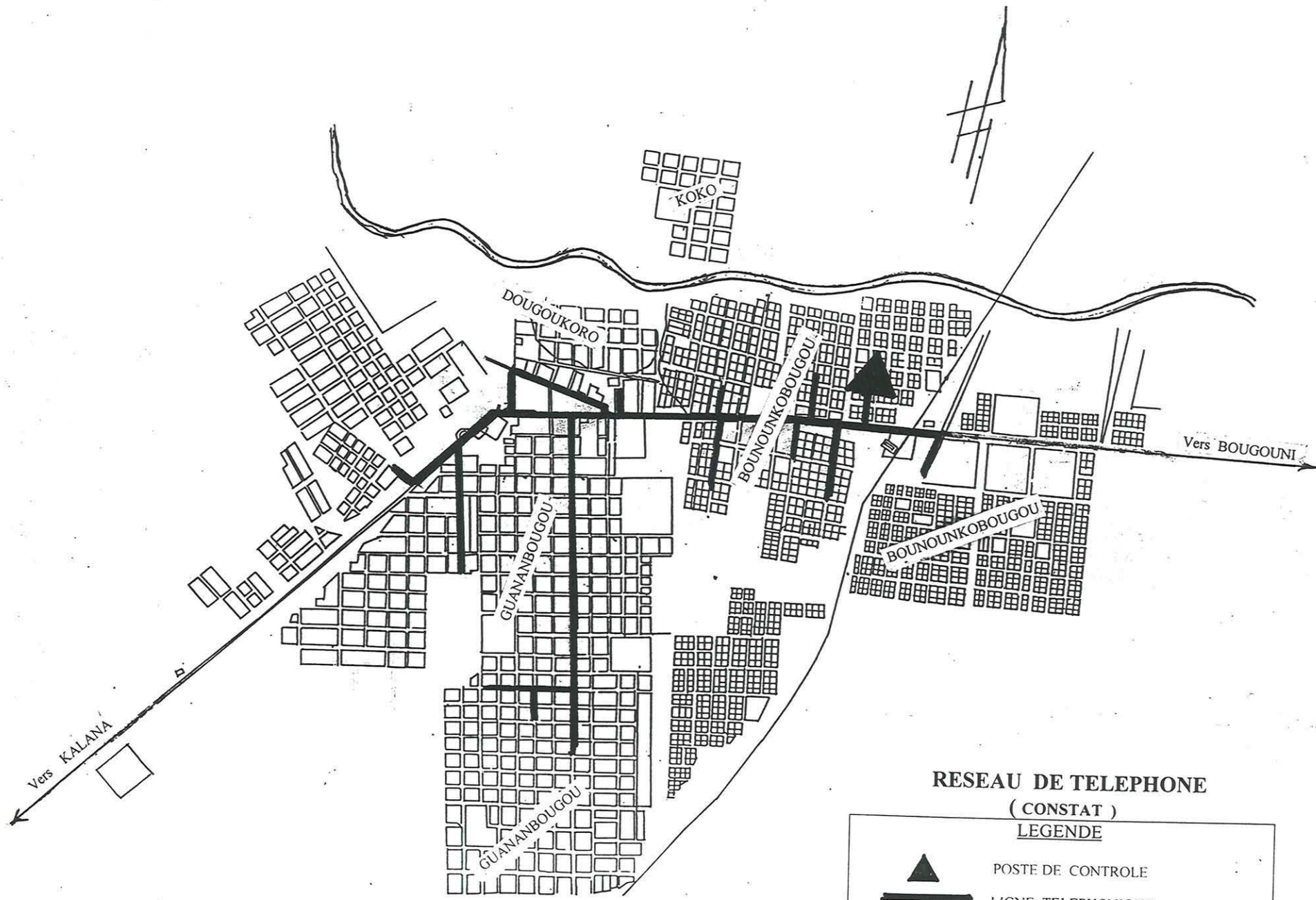
Il n'existe aucun système réglementaire de gestion des eaux usées. Elles sont simplement évacuées dans des puits hors des concessions ou déversées en pleine rue et sur les terrains vagues de la ville.

9.3.3. Gestion des excréta

Toutes les concessions sont dotées de latrines traditionnelles. Au point de vue gestion des excréta, on procède au bouchage des latrines remplies et au creusement d'une nouvelle fosse.

9.3.4. Ordures ménagères

Il n'existe pas de système adéquat d'évacuation des ordures. L'absence de dépôt de transit dans la ville entraîne la multiplication des dépôts anarchiques qui sont transportés en partie en début d'hivernage dans les champs. Seul le centre de santé possède un dépôt final de déchets bio-médicaux en dehors de la ville. Il n'existe pas de GIE ou autre association qui s'occupe de la collecte et de l'enlèvement des ordures.



9.3.5. Hygiène du milieu

La mauvaise gestion des eaux usées domestiques, des ordures, le parcage des animaux dans la ville, la proximité d'un cours d'eau, les cultures intra-domicilières, occasionnent la cohabitation entre insectes nuisibles et l'homme. Cette cohabitation est un facteur permanent d'éclosion des maladies infectieuses et parasitaires tels que la dysenterie, la bilharziose, le paludisme etc.

9.4. Environnement

9.4.1. Formations végétales

Dans la commune il existe les formations végétales suivantes :

- savane arborée à *Isobertia docka*, *Azadirachta africana* avec une strate herbacée à *Andropogon gayanus* ;
- savane arbustive à combretacées avec constitution de parc à karité dans les anciennes jachères.

Les galeries forestières sont associées à toutes ces deux formations le long des cours d'eau.

Il existe en outre des plantations de *Gmelina*, d'*Eucalyptus* dont les superficies ne sont pas négligeables. On dénombre de nos jours 21,15 ha de plantations avec des espèces forestières ayant fait l'objet d'attribution par décision administrative à certains villages.

La commune ne dispose pas de forêt classée.

Les problèmes essentiels qu'on rencontre au niveau de ces formations végétales sont les défrichements agricoles, l'exploitation du bois d'énergie, de service, d'œuvre, les feux de brousse etc.

9.4.2. Erosion

En ville les rues sont souvent coupées par des ravins. Ce ravinement est imputable au manque de caniveaux. En dehors de la ville, le déboisement, les mauvaises méthodes culturales sont à l'origine de l'érosion. Notamment la mise à culture des berges des cours d'eau sans mesure de conservation des sols, provoque l'envasement des lits desdits cours d'eau.

En outre il faut noter le cas particulier des sites d'orpaillage, qui viennent en sus des problèmes écologiques. On peut citer entre autres :

- la destruction de la végétation et des terres de cultures ;
- les placers abandonnés et dont les mines sont toujours mal bouchées, représentent de réels dangers pour l'homme et les animaux ;
- les orpailleurs encourent des dangers liés aux risques d'éboulement des mines ;
- l'orpaillage attire une part importante des bras valides au détriment de l'agriculture. Les risques de famine sont réels. En retour, les revenus issus de l'orpaillage sont assez modestes ;
- les mineurs connaissent des problèmes respiratoires ;
- la concentration des populations sur les placers crée de la promiscuité et engendre des graves problèmes de santé (diarrhée, paludisme etc).

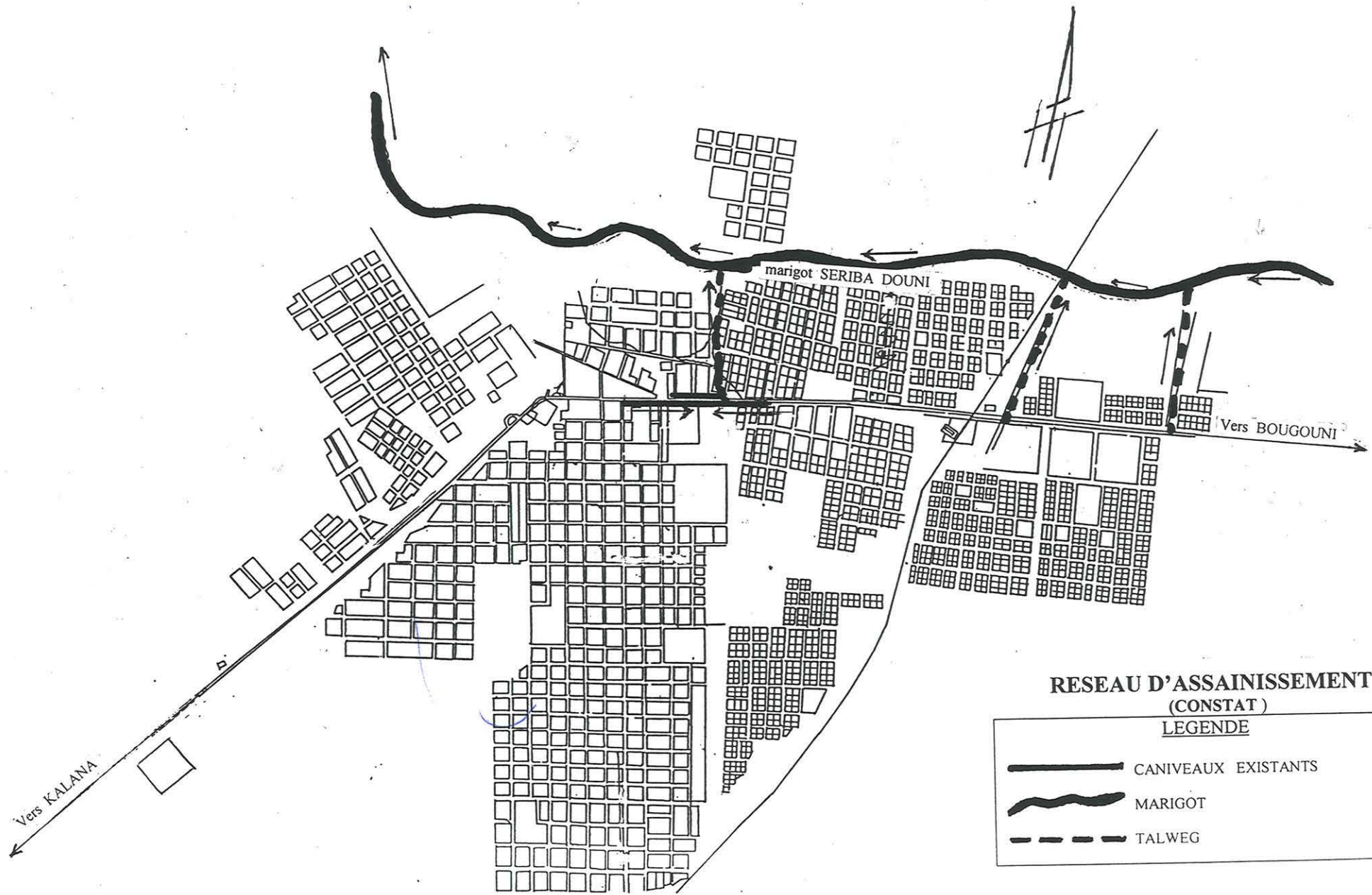
9.5. Conclusion

Il ressort du constat ci-dessus que la seule voie aménagée est la route Bougouni-Kalana qui traverse la ville de Yanfolila d'Est en Ouest. Cette dernière, en latérite, a subi d'énormes dégradations tant au niveau de la chaussée qu'au niveau des ouvrages d'art.

La ville s'est considérablement étendue, surtout de 1990 à 2000, sans la réalisation du minimum de voirie structurante. Il en est de même pour le réseau d'évacuation des eaux pluviales qui est presque inexistant alors que Yanfolila est une ville de forte pluviométrie.

Compte tenu de ce qui précède, de la taille actuelle de la ville et du taux de croissance, il est indispensable de mener des actions pour améliorer la situation actuelle et réaliser des voies et des infrastructures d'assainissement dans les zones d'extension, au fur et à mesure de leur création.

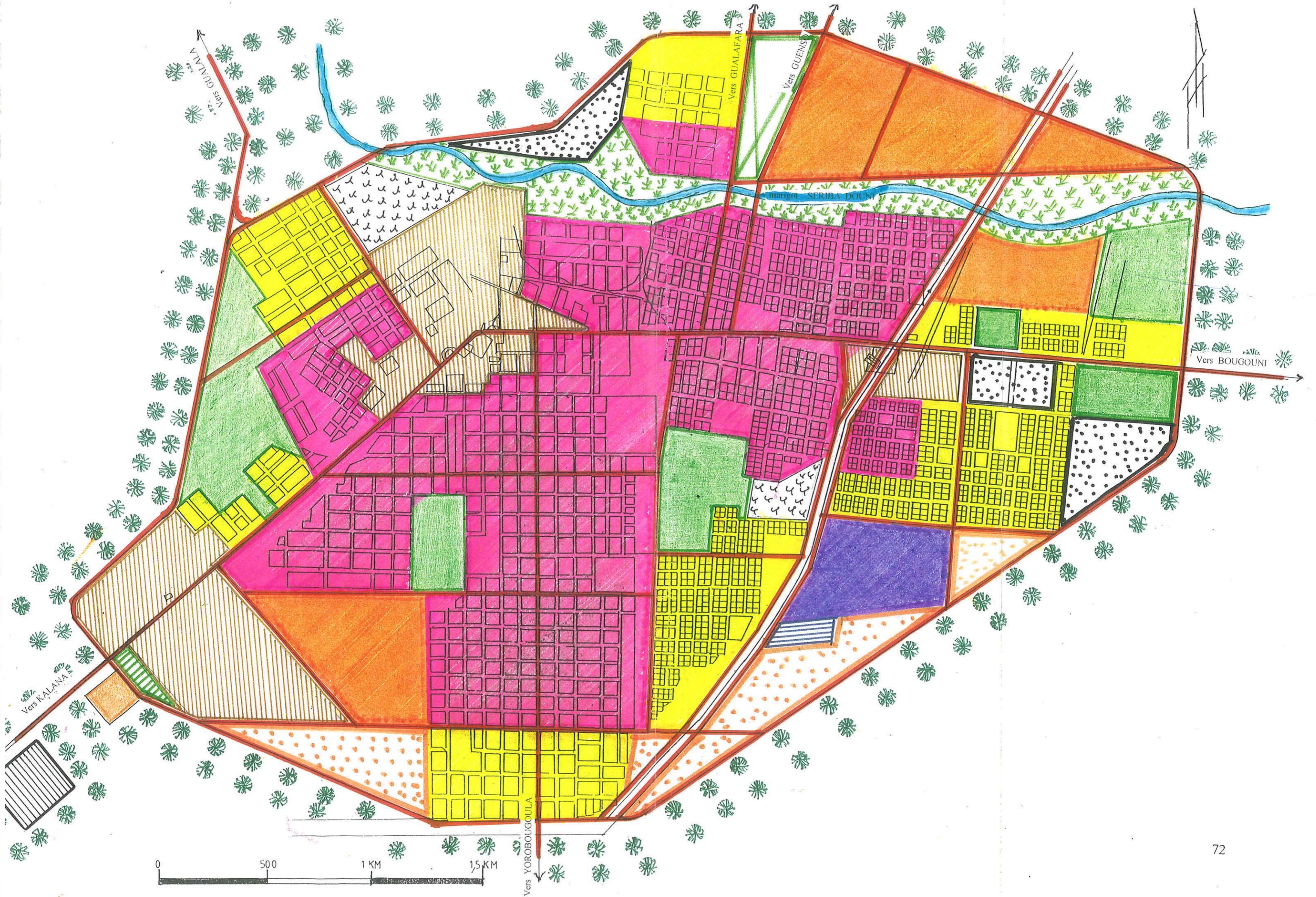
Le cas spécifique des sites d'orpaillage mérite d'être bien étudié afin d'assurer la sécurité des personnes et des animaux.



Deuxième partie








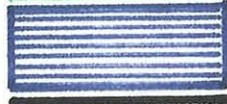


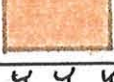






Rapport programme

X. Zonage



ZONAGE

LEGENDE

	ZONE URBANISEE
	TISSU EN FORMATION
	FUTURE ZONE D'HABITAT
	RESERVE FONCIERE POUR L'HABITAT
	ZONE DE BUREAUX
	DOMAINE SCOLAIRE
	DOMAINE SPORTIF ET CULTUREL
	DOMAINE DE LA COMMUNICATION
	ZONE DE PETITES INDUSTRIES
	ZONE D'ACTIVITE
	MUSEE
	CIMETIERE
	ZONE DE MARAICHAGE
	ESPACE BOISE
	ARBORITUM
	CEINTURE VERTE
	MARIGOT

10.1. Perspectives de développement de la ville sur la période 2003-2022.

Avec un taux de croissance de 5,3 % l'an, la population de Yanfolila estimée à 10.845 habitants, atteindra 30.465 habitants dans 20 ans (2022). Elle aura presque triplé.

La population supplémentaire sera de 19.620 personnes. Cette population contribuera d'une part à densifier les zones d'habitation existantes et les tissus en formation et d'autre part à occuper peu à peu de nouveaux terrains.

En l'absence de données statistiques d'évolution de la population des quartiers de la ville, il est impossible de mesurer leur capacité d'absorption.

Quant aux tissus en formation dont les parcelles ont été attribuées entre 1990 et 1995, ils occupent une superficie d'environ 180 ha pour près de 1500 parcelles. La quasi totalité de ces parcelles n'a jusqu'à présent fait l'objet d'aucune occupation.

Il apparaît nécessaire pour les autorités municipales de prendre des dispositions pour densifier ces tissus existants afin d'éviter une extension démesurée de la ville avec toutes les conséquences sur les réseaux divers.

En tenant compte du nombre actuel de personnes par concession qui est de l'ordre 10 et le nombre d'années qu'il a fallu pour atteindre ce chiffre, on estime que les tissus d'habitat en formation pourront dans les 20 années à venir atteindre un chiffre moyen de 7 personnes par concession, si des dispositions sont prises par la municipalité.

Ainsi ces tissus pourront abriter environ **10.500** personnes supplémentaires et la population restant à loger serait de **9.120** personnes.

En considérant un chiffre moyen d'occupation de l'ordre 7 personnes par concession au bout de 20 ans, le besoin en parcelles d'habitation serait de : $9.120 \text{ personnes} / 7 \text{ personnes} = 1303$.

La taille actuelle des parcelles qui est de l'ordre 500 à 750 m² doit être ramenée à 400 m². Ainsi le besoin en espace pour l'habitation est de :

$$1.303 \text{ parcelles} \times 400 \text{ m}^2 / \text{parcelle} = 521.200 \text{ m}^2 \text{ ou } 52,12 \text{ ha.}$$

- 1.303 : besoin en parcelle d'habitation ;
- 400 : surface moyenne d'une parcelle d'habitation.

La balance du territoire étant de 58 % pour les parcelles à usage d'habitation et 42 % pour la voirie et les équipements, le besoin total en surface destinée à l'habitat serait de :

- 52,12 ha \longrightarrow 58 %
- x \longrightarrow 100 %

$$\text{soit } x = \frac{52,12 \times 100}{58} = 90 \text{ ha}$$

La surface réservée à l'habitat est de 90 ha que l'on peut arrondir à **100 ha**.

10.2. Description du zonage

Les hypothèses d'accroissement ont permis de dégager un besoin en surface d'habitat de l'ordre de 100 ha pour les vingt (20) années à venir soit près de 5 ha par an.

La structure proposée pour le zonage a une forme presque ovale et tient compte de la situation actuelle et des zones propices à l'extension.

Les zones d'habitation ont été choisies en tenant compte de la nature du terrain, de leur accessibilité, des possibilités de raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité et de la localisation des pôles d'attraction.

10.2.1. Zone d'habitat

La surface dégagée pour l'habitat entre 2003 et 2022 est estimée à 100 ha à aménager pour l'auto construction. Le niveau minimum d'aménagement requis est la réalisation de voies principales y compris le réseau de drainage des eaux pluviales. L'occupation des zones d'habitat se fera en deux phases de dix années chacune.

- Première phase : 2003 - 2012

Au cour de cette phase, la mairie devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour la densification des tissus en formation.

La surface prévue est de 40 hectares situés au Nord de la ville et à l'Est du quartier kôkô ;

Deuxième phase : 2013 - 2022

Elle porte sur 60 hectares repartis comme suit :

- 10 ha situés à l'Est de la ville entre le verger Sidibé et le marigot ;
- 10 ha situés au Nord du marigot et constituant l'extension de la zone des 40 ha prévus en première phase ;
- 40 ha situés au Sud-Ouest de la ville dans le quartier de Guanambougou.

Tout comme en première phase, la mairie devra prendre des dispositions pour la densification des tissus en formation.

10.2.2. Centre commercial

Il a été prévu la réalisation d'un centre commercial à l'Est de la ville, sur la route de Bougouni. Il occupe une surface de 8 ha.

10.2.3. Zone de bureaux

L'actuelle cité administrative offre encore des possibilités d'extension. Mais au bout de vingt (20) ans elle sera saturée. C'est ainsi qu'une zone de bureaux d'environ 50 ha a été prévue à l'Ouest de la ville de part et d'autre de la route de Kalana.

10.2.4. Gare routière

Une gare routière de 4 ha a été prévue à l'entrée de la ville du côté de Bougouni. L'aménagement de cette gare, contiguë au nouveau centre commercial formera avec ce dernier un complexe commercial. Un entrepôt est également prévu sur ce site.

10.2.5. Centre artisanal

Un centre artisanal d'environ 6 ha a été prévue au Sud du verger situé à la sortie de la ville vers Bougouni. Il permettra un regroupement des artisans. Le centre a été prévu non loin de la gare routière et du centre commercial.

10.2.6. Domaine scolaire

Il a été retenu un domaine de 30 ha situé au Nord de l'antenne ORTM. Le site pourra accueillir le lycée, l'Institut de Formation des Maîtres (IFM) et d'autres structures de formation s'il y a lieu.

10.2.7. Zone industrielle

Une réserve pour zone industrielle a été faite à l'Ouest de la ville sur la route de Kalana. Elle occupe une surface de 9 ha qui couvre l'ancienne fabrique de jus de fruit abandonnée.

10.2.8. Réserves foncières

Il s'agit des espaces situés à l'Est et au Sud de l'antenne ORTM ainsi qu'à l'Ouest du quartier Guanambougou à la limite Sud de la ville. Ils occupent près de 50 ha.

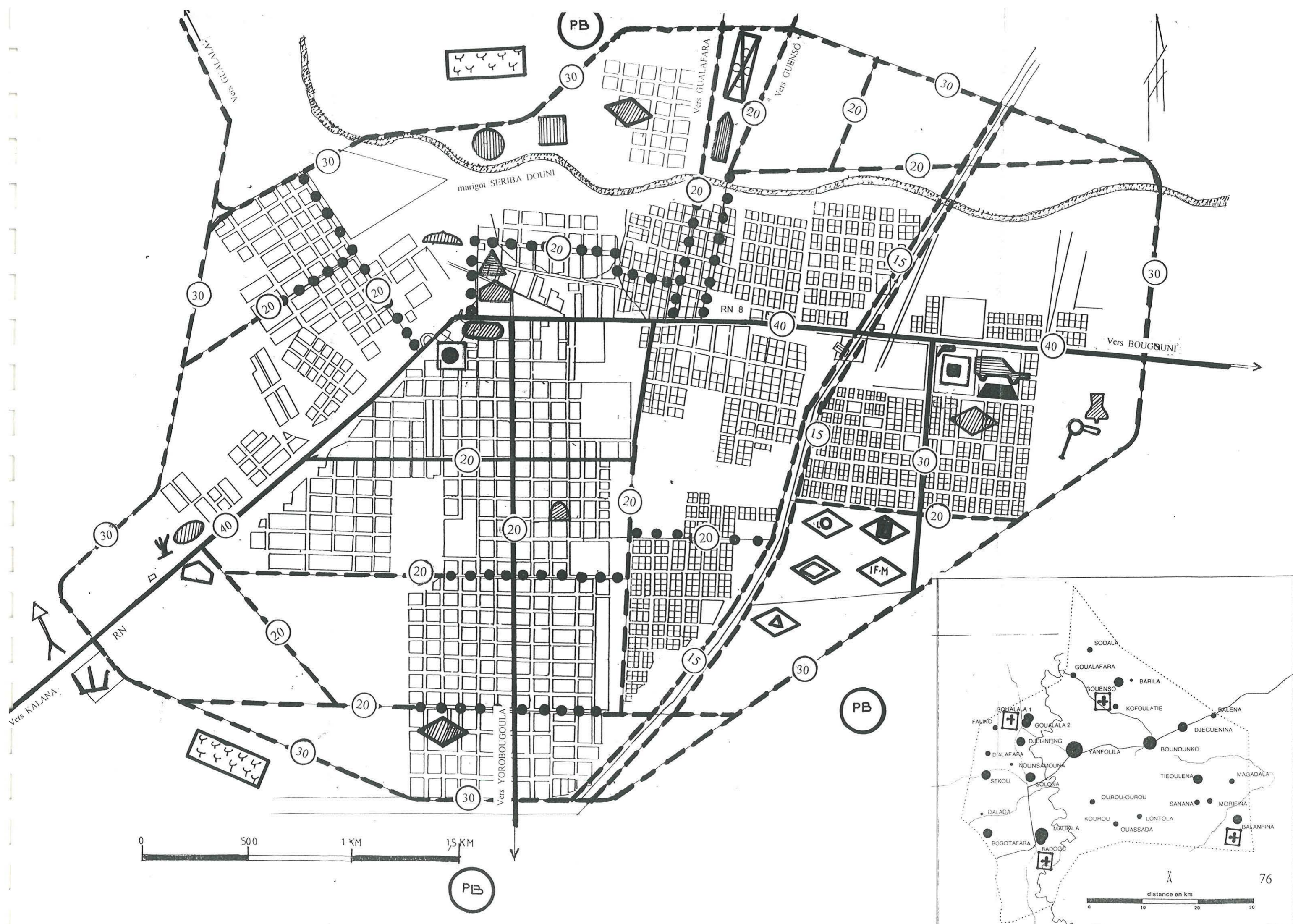
10.2.9. Arboretum

Il est prévu l'aménagement d'un arboretum de 5 ha au bord de la route de Kalana.

10.2.10. Aménagement de la plaine du Wassoulou-Ballé

Il a été prévu des études de faisabilité en vue de l'aménagement de la plaine du Wassoulou-Ballé qui s'étend sur plus de 1500 ha.






















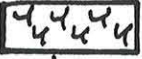













XI. Equipements



EQUIPEMENTS ET VOIRIE

(PROPOSITION)

LEGENDE

	HOTEL DE VILLE		MARCHE
	CONSEIL DE CERCLE		HOTEL
	VOIRIE MUNICIPALE		GARE ROUTIERE
	FOURRIERE		ENTREPOT
	COMMISSARIAT DE POLICE		MARCHE A BETAIL
	PROTECTION CIVILE		ABATTOIR
	LYCEE		PARC A BETAIL
	CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL		CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL DE LA RADIO
	INSTITUT DE FORMATION DES MAITRES		SALLE DE SPECTACLE MULTI FONCTIONNELLE
	CENTRE DE FORMATION AGRICOLE		ESPACE MULTIFONCTIONNEL
	CENTRE DE FORMATION FEMININ		CIMETIERE
	GROUPE SCOLAIRE		MUSEE
	CENTRE DE SANTE		DANKOUN DES CHASSEURS
	CENTRE ARTISANAL		SITE TOURISTIQUE
	CHAMBRE D ' AGRICULTURE		VOIE A BITUMER
	MAISON DES ARTISANS		VOIE EXISTANTE A AMENAGER
	STADE OMNISPORTS		VOIE A CREER
			EMPRISE DES VOIES

Afin de palier au déficit en matière d'équipements, il a été prévu la création d'un certain nombre d'équipements et la rénovation d'autres existants.

En plus, les espaces prévus pour les équipements dans les lotissements existants doivent être sauvegardés et les nouveaux lotissements doivent également prévoir des équipements indispensables.

11.1. Equipements administratifs

11.1.1. Mairie

Il est prévu dans le domaine de l'ancien garage administratif la construction d'un hôtel de ville.

Les locaux de la voirie municipale sont également prévus sur un espace de 1000m² à côté de la radio (côté Ouest). L'aménagement et l'extension de la fourrière actuelle (ancien site) sont également prévus.

11.1.2. Conseil de cercle

Il est prévu la construction des locaux du conseil de cercle dans la zone de bureaux. La surface réservée est de 2500 m².

11.1.3. Cercle

Afin d'améliorer les conditions de travail, il a été prévu :

- ✓ - la rénovation des anciens locaux ;
- ✦ - la construction de nouveaux locaux ;
- ✓ - la clôture de la cour du cercle.

11.1.4. Commissariat de police

Il est prévu la construction d'un commissariat de police sur un espace de 0,5 ha dans la zone des bureaux au bord de la route de Kalana. Il sera réalisé sur le même site le logement du commissaire.

11.1.5. Impôts

Ce service possède déjà un site dans le lotissement existant contigu au camp des gardes. Il est prévu la construction de nouveaux bureaux sur ce site.

11.1.6. Coordination des femmes

Le site actuel du hangar de la SONAREM, situé dans le quartier de Guanambougou, doit être aménagé pour les activités de la coordination des femmes.

11.1.7. Chambre d'agriculture

Il est prévu la construction d'un bureau et d'une salle de conférence dans la zone de bureaux. La surface réservée est de 2500 m².

11.2. Equipements scolaires et universitaires

Il est prévu :

- 2 groupes scolaires, de 2 ha chacun, à kôkô et 1 groupe, de 2 ha, à Guanambougou, dans la ville de Yanfolila pour déconcentrer et rapprocher l'école des populations ;
- 1 groupe scolaire dans le lotissement de l'extension de Bounoukoubougou (Balatiébougou).

Il est prévu de construire 3 blocs de 3 classes dans tous ces groupes scolaires avec des bureaux pour la direction, des magasins et des latrines.

Afin d'augmenter la capacité d'accueil des groupes scolaires existants et déjà fonctionnels, il est prévu dans :

- les groupes scolaires du centre ville
 - groupe A (premier cycle) : 3 classes à construire ;
 - groupe B (premier cycle) : 3 classes à construire ;
 - second cycle : 3 classes à construire.
- le groupe scolaire de Guanambougou (Yanfolila ville)

- premier cycle : 3 classes à construire ;
- second cycle : 3 classes à construire.
- la medersa de Guanambougou (Yanfolila ville) qui a un second cycle doit être renforcée avec la construction de 6 classes.

Il a été prévu la construction de classes dans certains villages de la commune. Ce sont :

- village de Sekou : 3 classes ; f
- village de Ourou-Ourou : 3 classes ; f
- village de Wassada : 3 classes ; f
- village de Tieouléna : 3 classes ; f
- village de Gouenso : 3 classes ; f
- village de Bounounko : 3 classes ; f 6
- village de Djéguénina : 3 classes ; f 6
- village de Badogo : 3 classes. f 6

En ce qui concerne les écoles secondaires, il a été prévu la construction :

- d'un lycée à Yanfolila sur un terrain de 6 ha localisé dans le domaine scolaire et universitaire ;
- d'un Institut de Formation des Maîtres (IFM) sur un terrain de 0,5 ha dans le domaine scolaire et universitaire ;
- d'un Centre de Formation Professionnelle sur un terrain de 2 ha dans le domaine scolaire et universitaire ;
- d'un Centre de Formation Agricole sur un terrain de 1 ha dans le domaine scolaire et universitaire.

Le Centre de Formation pour la radio sera transféré de la route de Kalana dans le domaine de l'ORTM à Balatiébougou.

11.3. Equipements socio-sanitaires

Dans le cadre du renforcement des infrastructures déjà existantes dans le centre de santé de référence de Yanfolila, il est prévu la construction :

- d'un pavillon d'hospitalisation pour enfants (pédiatrie) ; nr
- d'un bloc pour odonto-stomatologie, échographie, ORL et ophtalmologie;
- d'une morgue ; ré fr nr nr nr
- d'un local pour gardien et un magasin ; nr
- d'un bloc maternité ; ré
- d'un hangar parking extérieur ; nr
- d'un bloc administratif comprenant :
 - une salle de documentation ; nr
 - une salle de conférence ; nr
 - une salle informatique ; ré
 - quatre salles de séjour. nr
- de 4 logements du personnel, 2 pour les sages femmes et 2 pour les médecins ;

La construction d'un bureau et 1 logement pour le service du développement social et de l'économie solidaire est prévu à Guanambougou sur le site retenu dans le lotissement à cet effet.

Pour les villages environnants il est prévu :

- la construction d'un CSCOM avec clôture et logement dans les villages suivants :
 - o Guenso ; *nré*
 - o Badogo ; *f*
 - o Balanfinna. *nré*

La construction d'une maternité à Goualala ainsi que la clôture du CSCOM de Guanambougou dans la ville de Yanfolila sont également prévues.

11.4. Equipements commerciaux

11.4.1. Marché

Il est prévu dans le nouveau centre commercial la création d'un marché de 2,5 ha au bord de la route de Bougouni entre l'espace CMDT et l'auto gare. Il sera un nouveau pôle d'attraction et permettra de décongestionner le marché actuel.

11.4.2. Maison des artisans

Il est prévu un espace de 0,25 ha pour la construction de la maison des artisans dans le centre artisanal.

11.4.3. Espace multifonctionnel

Sa construction est prévue dans le centre commercial sur un espace de 1,25 ha. Il servira de marché et de site d'expositions temporaires pour les productions du secteur primaire (céréales, fruits, légumes,...).

11.4.4. Gare routière

Elle est prévue sur un espace de 4 ha à côté du centre commercial sur la route de Bougouni afin de combler l'absence de gare routière,.

11.4.5. Marché à bétail

L'actuel site étant au centre ville, il est prévu un marché à bétail de 2 ha derrière le marigot au Nord de la ville.

11.4.6. Abattoir

L'actuel abattoir est situé dans le centre ville (Dougoukoro), ce qui pose des problèmes d'hygiène. Il est prévu la construction d'un nouvel abattoir sur un espace de 1 ha à côté du marché à bétail.

11.4.7. Parcs et zone de pâturage

Il existe déjà 3 sites pour les parcs autour de la ville :

- un à kôkô ;
- un à Guanambougou ;
- un à Bounoukoubougou (zone appelée Balatiébougou).

Ces différents sites doivent être formalisés et aménagés pour contribuer à l'amélioration de l'hygiène et l'assainissement de l'habitat.

Il est souhaitable de procéder à une délimitation des zones de pâturage pour prévenir les conflits entre agriculteurs et éleveurs.

11.5. Equipements sportifs, artistiques et culturels

11.5.1. Service de la jeunesse

Il est prévu la construction d'un bureau pour le service de la jeunesse dans la zone de bureaux.

11.5.2. Stade

Il est retenu :

- la rénovation du stade existant (Guanambougou) ;
- la création d'un complexe sportif omnisports à kôkô d'une superficie de 22 ha.

11.5.3. Complexe culturel

Il est prévu la construction d'un complexe culturel sur un espace de 2 ha afin de doter la jeunesse d'équipements adéquats pour une promotion de la culture (amphithéâtre, salles de jeux, bureaux, etc.)

11.5.4. Bibliothèque

Il est prévu la construction de 3 pièces, l'aménagement du local existant et la clôture pour renforcer les capacités de la bibliothèque existante.

11.5.5. Tourisme

- Structures d'accueil. Il est prévu :
 - o le renforcement du pied à terre et une meilleure gestion de cette structure ;
 - o la construction d'un hôtel dans la zone de bureaux sur une surface de 0,5 ha.
- Sites touristiques. Il est prévu :
 - o le reboisement des berges et le surcreusement du marigot "Sériba-Douni";
 - o la clôture des tombes de Noumorikoro et de Balatié.

Le musée de la chasse doit être ouvert et renforcé avec :

- la construction de locaux supplémentaires ;
- la création d'un mini zoo.

Le Dankun des chasseurs situé en face du musée de la chasse doit être clôturé en haies vives.

Les bois sacrés doivent être reboisés et les parties restantes des tatas doivent être restaurées.

11.6. Equipements culturels

Il est prévu la création d'un cimetière de 5 ha à kôkô. Les anciens cimetières de Guanambougou et Dougoukoro sont à délimiter et à clôturer.

11.7. Equipements de sécurité

11.7.1. Gendarmerie nationale

Il est prévu la construction d'une caserne comprenant une brigade et des logements pour le personnel. L'espace prévu est de 3 ha dans la zone de bureaux.

11.7.2. Brigade de protection civile

Il est prévu la construction d'une unité de protection civile sur un espace de 1 ha dans la zone des bureaux.

11.7.3. Garde nationale

Il est prévu :

- la construction d'une caserne (ancien site du peloton) sur 1 ha ;
- la clôture de la maison d'arrêt sur un terrain de 1 ha.

XII. Voirie, Réseaux Divers et Assainissement

12.1. Voirie

Comme il ressort du constat, la voirie primaire de Yanfolila n'est représentée que par la RN8 qui constitue la seule pénétrante. Exceptée cette voie qui a fait l'objet d'aménagement, le reste des voies se trouve à l'état naturel avec des emprises variant de 10 à 20 m.

Les extensions des quartiers se sont effectuées sans aucune réalisation de voirie structurante. Il est donc nécessaire d'intervenir afin de structurer les zones existantes et celles destinées à l'urbanisation. Ainsi le maillage retenu est constitué d'environ 50 km de voies dont 23 km sont prévus pour être aménagés et 27 km de nouvelles voies.

Le réseau de voirie primaire, à terme, sera constituée de la pénétrante qui est la RN8 et d'une voie de ceinture de la ville.

La voie de ceinture de 30 m d'emprise permet de dévier le trafic venant de Bougouni et de Kalana aussi bien au Nord de la ville qu'au Sud. Ce maillage peut être scindé en voies orientées Nord-Sud et voies orientées Est-Ouest.

12.1.1. Voies Nord-Sud

Les voies Nord-Sud permettent la liaison des côtés Nord et Sud de la voie de ceinture en passant par la RN8. Les voies concernées sont :

- le tronçon urbain de la route de Gouenso de 20m d'emprise ;
- le tronçon urbain de la route de Goualafara de 20m d'emprise ;
- la voie de 20m d'emprise située à l'Ouest du centre de santé de référence ;
- la voie de 20m d'emprise située à l'Ouest de la gendarmerie ;
- la voie de 20m d'emprise située à l'Est du centre d'animation pédagogique (CAP) et reliant la pénétrante à l'Est à la voie de ceinture au Sud-Est ;
- la voie de 20m d'emprise située à l'Est de l'école du centre ville ;
- le tronçon urbain de la route de Yorobougoula de 20m d'emprise ;
- la voie de 20m d'emprise prévue au Sud-Ouest de la ville et servant de limite entre la zone d'habitat à l'Ouest et la nouvelle zone de bureaux ;
- la voie de 15m d'emprise située de part et d'autre de la ligne haute tension de l'EDM.

12.1.2. Voies Est-Ouest

les voies Est-Ouest permettent la liaison des côtés Est et Ouest de la voie de ceinture et les différentes zones de la ville. Ces voies sont :

- la voie de 20m d'emprise située au Nord-Est du marigot et reliant la voie de ceinture Est à la route de Gouenso ;
- la voie de 20m d'emprise située entre le centre de santé de référence et le marigot "Sériba-Douni",
- la voie de 20m d'emprise située au Nord du pied à terre ;
- la voie de 20m d'emprise délimitant le tissu d'habitat en formation, non loin du CAP, du domaine scolaire ;
- la voie de 20m d'emprise située au Sud du stade municipal actuel et reliant la voie passant à l'Est de la medersa à la route de Kalana ;
- la voie de 20m d'emprise passant au Sud du CSCOM ;
- la voie de 20m d'emprise prévue au Sud dans le tissu d'habitat en formation ;
- la voie de ceinture de 30m d'emprise ;

12.1.3. Pont sur le marigot

La traversée du marigot "Sériba-Douni" se fait présentement à partir de deux (2) chaussées submersibles. Afin de faciliter l'accès au Nord du marigot et des zones d'habitat prévues à cet endroit, il a été prévu la construction d'un pont sur le marigot dans le prolongement de la route de Goualafara.

12.1.4. Phasage et niveau d'aménagement des voies

L'ensemble des voies décrites dans le maillage doit être aménagé soit en bitume soit en latérite et en deux (2) phases de dix (10) années chacune qui sont :

- Première phase : 2003 -2012

Les voies concernées par le bitumage sont :

- le tronçon urbain de la RN8 ;
- le premier tronçon de la voie de 20m d'emprise située à l'Est de l'école du centre ville.

Les voies concernées par le latéritage sont :

- le tronçon urbain de la voie de Gouenso de 20m d'emprise ;
- le tronçon urbain de la route de Goualafara de 20m d'emprise ;
- la voie de 20m d'emprise située à l'Ouest du centre de santé de référence ;
- la voie de 20m d'emprise située à l'Ouest de la gendarmerie ;
- le second tronçon de la voie de 20m d'emprise située à l'Est de l'école du centre ville ;
- la voie de 15m d'emprise située de part et d'autre de la ligne haute tension de l'EDM ,
- la voie de 20m d'emprise située au Nord-Est du marigot et reliant la voie de ceinture Est à la route de Gouenso ;
- la voie de 20m d'emprise située entre le centre de santé de référence et le marigot "Sériba-Douni" ;
- la voie de 20m d'emprise située au Nord du pied à terre ;
- la voie de 20m d'emprise passant au Sud du CSCOM ;
- la voie de 20m d'emprise prévue au Sud dans le tissu d'habitat en formation.

Le pont prévu sur le marigot "Sériba-Douni" doit être construit au cours de cette phase.

- Deuxième phase : 2013-2022

Les voies concernées par le bitumage sont :

- le tronçon urbain de la route de Yorobougoula de 20m d'emprise ;
- la voie de 20m d'emprise située à l'Est du centre d'animation pédagogique ;
- la voie de 20m d'emprise située au Sud du stade municipal.





Les voies concernées par le latéritage sont :

- la voie de ceinture de 30m d'emprise ;
- la voie de 20m d'emprise prévue au Sud-Ouest de la ville et servant de limite entre la zone d'habitat à l'Ouest et la nouvelle zone de bureaux ;
- la voie de 20m d'emprise délimitant le tissu d'habitat en formation, non loin du CAP, du domaine scolaire.



PHASAGE

LEGENDE

PHASE I (2003 -2012)	
	HABITAT
	VOIRIE
PHASE II (2013 - 2022)	
	HABITAT
	VOIRIE



12.2. Réseaux Divers

12.2.1. Alimentation en eau potable

Dans la mesure où l'accroissement annuel de la population a été estimée à 5,3%, la structure de production actuelle d'eau potable ne peut pas satisfaire la ville à fortiori de prendre en charge les extensions futures. Il est donc recommandé de réaliser une étude en vue :

- de l'augmentation de la capacité de production d'eau par la réalisation de forages à grand débit ;
- de l'augmentation de la capacité de stockage par la réalisation de nouveaux châteaux d'eau ;
- du renforcement du réseau des conduites en direction des zones non desservies et des nouvelles zones d'activités et d'habitat ;
- de la réalisation de poteaux d'incendies ;
- de la réalisation de forages ou puits à grand diamètre dans les villages de la commune ;
- d'une meilleure organisation de l'association qui gère le réseau d'adduction d'eau.

12.2.2. Electricité

La puissance actuelle du poste de transformation de l'électricité suffit largement pour toute la période couverte par le Schéma. Des mesures doivent être prises par la société EDM-SA pour procéder à l'extension du réseau existant.

12.2.3. Communication

La SOTELMA, responsable du service de la téléphonie, doit fournir des efforts pour améliorer la capacité de son réseau, notamment pour les communications régionales et internationales. Le réseau de téléphone doit être étendu à l'ensemble de la ville en tenant compte des zones d'activités futures.

Les radios libres installées dans la commune doivent être encouragées et soutenues par les autorités administratives et politiques locales.

12.3. Assainissement

Les propositions dans le domaine de l'assainissement portent sur le réseau de drainage des eaux pluviales et l'organisation de la collecte et de l'évacuation des ordures.

12.3.1. Drainage des eaux pluviales

En plus de l'entretien périodique des collecteurs situés le long de la RN8, il a été prévu l'exécution d'un certain nombre de collecteurs et de caniveaux afin d'améliorer le système existant.

- Collecteurs : Ils sont prévus :
 - o le long du tronçon urbain de la RN8 ;
 - o au Sud du stade municipal actuel ;
 - o au Nord de l'école du centre ville. Ce tronçon continue jusqu'au marigot ;
 - o le long du tronçon urbain de la route de Yorobougoula ;
 - o à l'Est du stade municipal existant ;
 - o à l'Est du site actuel de la CMDT situé sur la route de Bougouni.
- Caniveaux : Ils sont prévus :
 - o à l'intérieur de l'ancien village (quartier Dougoukoro) d'Est en Ouest ;
 - o au Nord du pied à terre ;
 - o le long des tronçons urbains des routes de Gouenso et de Goualafara ;
 - o à l'Ouest de la mairie ;
 - o à l'Ouest de la gendarmerie ;

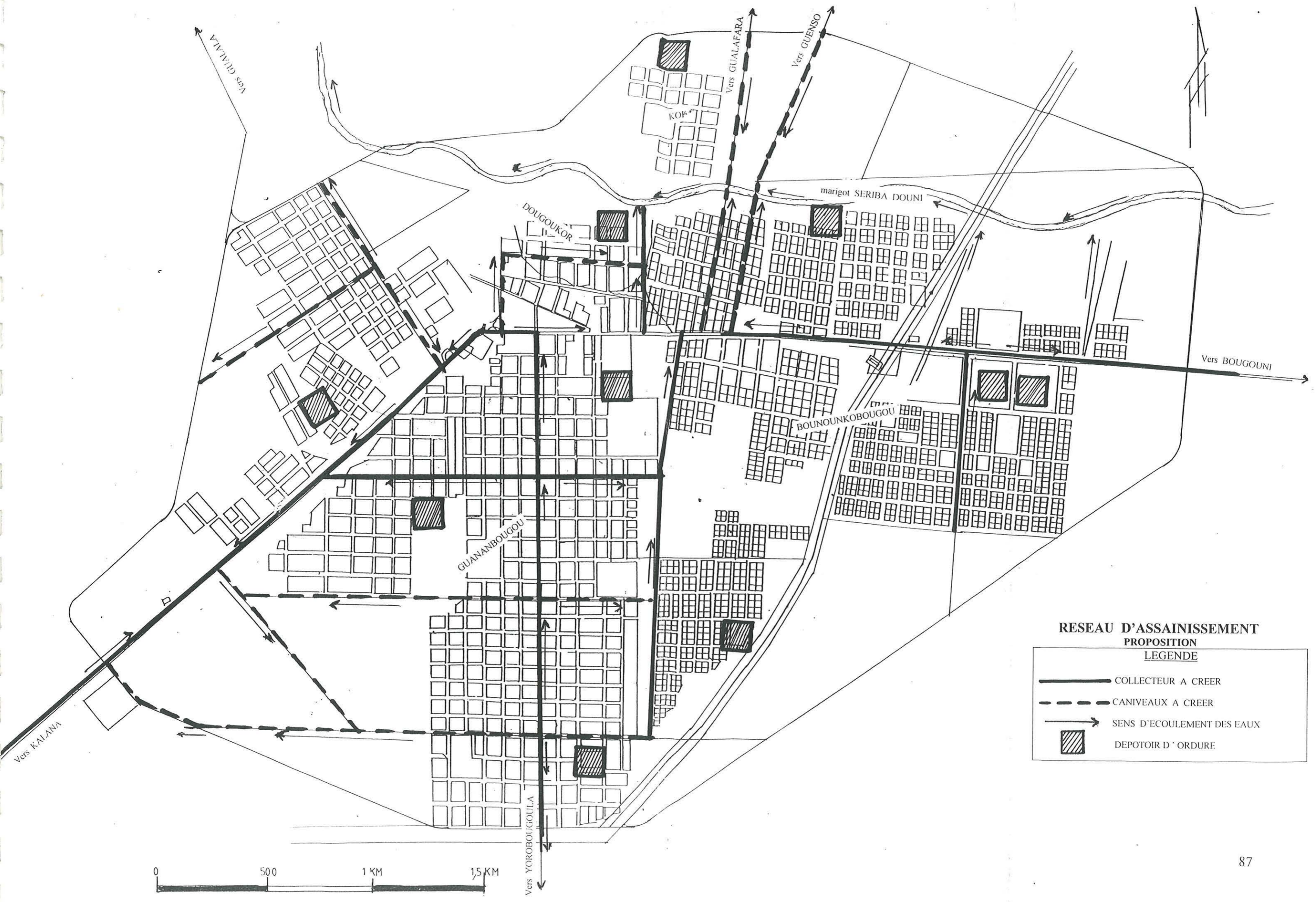
- au Sud de la medersa et du CSCOM ;
- dans le tissu d'habitat en formation situé au Sud de la ville ;
- à l'extrémité Ouest entre les zones d'habitat et la nouvelle zone de bureaux.

12.3.2. Evacuation des ordures





L'évacuation des ordures doit être assurée par des GIE dans des dépôts de transit d'où le transport peut être assuré dans un premier temps par la mairie dans les décharges finales.

A cet effet une dizaine de dépôts de transit ont été prévus à l'intérieur de la ville. Ces dépôts auront une dimension de 10m x 10m.

La décharge finale sera faite dans 4 dépôts situés aux quatre points cardinaux de la ville. Chaque décharge aura une surface de 5 ha et le choix du site doit faire l'objet d'études.



**RESEAU D'ASSAINISSEMENT
PROPOSITION
LEGENDE**

-  COLLECTEUR A CREER
-  CANIVEAUX A CREER
-  SENS D'ECOULEMENT DES EAUX
-  DEPOTOIR D'ORDURE

XIII. Evaluation Financière

Comme il ressort du tableau ci-après, les actions prévues dans le Schéma ont été estimées à environ **Dix milliards soixante douze millions (10.072.000.000) F CFA** répartis entre la Commune du Wassoulou-Ballé, l'Etat, les Privés et les Populations. Les actions programmées sont :

- les études et délimitation d'espaces80.000.000 F CFA soit 0,80 %
- l'aménagement des zones d'habitation300.000.000 F CFA soit 3,00 %
- l'aménagement des zones d'activités1.222.000.000 F CFA soit 12,10 %
- la réalisation de certains équipements3.890.000.000 F CFA soit 38,60 %
- la réalisation des voies principales3.600.000.000 F CFA soit 35,80 %
- la réalisation des infrastructures d'assainissement980.000.000 F CFA soit 9,70 %

Les actions sont réparties entre les différents intervenants qui sont :

- la commune du Wassoulou-Ballé6.026.600.000 F CFA soit 59,80 %
- l'Etat malien3.369.000.000 F CFA soit 33,40 %
- les privés631.600.000 F CFA soit 6,30 %
- les populations50.800.000 F CFA soit 0,50 %

Tableau n°17. Coût estimatif du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la localité de Yanfolila et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Commune	Privés	Population
I	Délimitation et bornage des zones d'activités et d'habitat	Préserver les espaces	FF	20	20			
II	Elaboration de plan d'urbanisme sectoriel	Préciser d'avantage le contenu du Schéma	2	30	60			
III	Aménagement des zones d'habitat	Créer des parcelles viables pour l'habitat	100ha	3		300		
IV	Aménagement des grandes zones d'activités	Favoriser un développement harmonieux des activités						
4.1	Aménagement de la gare routière	Organiser le trafic des véhicules et créer des emplois	4ha	50		200		
4.2	Aménagement de la zone de bureaux	Créer les conditions propices à l'extension des activités de bureau	50ha	10	500			
4.3	Aménagement du domaine scolaire	Assurer le développement de l'éducation	30ha	10	300			
4.4	Aménagement d'un centre artisanal	Promouvoir le secteur de l'artisanat	6ha	2			12	
4.5	Aménagement d'un centre commercial	Créer les conditions propices à l'extension des activités et décongestionner le centre actuel	8ha	20		160		
4.6	Etude de faisabilité de l'aménagement de la plaine du Wassoulou-Ballé	Développer l'agriculture et promouvoir l'autosuffisance alimentaire	1	50	50			
Sous total : grandes zones d'activités =1.222.000.000 CFA					850	360	12	

Tableau n°17 (Suite). Coût estimatif du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la localité de Yanfolila et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Commune	Privés	Population
V	Equipements administratifs							
5.1	Construction Bureau service de la jeunesse	Doter le service d'un siège	1	30	30			
5.2	Construction de l'Hôtel de ville	Améliorer les conditions de travail de la mairie	1	60		60		
5.3	Construction des locaux de la voirie municipale	Améliorer les conditions de travail de la voirie	1	40		40		
5.4	Construction des locaux du conseil de cercle	Améliorer les conditions de travail	1	40	40			
5.5	Construction d'une chambre d'agriculture	Promouvoir l'encadrement du monde paysan	1	6			6	
5.6	Rénovation des locaux du cercle	Améliorer les conditions de travail	1	60	60			
5.7	Construction bureau subdivision T.P	Améliorer les conditions de travail	1	20	20			
5.8	Construction bureau des Impôts	Améliorer les conditions de travail	1	20	20			
5.9	Réhabilitation de la fourrière existante	Lutter contre la divagation des animaux	1	4		4		
5.10	Réhabilitation du hangar de la SONAREM pour la coordination des femmes	Assurer la promotion de la femme	1	8		6,4		1,6
Sous total équipements administratifs = 288.000.000 F CFA					170	110,4	6	1,6

Tableau n°17 (Suite). Coût estimatif du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la localité de Yanfolila et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Commune	Privés	Population
VI	Equipements socio-sanitaires							
6.1	Renforcement des infrastructures du centre de santé de référence	Améliorer la couverture sanitaire	1	150	150			
6.2	Construction d'un bureau et logement pour le service du développement social et de l'économie solidaire	Améliorer les conditions de travail	1	30	30			
6.3	Constructions des centres de santé communautaire	Améliorer la couverture sanitaire	3	40		96		24
6.4	Construction d'une maternité à Goualala	Améliorer la couverture sanitaire	1	30		24		6
6.5	Clôture du CSCOM de Guanambougou	Améliorer la couverture sanitaire	1	10		8		2
Sous total : équipements socio-sanitaires = 340.000.000 F CFA					180	128		32
VII	Equipements scolaires							
7.1	Construction d'un lycée	Améliorer le niveau de l'éducation	1	150	150			
7.2	Construction du centre de formation professionnelle	Améliorer le niveau de l'éducation	1	250			250	
7.3	Construction de l'Institut de Formation des Maîtres	Améliorer le niveau de l'éducation	1	200	200			
7.4	Construction d'un centre de formation agricole	Améliorer le niveau de l'encadrement technique	1	200	200			
7.5	Construction d'un centre de formation de la radio	Améliorer le niveau de la presse	1	200	200			

Tableau n°17 (Suite). Coût estimatif du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la localité de Yanfolila et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Commune	Privés	Population
7.6	Constructions des Groupes Scolaires (3 blocs de 3 classes)	Améliorer le niveau de l'éducation	4	70	252	28		
7.7	Construction de blocs de 3 classes dans la ville de Yanfolila	Améliorer le niveau de l'éducation	5	20	90	10		
7.8	Constructions de blocs de 3 classes dans les villages	Améliorer le niveau de l'éducation	8	20	144	16		0
7.9	Construction de 6 classes Medersa de Yanfolila	Améliorer le niveau de l'éducation	1	40			40	
Sous total : Equipements scolaires = 1.580.000.000 FCFA					1236	54	290	

Tableau n°17 (Suite). Coût estimatif du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la localité de Yanfolila et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Commune	Privés	Population
VIII	Equipements commerciaux							
8.1	Construction d'un marché	Désengorger le marché actuel	1	75		30	45	
8.2	Construction d'une maison des artisans	Promouvoir le secteur de l'artisanat	1	60		24	36	
8.3	Création d'un centre artisanal	Promotion du secteur de l'artisanat	1	50		20	30	
8.4	Construction d'un espace multifonctionnel	Promotion des productions du secteur primaire	1	60		24	36	
8.5	Construction d'un marché à bétail	Promotion de l'élevage	1	16		6,4	9,6	
8.6	Construction des locaux de la gare	Promouvoir le secteur des transports	1	50		20	30	
8.7	Construction d'un abattoir	Assurer l'hygiène alimentaire	1	30		12	28	
8.8	Construction de parcs à bétail	Maîtriser la divagation des animaux	3	5		6	9	
Sous total : Equipements commerciaux = 366.000.000 F CFA					0	142,4	223,6	0

Tableau n°17 (Suite). Coût estimatif du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la localité de Yanfolila et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Commune	Privés	Population
IX	Equipements sportifs culturels et de tourisme							
9.1	Construction d'un complexe sportif à kôkô	Améliorer le niveau de service et promouvoir le sport	1	400		400		
9.2	Rénovation du stade existant	Améliorer le niveau de service et promouvoir le sport	1	200		200		
9.3	Clôture de la bibliothèque	Améliorer le niveau de culture	1	15	15			
9.4	Construction d'un complexe culturel	Promouvoir la culture	1	150		150		
9.5	Construction d'hôtel	Promouvoir le secteur du tourisme	1	100			100	
9.6	Aménagement des sites touristiques (Sériba-douni tombes de Noumorikoro et de Balatié)	Promouvoir le secteur du tourisme	3	3	9			
9.7	Musée de la chasse (constructions des locaux, de la clôture et d'un mini parc zoologique)	Promouvoir le secteur du tourisme	1	50	50			
9.8	Clôture du Dankun (haie vive)	Promouvoir le secteur du tourisme	1	1	1			

Tableau n°17 (Suite). Coût estimatif du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la localité de Yanfolila et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA				
					Etat	Commune	Privés	Population	
9.9	Reboisement des bois sacrés (Faliko, Gualala, Magadala, Badogo, Guenso)	Promouvoir le secteur du tourisme	5	2		10			
9.10	Tata à restaurer (Lontola, Djèguènina, Magadala)	Promouvoir le secteur du tourisme	3	5		15			
9.11	Clôture du lingué de Djelenfina (arbre sacré)	Promouvoir le secteur du tourisme	1	1		1			
9.12	Reboisement du Sané de Kofilatiè (marigot sacré)	Promouvoir le secteur du tourisme	1	1		1			
9.13	Aménagement d'un arboretum	Améliorer le cadre de vie des populations	5ha	6		30			
Sous total : Equipements sportifs culturels et de tourisms = 982.000.000 F CFA						75	807	100	0
X	Equipements de sécurité								
10.1	Construction d'un commissariat de police	Assurer la sécurité du citoyen	1	60	60				
10.2	Construction d'une caserne de la gendarmerie	Assurer la sécurité du citoyen	1	60	60				
10.3	Construction d'une caserne de la garde nationale	Assurer la sécurité du citoyen	1	50	50				
10.4	Clôture de la maison d'arrêt	Assurer la sécurité du citoyen	1	8	8				
10.5	Création d'une unité de protection civile	Assurer la sécurité du citoyen	1	70	70				
Sous total : Equipements de sécurité= 248 000 0000 FCFA						248			

Tableau n°17 (Suite). Coût estimatif du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la localité de Yanfolila et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA				
					Etat	Commune	Privés	Population	
XI	Equipements cultuels								
11.1	Clôtures des cimetières (Guanambougou et Dougoukoro)	Sécuriser les aires d'enterrement	2	18		28,8		7,2	
11.2	Délimitation et clôture d'un nouveau cimetière à kôkô	Sécuriser les aires d'enterrement	1	50		40		10	
Sous total : Equipements cultuels =86.000.000 F CFA						0	68,8	0	17,2
XII	Aménagement de voies								
12.1	Tronçon urbain de la RN8 à bitumer	Rendre la voie plus praticable	7,00km	50	350				
12.2	Autres voies à bitumer	Rendre les voies plus praticables en toute saison	6,00km	120		720			
12.3	Voies existantes à latériter	Eliminer les zones de stagnation d'eau	10km	50		500			
12.4	Nouvelles voies à latériter	Améliorer le confort des usagers et riverains	13km	50		650			
12.5	Aménagement de la voie de ceinture	Décongestionner la RN8 et les autres voies internes de la ville	13,5	100		1350			
12.6	Construction d'un pont sur le marigot	Désenclaver le Nord de la ville	1	30		30			
Sous total :aménagement de voies = 3.600.000.000 F CFA						350	3250	0	0

Tableau n°17 (Suite). Coût estimatif du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la localité de Yanfolila et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Commune	Privés	Population
XIII	Assainissement							
13.1	Collecteur à créer	Assurer le drainage des eaux pluviales	13km	30	180	210		
13.2	Caniveau à créer	Assurer le drainage des eaux pluviales	26,5km	20		530		
13.3	Dépôt d'ordures de transit	Organisation du traitement des ordures	10	2		20		
13.3	Décharge finale	Organisation du traitement des ordures	4	10		40		
Soles total : Assainissement = 980.000.000 F CFA					180	800		
Total général = 10.072.000.000 F CFA					3369	6026,6	631,6	50,8
Pourcentage					33,40%	59,80%	6,30%	0,50%

XIV. Stratégies d'application

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la ville de Yanfolila définit les grandes orientations du développement de la ville pour une période de vingt ans (2003-2022).

Afin que ce développement puisse se faire de manière harmonieuse, tout en évitant les opérations anarchiques qui sont de nature à modifier les objectifs de la planification, il s'avère nécessaire de dégager un ensemble de stratégies susceptibles de faciliter la gestion de la croissance urbaine par les autorités communales. Ces stratégies sont de quatre (4) ordres : foncière, sectorielle, financière et institutionnelle.

14.1. Stratégie foncière

Afin d'atteindre les objectifs du Schéma, il est nécessaire que les mesures foncières soient conformes aux orientations du code domanial et foncier.

La stratégie foncière est axée sur la préservation des espaces urbains et surtout déjà ceux programmés par le Schéma et leur utilisation suivant la destination programmée.

Pour la gestion de l'espace défini, il est nécessaire de procéder aux immatriculations foncières.

La mise en place d'un observatoire du foncier est de nature à impliquer l'administration, la société civile et les techniciens dans la gestion du foncier.

Elle permettra aussi à la commune du Wassoulou-Ballé et les communes rurales limitrophes de travailler en concertation pour sauvegarder les intérêts de leurs populations respectives.

Il appartiendra donc à la commune de veiller au maintien de l'équilibre entre l'agglomération urbaine et son environnement immédiat.

Depuis l'avènement de la décentralisation, c'est la mairie qui est chargée de l'application des textes à travers sa commission domaniale.

Les opérations de lotissement doivent être conformes à la réglementation en vigueur.

14.2. Stratégie sectorielle

Pour l'application du SDAU, il est nécessaire de procéder à l'élaboration des plans détaillés réglementant l'utilisation des sols et établissant des précisions pour différents secteurs couverts par le Schéma Directeur.

Chaque secteur fera l'objet d'une étude détaillée appelée "Plan d'Urbanisme sectoriel" (PUS) dans le but de préciser le contenu du Schéma.

Le PUS doit être conforme aux orientations du Schéma et préciser les règles d'utilisation du sol.

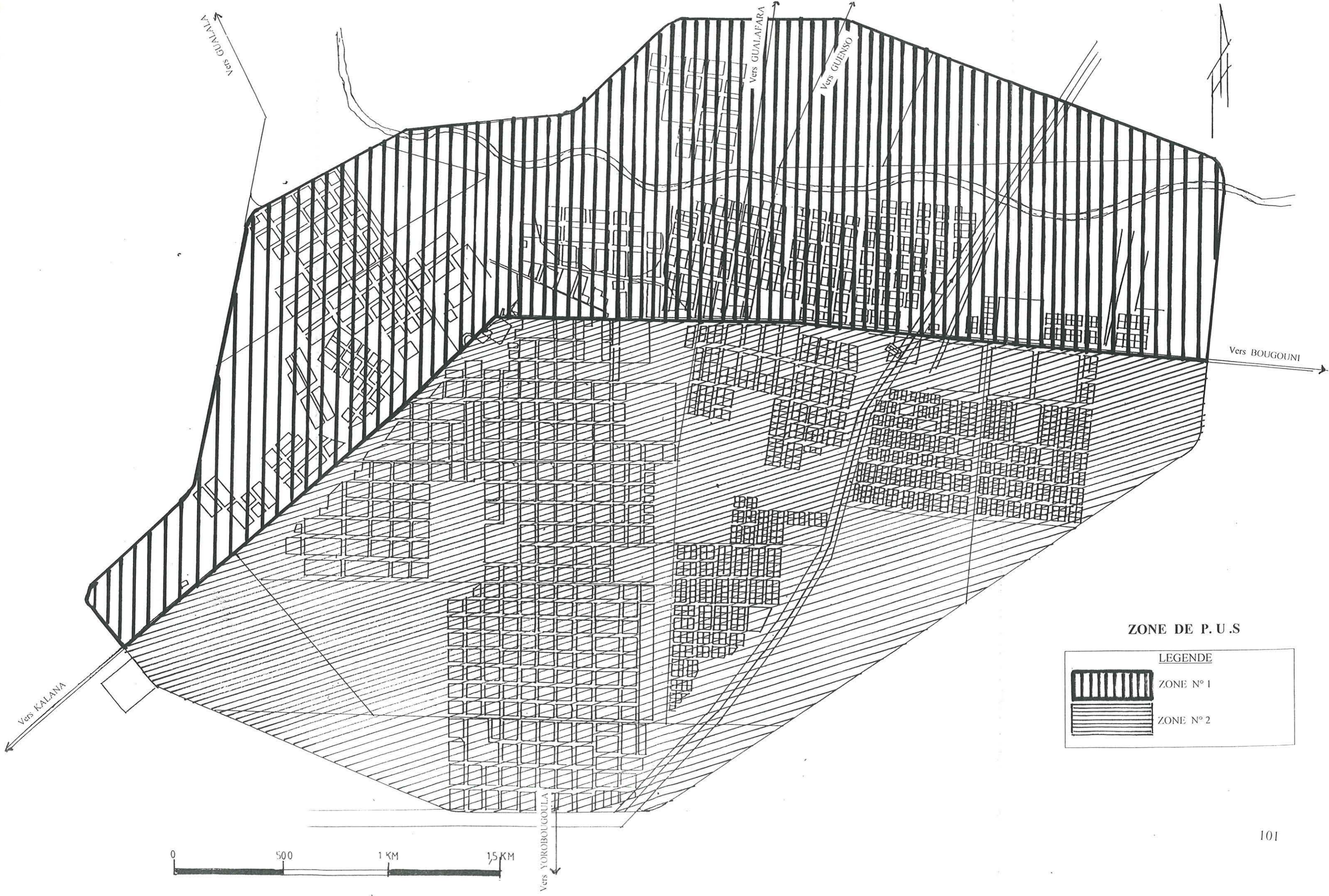
Dans le cadre de cette étude la ville a été divisée en deux secteurs séparés par la RN8 (route de Bougouni-Kalana).

14.2.1. Zone de PUS n° I ou secteur Nord

Avec une superficie d'environ 570 ha, il comprend l'ancienne ville de Yanfolila (Dougoukoro), le quartier kôkô, une partie du quartier de Bounoukoubougou et le quartier administratif.


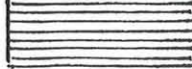
Les études devront porter entre autres sur :

- la mise en valeur des tissus d'habitat en formation ;
- l'extension de l'habitat ;
- la création de nouvelles zones de bureaux à l'Ouest ;
- l'assainissement du milieu ;
- l'aménagement de la zone maraîchère ;
- la création d'une zone sportive et culturelle y compris le stade ;
- la création de l'abattoir et le parc à bétail.



ZONE DE P. U. S

LEGENDE

	ZONE N° 1
	ZONE N° 2

14.2.2 Zone du PUS n°2 ou secteur Sud

Sa superficie es d'environ 635 ha. Il comprend le quartier de Guanambougou, une partie du quartier de Bounoukoubougou.

Les études de cette zone devront porter entre autres sur :

- la mise en valeur des tissus d'habitat en formation ;
- l'extension de l'habitat ;
- la création d'un domaine scolaire y compris le lycée ;
- la création d'un centre commercial ;
- la création d'une gare routière ;
- la création d'une zone de bureaux ;
- la création d'une zone industrielle ;
- l'assainissement du milieu.

14.3. Stratégie financière

14.3.1 – Commune du Wassoulou-Ballé

Elle a la plus grande charge financière avec **6.020.600.000 F CFA** soit **59,80 %** du coût du projet et environ **301.030.000 F CFA/an**

Les aménagements prévus au compte de la commune sont essentiellement composés de travaux dont les charges sont répercutées sur les bénéficiaires. Il s'agit notamment :

- de la viabilisation des zones d'habitation ;
- de la viabilisation des zones d'activités tels que le centre commercial et la gare routière.

L'aménagement de la voirie et des collecteurs constitue également un volet important dont le financement est à chercher.

La mairie pourra s'adresser à des ONGs et autres bailleurs de fonds pour faire face aux travaux de voirie et d'assainissement.

De l'analyse du budget des deux premières années d'exercice de la commune, il ressort une moyenne de **31.184.558 F CFA** de dépenses dont **14.930.032 F CFA**, soit **48%**, pour le fonctionnement et **16.254.526 F CFA**, soit **52%**, pour les investissements qui ont un rapport avec les aménagements prévus dans le Schéma.

Bien que le niveau des dépenses d'investissement soit supérieur à celui du fonctionnement le programme d'investissement prévu impose d'augmenter d'avantage la part de l'investissement.

Il apparaît également que les moyens de la commune sont réduits pour faire face à une telle charge financière. Mais, si l'on tient compte du fait que les dépenses à effectuer par la municipalité portent surtout sur l'aménagement des terrains dont les coûts sont répercutés sur les bénéficiaires, la charge paraît supportable. Il reste maintenant à la commune de disposer de moyens pour la réalisation de ces infrastructures.

A cet effet, la commune pourra solliciter les expertises nécessaires pour monter des dossiers économiquement rentables à soumettre à des bailleurs de fonds tels que la Banque de l'Habitat du Mali (BHM), l'Office Malien de l'Habitat (O.M.H), l'Agence de Financement des Collectivités Locales.

La municipalité pourra également solliciter le concours des villes jumelées, des ONG et des opérateurs économiques installés sur place pour la réalisation entre autres des travaux de voirie et d'assainissement.

14.3.2 – Etat

Il a une charge financière de l'ordre de **3.369.000.000 F CFA** soit **33,40%** du coût du projet.

La réalisation des infrastructures tels que le bitumage de la RN8, la construction du lycée, des bureaux, l'extension du centre de santé de référence et les équipements de sécurité et de protection sociale lui sont réservés. Il lui revient également de financer les études de faisabilité de l'aménagement de la plaine du Wassoulou-Ballé.

14.3.3 – Privés

Ils ont une charge financière de l'ordre de **631.600.000 F CFA** soit **6,30%** du coût du projet.

Les privés interviennent dans la réalisation des équipements commerciaux (centre commercial, gare routière, hôtels).

Il est nécessaire de mener une bonne politique de sensibilisation afin que les privés puissent adhérer pleinement au projet.

14.3.4 - Populations

Avec une charge financière de **50.800.000 F CFA** soit **0,50%** du coût du projet, elles interviennent pour le financement des centres de santé communautaires (CSCOM) et certains équipements.

Elles pourront également intervenir dans les actions d'assainissement et de salubrité, si elles sont bien sensibilisées.

14.4 – Stratégie institutionnelle.

Pour atteindre les objectifs du présent Schéma, il est indispensable de mettre en place une structure qui aura pour tâches de suivre et évaluer régulièrement les actions prévues. Cette structure pourra se réunir une à deux fois par an pour faire le point des réalisations, recenser les problèmes et difficultés à mis parcours afin de dégager les solutions appropriées et s'il y a lieu proposer la révision du Schéma.

A cet effet il est recommandé, dès l'approbation du schéma, la mise en place par le Préfet du cercle, d'un comité de suivi et d'évaluation du Schéma. Ce comité sera composé de :

- le Préfet de Yanfolila – Président ;
- le représentant du conseil de cercle ;
- les conseillers communaux au nombre de 5 ;
- un représentant de chacune des mairies des communes limitrophes ;
- un représentant du service chargé de l'urbanisme – Rapporteur ;
- les représentants des services techniques chargés des travaux publics, de la topographie et de l'assainissement ;
- le représentant du service chargé des domaines ;
- le représentant de la chambre du commerce et d'industrie ;
- les représentants des ONG, et GIE ;
- le représentant de la coordination des radios libres ;
- toutes autres personnes physiques ou morales dont l'expertise permet d'améliorer le cadre de vie des populations.

14.5 – Recommandations

Dans le but d'atteindre les objectifs du Schéma, les recommandations ci-après sont faites à l'endroit du comité de suivi et d'évaluation. Ce sont :

- prendre des dispositions pour la densification des tissus d'habitat en formation ;
- sensibiliser et informer l'ensemble des acteurs sur les objectifs du Schéma ;
- sensibiliser et informer les autorités des communes sur les instruments de gestion de leurs agglomérations ;
- encourager la création de G.I.E dans le cadre de l'assainissement et sensibiliser les populations afin qu'elles adhèrent aux actions de collecte et d'évacuation des ordures ;
- transmettre les copies des SDAU après approbation aux acteurs concernés et tenir un séminaire d'information ;
- adressage des rues.